

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

5 NOVEMBRE 2019

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	5
1.1	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Infrastructures culturelles»	5
1.2	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Développement du programme “Europe créative” en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6
1.3	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Pérennisation de Mons 2015 au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	7
1.4	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Instances d’avis: défraiement des membres»	8
1.5	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Rencontre conjointe du 8 octobre sur les aspects fiscaux et sociaux des indemnités des mandats de membres des instances d’avis»	8
1.6	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Étude concernant le poids du secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	10
1.7	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plans “Pépites” et “Grands talents”»	12
1.8	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité de la culture pour les personnes porteuses de handicap»	13
1.9	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Avenir du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	14
1.10	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Rénovation du théâtre Jean Vilar».....	15
1.11	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Collaboration entre les institutions culturelles et les différents organisateurs de missions économiques et académiques belges à l’étranger».....	16
1.12	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Lecture dans les bus scolaires»	17
1.13	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme Pickx de Proximus».....	18
1.14	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «E-sport».....	19
1.15	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Propos haineux sur les forums de discussion»	21

1.16	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Fedeweb»	23
1.17	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Méthodologie utilisée par le Centre d’information sur les médias (CIM) pour mesurer les parts de marché en radio et en télévision»	24
1.18	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Critiques à l’encontre de la nouvelle plateforme Faky de lutte contre la désinformation de la RTBF»	24
1.19	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme Faky de la RTBF»	25
1.20	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme Faky et lutte contre les fake news»	25
1.21	Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les fake news»	25
1.22	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Mise en œuvre de la directive européenne sur le droit d’auteur».....	30
1.23	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Bras de fer entre Google et les éditeurs de presse: à travers le cas français, un combat pour le respect des droits d’auteur et la survie d’une information de qualité».....	30
1.24	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Nouveaux arrêts en suspension du Conseil d’État à l’égard du plan de fréquences»	32
1.25	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Suspension de licences de radiofréquences par le Conseil d’État».....	32
1.26	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Arrêt du Conseil d’État du 21 octobre 2019 suspendant l’octroi des licences radio de Fun Radio, LN24 et NRJ».....	32
1.27	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Semaine de l’info constructive»	34
1.28	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Volume sonore trop élevé de certaines communications commerciales».....	36
1.29	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Liste des événements d’intérêt majeur et leurs modalités de diffusion».....	37
1.30	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Projet “Les Grenades”».....	38

1.31	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Sondage de l'organisation non gouvernementale Plan International Belgique sur le harcèlement sexiste»	40
1.32	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Santé mentale chez les jeunes et prévention du suicide».....	41
1.33	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «30 ans de la convention internationale relative aux droits de l'enfant»	42
1.34	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Présence de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sur les réseaux sociaux»	44
1.35	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Hésitation vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	46
1.36	Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Sommet mondial de la vaccination»	47
1.37	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Partenariat de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avec l' Agence pour une vie de qualité (AViQ) visant l'inclusion des personnes handicapées dans les milieux d'accueil»	48
1.38	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Projets innovants pour la lutte contre la pauvreté infantile».....	49
2	Ordre des travaux	51

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Infrastructures culturelles»

M. Benoît Dispa (cdH). – L’accès à la culture et la valorisation du travail de création de nos artistes sont des éléments centraux de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Si nous pouvons nous en réjouir, un aspect permettant cette valorisation y semble malheureusement complètement absent. Il s’agit des lieux dans lesquels cet accès et cette valorisation peuvent se mener, c’est-à-dire les infrastructures culturelles.

La DPC n’est pas totalement muette sur le sujet puisqu’elle mentionne que le renforcement de l’accès à la culture fera l’objet de l’attention du gouvernement. La question de l’accessibilité physique des bâtiments y est notamment évoquée. Si nous pouvons y déceler une attention accordée aux personnes à mobilité réduite, ce dont je me réjouis, nous ne devons pas nous y limiter.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est propriétaire d’un certain nombre de bâtiments culturels dont elle a confié la gestion à de nombreux opérateurs, car elle n’est pratiquement plus un opérateur direct. Ce patrimoine immobilier requiert des investissements importants dont certains ont été entamés ces dernières années, comme les serres du Botanique. Mais à côté de ces bâtiments en propriété, la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne des infrastructures culturelles relevant de pouvoirs locaux. Avec une enveloppe budgétaire toujours trop étriquée, des choix s’imposeront. Mais d’autres enjeux se présentent, notamment le soutien aux opérateurs associatifs. En effet, à la différence des politiques de soutien aux infrastructures sportives par exemple, la législation, dans sa forme actuelle, ne permet pas de subventionner les infrastructures des opérateurs associatifs. Un tel financement s’avère pourtant essentiel si nous voulons atteindre les objectifs fixés par la DPC.

Madame la Ministre, envisagez-vous d’étendre le champ des bénéficiaires du décret «Infrastructures», moyennant conditions, afin que

les associations puissent y avoir accès? Disposez-vous d’une planification relative aux travaux à mener dans les bâtiments appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels critères objectifs souhaitez-vous suivre pour l’octroi de subventions aux infrastructures culturelles? La Commission des infrastructures sera-t-elle consultée pour tous les dossiers? Envisagez-vous des partenariats avec d’autres niveaux de pouvoir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Effectivement, la DPC ne détaille pas tout, par principe. La question est abordée, mais superficiellement. La Communauté française est effectivement propriétaire d’une cinquantaine de bâtiments culturels et des investissements y sont opérés chaque année. Je dispose d’une planification de ces travaux. Il me reste cependant à rencontrer l’administration afin d’examiner les différents dossiers qui me paraissent essentiels pour les années à venir.

Monsieur le Député, comme vous le soulignez, la Communauté française subventionne également les infrastructures culturelles relevant de pouvoirs locaux. Il s’agit, en l’occurrence, de partenariats avec d’autres niveaux de pouvoir. Des financements croisés permettent de subsidier une partie de ces travaux, en lien avec les Régions pour certains aspects de ces dossiers d’infrastructure.

Je souhaite qu’une réflexion puisse avoir lieu durant cette législature avec les parties prenantes concernées – ce ne sera pas qu’une réflexion entre l’administration et mon cabinet – afin d’évaluer l’opportunité, le cas échéant, d’amender le décret actuel. La question de l’extension des bénéficiaires du décret «Infrastructures» aux associations ne pourra se faire qu’en parallèle avec une réflexion sur la pérennité de l’affectation d’un patrimoine immobilier privé à des activités culturelles d’intérêt public et sur la priorité d’affecter des moyens publics à l’acquisition ou la rénovation d’un patrimoine privé. Cette réflexion n’est pas encore initiée et doit se faire en amont d’une décision sur le sujet.

Je compte sur la Commission des infrastructures culturelles pour examiner les demandes de subvention aux infrastructures culturelles selon des critères objectifs et me conseiller sur la fixation de priorités. C’est leur travail, autant le laisser aux experts. Je prends bonne note de vos différentes questions et commentaires à ce sujet et je vous en remercie. Nous avons un chantier à initier et ce n’est pas un oubli de la DPC. Il faut aujourd’hui simplement examiner tous ces dossiers, c’est prévu.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, vous annoncez prendre contact avec votre administration pour valider ou examiner la planification actuellement disponible. Lorsque vous

aurez eu ce contact, je serai heureux que nous puissions en avoir un retour afin d'en prendre connaissance. Je vous remercie pour l'ouverture dont vous faites preuve pour le financement du secteur associatif.

Bien entendu, il ne peut y avoir de subventionnements qui seraient détournés de leur finalité culturelle. Si un financement de ce type devait être envisagé, il serait indispensable de prévoir que le bien soit affecté à une finalité culturelle pour une longue période. Je crois que cette condition peut être assez facilement identifiée. Elles le sont déjà, par exemple pour le financement des infrastructures sportives. En toute hypothèse, et bien que les choses ne peuvent pas être arrêtées d'emblée, je pense que cela vaut la peine d'ouvrir une réflexion sur le sujet.

Je prends également bonne note de votre référence à la Commission des infrastructures pour analyser sur une base aussi subjective que possible les demandes qui vous seront adressées. Cela ne sera possible, tant pour les infrastructures culturelles publiques que pour les infrastructures culturelles associatives, que si des moyens supplémentaires sont consacrés à cette politique. Je pense que c'est la raison pour laquelle la DPC est muette à ce sujet. J'espère donc que, dès l'élaboration du prochain budget, vous aurez à cœur de dégager des moyens pour permettre le refinancement des infrastructures culturelles. Je vous y encourage.

1.2 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Développement du programme "Europe créative" en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – L'Europe promeut la culture. Entre 2014 et 2020, la Commission européenne allouera 455 millions d'euros pour encourager la coopération entre artistes et acteurs culturels à travers toute l'Europe dans le cadre du programme «Europe créative». De 2014 à 2018, 121 organisations culturelles belges ont été impliquées dans pas moins de 92 des 313 projets sélectionnés, ce qui constitue un très bon résultat. Entre 2014 et 2016, la Belgique occupait la sixième place sur la liste des pays participants et la deuxième position concernant l'obtention de subventions pour l'ensemble de ses projets culturels.

Dans le cadre de l'accord de coopération culturelle entre la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles, votre prédécesseure et le précédent ministre flamand en charge de la Culture souhaitaient que l'Union européenne double

les ressources allouées à la coopération culturelle. Votre prédécesseure déclarait d'ailleurs que, pour la période 2018-2020, elle encourageait le «bureau Europe créative» Wallonie-Bruxelles à mettre davantage encore l'accent sur l'accompagnement personnalisé des opérateurs culturels et créatifs.

Madame la Ministre, plaidez-vous également auprès de l'Union européenne en faveur de ce doublement des ressources allouées à la coopération culturelle pour la Belgique? Dans l'affirmative, quelle position allez-vous défendre en la matière?

Plus globalement, quelles initiatives envisagez-vous de prendre afin de développer le «bureau Europe créative» Wallonie-Bruxelles et ainsi amplifier les bons résultats que la Belgique avait obtenus en matière culturelle au niveau européen?

Enfin, pourriez-vous me fournir des informations sur la nature des projets belges qui ont bénéficié d'un soutien entre 2018 et 2019?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'accord de coopération culturelle entre la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles vise la concertation politique et la coordination des Communautés à l'égard de l'autorité fédérale, mais aussi à l'égard des organisations supranationales comme l'Union européenne. Lors des différentes rencontres organisées d'ici la fin de l'année, je ne manquerai pas de rappeler à mes collègues flamands la position de la Fédération que je compte maintenir, à savoir d'encourager un maximum les artistes et les opérateurs culturels.

Comme vous, je me réjouis des bons résultats de la Belgique dans le cadre du programme Europe créative. Il me revient par contre que de nombreux projets de qualité sont recalés chaque année du fait des contraintes budgétaires de l'Union. C'est un des retours négatifs de ce programme. Je plaiderai donc malgré tout comme ma prédécesseure pour une augmentation du budget de ce programme dans les années à venir.

En ce qui concerne le développement du bureau Europe créative Wallonie-Bruxelles, je dois tout d'abord les féliciter pour leurs bons résultats. Nous pouvons nous enorgueillir de leur travail et des résultats engrangés! Ils sont les interfaces entre les opérateurs culturels et l'Union européenne. Ils ont pour missions d'informer les professionnels sur les possibilités offertes par le programme dans les secteurs culturel et créatif (Culture et Médias) et de les accompagner dans le montage des dossiers de demandes de subventions. En Belgique, il existe deux bureaux, l'un pour la Communauté flamande et celui accueilli par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 50 %. Il bénéficie ainsi d'une subvention de 74 200 euros.

Leurs missions sont définies dans la convention de subvention qui nous lie avec l'Union européenne. Ils développent de multiples activités pour y répondre, allant de séances d'information à l'organisation d'événements, en passant par la communication autour des *success stories*.

Il me semble que leur action ne pourra être amplifiée qu'en établissant de nouvelles synergies avec les agences Wallonie-Bruxelles. Ces dernières ont pour objet la coopération internationale. La coopération culturelle internationale est un des aspects essentiels du programme Europe créative qui vise à soutenir les projets culturels innovants développés en coopération avec plusieurs partenaires européens. Je travaillerai en partenariat avec le ministre-président Pierre-Yves Jeholet, puisque c'est lui qui est chargé des Relations internationales, pour que ces collaborations soient fructueuses.

Vous me demandiez davantage d'informations sur la nature des projets belges qui ont reçu un soutien entre 2014 et 2020. Au total, je peux vous dire que 17 681 557 euros de subventions ont été alloués aux opérateurs culturels et créatifs belges dans le cadre de leur participation aux projets de coopération soutenus par Europe créative.

Il s'agit soit de projets de petite échelle comptant trois partenaires issus de trois pays éligibles différents, soit de projets de plus grande échelle, comptant six partenaires issus de six pays différents. Je tiens à votre disposition le nombre de ces projets par année depuis 2014, mais je n'ai pas d'informations plus précises quant à leur nature.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Ministre, je constate que vous avez déjà eu le temps de vous pencher sur cette question très intéressante et je vous en remercie.

Concernant la coopération culturelle internationale, je m'étonne d'entendre qu'il y a des projets de qualité qui sont recalés en raison des contraintes budgétaires et que l'Union européenne aurait revu à la baisse les ambitions de ce programme. Peut-être pourriez-vous évoquer ce point lorsque vous rencontrerez vos homologues. En effet, il est important de pouvoir développer des projets, mais aussi que ceux-ci puissent aboutir. Mais lorsqu'un projet est sélectionné et reconnu, pour être ensuite recalé en bout de course faute de budget, la déception est énorme pour les opérateurs et artistes qui se sont investis dans ledit projet.

Il serait bon d'insister sur ce point lors de vos rencontres et concertations plus politiques avec la Communauté flamande et les opérateurs européens.

Notre petite Belgique a un bon niveau de participation dans les projets de coopération soutenus par Europe créative. Je vous remercie pour

l'annexe que vous m'avez transmise. Je vais l'étudier de près et ne manquerai pas de revenir, si besoin, sur l'un ou l'autre projet.

1.3 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Pérennisation de Mons 2015 au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Hervé Cornillie (MR). – Les promoteurs de grands événements, qu'ils soient culturels ou sportifs, ont le souci d'un développement plus large et ne s'arrêtent pas à la stricte dimension ponctuelle de leur événement. Il n'a jamais fait de doute que Mons 2015 ne soit pas un événement sans suite. C'est l'occasion pour moi d'évoquer la pérennisation de cette opération qu'a constituée Mons 2015. Certains articles évoquent un investissement de 70 millions d'euros cumulés pour sa pérennisation, ce qui a sans doute pu déplaire à certains. Loin de moi toutefois l'idée de vouloir faire le procès des uns et des autres. Si l'événement fut un succès dans l'ensemble, les gains ponctuels à moyen et à long terme sont plus difficiles à quantifier. Toujours est-il que les organisateurs estiment être en droit d'attendre plus de moyens publics.

Madame la Ministre, disposez-vous d'estimations plus précises sur la pérennisation de Mons 2015, à moyen et à long terme, pour qu'elle bénéficie à l'entité montoise, à la région avoisinante, mais également à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles actions et initiatives ont été entreprises pour réussir au mieux cette pérennisation? Des actions sont-elles encore en cours? Si oui, lesquelles? Vous semblent-elles suffisantes? Comment pourraient-elles encore être améliorées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'événement Mons 2015 fut dans l'ensemble un succès, tant pour l'entité montoise que pour la Fédération Wallonie Bruxelles. Les capitales européennes de la Culture poursuivent leur mission bien au-delà de l'année durant laquelle elles ont été mises en lumière. La ville de Mons n'y fait pas exception. La Fédération a continué à soutenir les porteurs du projet Mons 2015, devenu depuis Mons 2025.

Depuis 2018, la Fondation Mons 2025 a signé une convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'une durée initialement fixée à deux ans, elle a été prolongée par le gouvernement précédent jusqu'en 2022. La convention balise un certain nombre d'obligations pour la fondation, dont l'organisation de biennales. La première a eu

lieu en 2018-2019 et la seconde aura lieu en 2020-2021. Cette convention est dotée d'un budget s'élevant à 1,5 million d'euros par an.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) porte une volonté forte de développer tant une culture ancrée dans son territoire qu'une culture accessible au plus grand nombre. Dans mon esprit, le projet de pérennisation de Mons 2015 doit traduire cette volonté.

Mons 2015 a été une grande fête populaire où les Montois, les touristes attirés par l'événement et les Belges des quatre coins du pays ont vécu de grands moments culturels ensemble. Je ne manquerai donc pas de prendre rapidement contact avec la Fondation Mons 2025, ainsi qu'avec les autorités locales qui partagent la même vision d'accès de la culture au plus grand nombre, pour faire en sorte que ce projet de pérennisation soit une réussite pour tous et toutes.

M. Hervé Cornillie (MR). – Il ne doit pas non plus être question de mettre la main sur ce genre d'événement. Pour avoir participé, dans d'autres secteurs, à ce type d'événement, je sais qu'il s'entoure d'un élan et d'une mobilisation considérable et qu'il débouche sur des retours immédiats, pour la population, mais aussi, à plus long terme, pour le territoire dans son ensemble.

La volonté de pérennisation a pris la forme d'une collaboration à long terme avec une fondation. Celle-ci a donc été reconçue dans ses objectifs. Je note que le contact doit encore être pris... je n'irai donc pas plus vite que la musique. Je ne manquerai néanmoins pas d'être vigilant: en effet, lorsque tant de moyens publics et privés sont mobilisés, il faut s'assurer de leur bon usage, dans l'intérêt du citoyen.

1.4 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Instances d'avis: défraiement des membres»

1.5 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Rencontre conjointe du 8 octobre sur les aspects fiscaux et sociaux des indemnités des mandats de membres des instances d'avis»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je fais suite à la réponse que vous avez eu l'amabilité de donner, le 3 octobre dernier, à

ma question orale sur la requalification des jetons de présence octroyés aux membres des instances d'avis.

Comme vous le savez, les membres des instances d'avis font face à une situation très particulière depuis la décision de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) et de l'administration fiscale de considérer les défraiements qu'ils perçoivent comme des indemnités, c'est-à-dire des revenus professionnels et non des jetons de présence. Ces deux instances exigent dès lors que ces défraiements fassent l'objet d'une fiche 281.50 et non d'une fiche 281.30. Or, le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles doive désormais adresser à ces personnes une fiche 281.50 pose un certain nombre de difficultés.

Il était question que les membres des instances d'avis soient invités à renvoyer, au plus tard pour le 15 octobre 2019, un formulaire dans lequel ils devaient cocher leur choix parmi les possibilités suivantes: soit accepter les conséquences fiscales et sociales de la décision prise par l'INASTI et l'administration fiscale, c'est-à-dire, sauf erreur, se déclarer comme indépendants; soit refuser les conséquences fiscales et sociales et renoncer définitivement à leur mandat au sein des instances d'avis; ou encore, refuser les conséquences fiscales et sociales, mais poursuivre leur mandat en renonçant à la perception de toute indemnité.

Le 3 octobre dernier, vous me répondiez que l'administration avait sans doute commis des maladresses dans sa manière de communiquer avec les fédérations professionnelles et que, le 1^{er} octobre, l'administration générale de la culture (AGC) avait envoyé aux fédérations un courrier annulant les délais de remise des formulaires.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire un point complet sur ce dossier? Il me revient aujourd'hui que, dans le courrier du 1^{er} octobre, il aurait été précisé aux fédérations professionnelles que les formulaires remis seraient sans effet. Pourriez-vous apporter davantage de précisions sur ce point? Sauf erreur, cette position engage l'AGC, mais pas l'administration fiscale. Avez-vous obtenu l'assurance que l'administration fiscale reviendra sur sa décision de requalification? Dans la négative, n'existe-t-il pas un risque important que l'administration fiscale continue à considérer que ces défraiements sont des revenus professionnels? Quel regard portez-vous sur cette question?

Malgré les informations transmises, certains membres des instances d'avis ont apparemment renvoyé ledit formulaire. Êtes-vous en mesure de nous indiquer combien de membres sont concernés? Combien d'entre eux y ont précisé qu'ils souhaitaient renoncer définitivement à leur mandat? Combien d'entre eux n'ont pas renvoyé ce formulaire? Pouvez-vous confirmer que l'envoi de ces formulaires sera sans effet? Qu'en est-il des

indemnités dues aux membres des instances pour 2019 et leur qualification effective?

En l'absence de clarification sur les questions qui précèdent, certains membres envisagent de ne plus assister aux réunions, ce qui est compréhensible, mais pourrait compliquer l'obtention d'un quorum. Cette situation ne risque-t-elle pas de paralyser le travail de certaines instances et de rendre impossibles l'examen et l'octroi des subventions dont elles ont la responsabilité?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, le 3 octobre dernier, j'ai eu l'occasion de vous interpellier sur la problématique du défraiement des membres des instances d'avis. Je ne doute pas que votre cabinet traite ce dossier de manière prioritaire. Je souhaiterais néanmoins vous interroger sur les pistes de solution identifiées pour l'année 2019 et pour l'instauration des futures commissions.

Comme vous le savez, en raison de l'insécurité juridique actuelle, il n'est pas certain que la future application du décret relatif à la gouvernance culturelle s'effectue dans un climat serein. Les différents secteurs concernés sont extrêmement inquiets des conséquences de leur participation active à la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous sommes conscients du fait que vous déployez toute l'énergie nécessaire pour trouver la meilleure solution et faire reconnaître la nature du mandat public des membres des instances d'avis.

Lors de notre première réunion de commission, vous aviez évoqué deux études juridiques commanditées par l'administration et les fédérations professionnelles, ainsi qu'un courrier annulant le délai de remise des formulaires. Pourriez-vous nous présenter les conclusions de l'étude juridique menée par le cabinet d'avocats spécialisé en matière fiscale et sociale? Votre cabinet adhère-t-il aux conclusions de cette étude?

Par ailleurs, lors de la réunion du 8 octobre dernier, la responsabilité de «désobéissance civile» aurait été mobilisée par l'administrateur général de la Culture pour les déclarations d'impôts de 2019. Pourriez-vous nous éclairer sur ces propos? Ils n'apportent évidemment pas une sécurité juridique suffisante à toutes les personnes qui subiraient des contrôles aux conséquences non négligeables de l'administration fiscale et de l'Office national de l'emploi (ONEM).

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vous remercie, Monsieur le Député, Madame la Députée, de revenir sur ce dossier. Cela va vous paraître étrange, mais je vous invite à le faire régulièrement, puisqu'il évolue chaque semaine. Il est rare qu'une ministre invite des députés à poser des questions, mais j'espère que vous le ferez régulièrement et de manière très sincère!

Nous nous sommes emparés de ce dossier dès mon entrée en fonction, car il est essentiel. Je vais vous en présenter l'état des lieux. Comme je vous l'annonçais, un courrier a été envoyé aux membres des instances d'avis, précisant la portée informative du courrier du 6 août et annulant les effets annoncés pour le non-renvoi du formulaire.

Mon cabinet a assisté à la réunion du 8 octobre qui s'est tenue avec les fédérations. Le cabinet Afschrift y a présenté ses conclusions, qui remettent en question la lecture faite par l'INASTI sur la nature des jetons de présence dans les instances d'avis. L'AGC a également exposé à ce moment-là les obligations auxquelles le fisc la soumet elle-même, depuis le contrôle fiscal qui a amené à ce changement dans les fiches fiscales.

Suite à cela, plusieurs pistes ont été proposées aux fédérations. Nous nous retrouvons, pour rappel, devant trois situations: la déclaration déjà faite de 2018, celle qui va arriver en 2019, et les déclarations futures. Chacune de ces situations amène à des actions différentes.

Pour l'exercice 2018, il a été proposé que chaque membre introduise une réclamation auprès du SPF Finances. Le cabinet Afschrift prépare actuellement un modèle. C'est une solution qui fait reposer la responsabilité sur les épaules des réclamants et qui comporte un certain risque, c'est vrai. Nous en sommes conscients et nous comptons informer adéquatement les fédérations.

Pour l'exercice 2018 et 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette fois-ci, introduira une demande de *ruling* auprès du SPF Finances, de l'INASTI et de l'ONEM, afin de défendre les moyens de sa propre politique, et d'éventuellement obtenir une requalification des jetons de présence.

Enfin, pour le futur, mon cabinet étudie plusieurs voies de modifications décrétales pour assurer que les mandats dans les instances d'avis soient confirmés comme étant des mandats publics, et donc non considérés comme des revenus. Nous ne manquerons pas de revenir ici avec ces propositions. Aujourd'hui, nous sommes dans l'étude; laissez-nous un peu de temps pour avancer.

Pour le formulaire et le paiement des indemnités dues, un courrier a été envoyé cette semaine afin de demander à chacun des membres qui n'avaient pas encore remis le formulaire s'ils souhaitaient que leurs indemnités soient payées. Si ce paiement les met dans une situation compliquée, nous ne l'effectuerons pas, et nous les paierons une fois le cadre fiscal clarifié.

Sur les absences dans les commissions et la difficulté à obtenir un quorum, nous n'avons jamais eu de retour de cet acabit-là, à ce stade, de la part de l'administration. Nous sommes bien entendu attentifs et nous ferons en sorte que les commissions puissent travailler sereinement, dans

l'attente de leur renouvellement. C'est un dossier compliqué, qui n'est pas pris à la légère. Aujourd'hui, nous sommes en train de le traiter, ce qui se fait semaine après semaine.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, votre conviction se ressent et votre demande de revenir sur ce sujet n'est pas que symbolique. Cela étant, vos réponses ne me rassurent pas complètement. L'insécurité qui règne m'interpelle, même si vous avez expliqué le fonctionnement des commissions. Vous dites que les participants seront payés une fois le cadre fixé, mais nous n'en sommes pas certains.

De plus, je vous avoue que quiconque a déjà eu affaire à l'administration fiscale, et particulièrement les artistes, sait à quel point c'est le pot de fer contre le port de terre. J'ai vraiment peur que cette insécurité en décourage plus d'un. Vous n'y pouvez toutefois rien, j'en suis bien conscient. Il n'en demeure pas moins que je crains que de nombreux artistes renoncent à cause de cette insécurité.

Ce combat est quelque peu symbolique: au-delà de ce cas particulier, l'administration fiscale rencontre des difficultés à appréhender, avec clairvoyance, la particularité du statut de ces artistes pour lesquels nous n'arrivons pas à trouver une solution naturelle, même dans un contexte aussi cadré que celui des commissions d'avis.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Madame la Ministre, je me joins à mon collègue pour vous remercier de votre réponse franche et de cet état des lieux. Nous reviendrons certainement sur le sujet.

Dans votre réponse, vous indiquez que le risque repose sur les artistes à deux reprises: lors de l'introduction de la plainte rétroactive pour le traitement de 2018 et lors de du choix d'être payé directement ou par la suite. Vous n'avez pas de solution, car tout dépend de l'administration fiscale fédérale. Il est très dérangeant pour l'intéressé de ne pas être payé pour un travail effectué. C'est tout à fait injuste et négatif pour le bon fonctionnement de ce système que nous avons appelé de nos vœux afin de faire participer les artistes aux procédures et aux instances d'avis. Cette situation, extrêmement malheureuse, s'impose à nous à cause d'une mauvaise compréhension et d'une mauvaise interprétation du fonctionnement du secteur.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Si cette situation s'impose effectivement à nous, nous essayons de trouver des solutions tenables d'un point de vue juridique et ayant un effet sur plusieurs volets. Quand je vous énumère les différentes actions à entreprendre au nom de la Fédération, c'est pour cette étape-ci.

Chaque étape amènera des solutions ou des pistes différentes. Il faut les prendre l'une après l'autre. Aujourd'hui, il y a l'action à entreprendre dans le chef des particuliers, mais il y a aussi la réaction qui doit venir de la Fédération. L'idée est de travailler sur différents fronts et, en fonction des éléments que ce dossier amènera par la suite, nous pourrions envisager l'étape suivante, en espérant déboucher sur une issue favorable pour les membres des instances d'avis.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, j'entends bien ce que vous dites. Je le répète, nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde. Néanmoins, une inquiétude subsiste toujours. Ces artistes sont fragiles face à cette administration. Nous devons assumer notre rôle et les protéger. Dans tout autre cas de figure, nous savons qui gagnerait. Cela prendra du temps, nous en sommes conscients. Je reste inquiet, malgré votre évidente bonne volonté et les difficultés qui sont les vôtres. Je ne voudrais pas être à votre place, mais je souhaite sincèrement être à vos côtés. Il n'en demeure pas moins que nous nous interrogeons. Que va-t-il se passer pour ces commissions? Ce sera très compliqué, étant donné la situation et l'insécurité qui règne. Les artistes ne devraient pas être en première ligne. Ils le seront pourtant et cela pose un réel problème.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Madame la Ministre, nous avons un combat commun à mener. Pour ces artistes qui vont siéger et effectuer un travail, nous devons veiller à ce que tout fonctionne bien. Nous devons les accompagner. Je ne sais pas jusqu'où l'administration peut aller. Parler de « désobéissance civile » me semble un peu fort, mais l'administration doit oser « mouiller son maillot »!

1.6 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée « Étude concernant le poids du secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, au début de la législature précédente, j'avais interpellé votre prédécesseure concernant l'élaboration du budget de la culture. Nous avons en effet trop souvent tendance à envisager le secteur culturel sous l'angle de ce qu'il coûte et non de ce qu'il rapporte. À l'époque, mon interpellation avait pour objectif principal de réclamer la réalisation d'une étude à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de démontrer l'ampleur des retombées économiques de la culture.

En 2015, à l'occasion du cinquième anniversaire du Fonds St'art, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles

avaient commandé à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et à l'Université libre de Bruxelles (ULB) une étude visant à mesurer le poids du secteur culturel. Cette étude a constitué une réelle avancée.

Hors secteur public, le secteur culturel est le troisième employeur au sein de l'Union européenne, derrière les secteurs de la construction et de l'HORECA. Il représente en effet 7,1 millions de travailleurs et pèse 536 milliards d'euros en Europe.

En Belgique, le secteur génère 48 milliards d'euros de chiffre d'affaires et fournit plus de 100 000 emplois en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce début de nouvelle législature, cette problématique est toujours bien présente. Il semble toujours difficile de consacrer de l'argent au secteur culturel, en dépit du fait qu'un euro investi en ramène trois, quatre ou cinq, les chiffres variant d'un dossier à l'autre.

Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres actualisés depuis 2015? Tiendrez-vous compte de l'étude de 2015 dans le cadre de l'élaboration de vos politiques? Les chiffres de cette étude auront-ils un impact sur la confection du prochain budget?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'élaboration de comptes satellites pour la culture, qui permettent d'étudier et de corréler l'impact des dépenses publiques sur l'économie, est une réalité qui prend de l'ampleur en Europe. De plus en plus de ministères de la Culture ont adopté cette approche et mettent à disposition des données, régulièrement mises à jour, mesurant l'impact de la culture sur l'économie. C'est le cas aux Pays-Bas, en Espagne et en France par exemple. En Belgique, il n'existe pas encore d'étude de ce genre, ni à l'échelon national ni à l'échelon d'une Communauté.

En 2018, l'Université Saint-Louis a toutefois réalisé une étude consacrée à la valeur ajoutée, au chiffre d'affaires et à l'emploi générés par l'économie culturelle et créative dans la Région de Bruxelles-Capitale, tout en comparant les résultats avec la Région wallonne et la Région flamande. Mon administration a prévu de s'entretenir avec l'équipe qui a réalisé cette étude, afin de mieux connaître les principes et méthodes qui la sous-tendent et d'envisager une éventuelle appropriation ou un élargissement à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réalisation de ce genre d'études est particulièrement délicate sur le plan méthodologique, tant les questions d'approche, de sources et de périmètre qui se posent sont nombreuses. L'étude de l'IWEPS et de l'ULB, évoquée dans la question

– et à laquelle l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles a très partiellement collaboré – a reçu un accueil parfois très critique en raison de certains choix méthodologiques.

Mes services estiment qu'il est nécessaire de trouver des réponses satisfaisantes à un certain nombre de questions structurantes ou de les clarifier préalablement au lancement de toute étude. Le point de départ est de définir la notion de culture. Qu'englobe-t-elle et que n'englobe-t-elle pas? Par exemple, à partir de quand l'activité économique d'un restaurant attaché à un musée doit-elle être intégrée aux indicateurs culturels? Quel angle d'approche adopter pour mesurer cette activité économique? Les résultats ne seront pas les mêmes selon que l'on adopte une approche basée sur l'industrie ou sur les produits et services. La seconde hypothèse aurait pour avantage de prendre en compte l'éducation, ce qui est important au regard de la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres questions se poseront encore quant à la mesure de l'impact de l'économie numérique ou quant à la définition et l'usage non stabilisé des codes économiques européens NACE, sur lesquels s'appuie la collecte des données.

Monsieur le Député, vous voyez à quel point la question que vous soulevez est complexe, d'autant que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas la seule entité compétente pour répondre à toutes ces questions. L'étude devra réunir les différents niveaux de pouvoir afin d'accéder aux données de la comptabilité nationale (Bureau fédéral du Plan, Statbel, IWEPS, etc.) et de les traiter. De même, le milieu académique et les partenaires européens (les différents États membres de l'Union européenne, Eurostat, etc.) disposent d'une expertise qu'il faut pouvoir solliciter. Je ne manquerai pas de motiver mes équipes.

Par ailleurs, mon administration travaille à l'identification des flux financiers de la culture. Le programme informatique DICOS, qui devrait être pleinement opérationnel d'ici deux ans, permettra d'agrèger les données économiques des opérateurs culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces données, ainsi que leur croisement avec celles issues du cadastre de l'emploi souhaité dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), permettront, je l'espère, d'améliorer la connaissance des impacts de la culture sur l'économie et d'éclairer les réflexions portant sur les évolutions et les choix de la politique culturelle.

M. Charles Gardier (MR). – Tout cela est effectivement complexe, mais, en réalité, lorsque l'on parle de culture, on parle d'épanouissement des personnes, de création de liens et de bien-être. C'est le point le plus important.

Si l'on parvient en plus à démontrer que tout euro investi en rapporte davantage, il reste très

peu de raisons de ne pas investir de façon plus massive dans la culture, comme le font d'ailleurs certaines régions. Un certain nombre d'études ont déjà été réalisées un petit peu partout en Europe et le démontrent. Nous devons en prendre conscience.

Je voudrais vraiment que des chiffres permettant d'objectiver cette réalité et de nous donner une raison supplémentaire d'investir massivement dans la culture soient disponibles au plus vite.

1.7 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plans "Pépites" et "Grands talents"»

M. Charles Gardier (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles compte de nombreux artistes talentueux, dont certains sont reconnus internationalement. Ceux-ci doivent être défendus par notre gouvernement, tout comme nos jeunes talents, qui ne demandent qu'à éclore ou à se développer. L'une des solutions évidentes pour atteindre nos objectifs en termes de développement de ces talents consiste à offrir aux professionnels du secteur la garantie de pouvoir vivre décemment de leur passion.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) va en ce sens; le gouvernement y propose notamment de «mettre en place un soutien spécifique aux artistes dont le talent commence à être reconnu et la notoriété va croissant (plan «pépites») et à ceux dont le talent est établi (plan «grands talents») afin de favoriser leur diffusion tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à l'étranger».

Madame la Ministre, pourriez-vous me donner davantage d'informations quant à ces deux plans? En quoi consistent-ils? Avez-vous déjà abordé ce sujet au sein du gouvernement? Si oui, avez-vous déjà sélectionné des critères objectifs pour classer les artistes dans ces deux catégories? Existe-t-il d'autres catégories d'artistes dans une classification du même type, des plans «talents», des plans «grandes pépites»? Quel budget pourrait être octroyé à chacun de ces deux plans?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour votre intérêt pour les «pépites» et les «grands talents», deux projets qui ont émergé lors des négociations. Je peux vous en décrire les contours, mais il est encore trop tôt pour les détailler plus en profondeur. Comme vous l'avez rappelé, le plan «pépites» s'adresse aux jeunes artistes qui commencent leur carrière, mais qui sont déjà reconnus, tandis que le plan «grands talents» s'adresse

aux artistes reconnus depuis longtemps, mais qui ont besoin d'être soutenus. Deux catégories d'artistes ont été définies, mais nous devons apporter un soutien global à tous les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction de leur situation.

La direction de ces plans n'est pas encore clairement établie. Elle doit être construite en collaboration avec les secteurs concernés et être ensuite soumise au gouvernement. *A priori*, il s'agira de réfléchir à un ensemble de mesures visant à accompagner au mieux les talents dont regorge notre Fédération. Ces plans cibleraient les deux périodes charnières d'une carrière artistique: la période de commencement, puis celle de rayonnement et de diffusion.

Chaque année, une multitude d'artistes sortent de nos écoles d'art, mettent sur papier ou sur toile leurs premières œuvres, se produisent dans une de nos salles de concert ou de théâtre, etc. Pour un artiste, le début de carrière est fragile; la Fédération Wallonie-Bruxelles doit donc accompagner non seulement tous ces artistes qui sortent de l'école, mais aussi ceux qui ont des besoins plus spécifiques pour leur permettre, à l'image des pépites, de briller autant qu'ils le peuvent par la suite. Une fois leur talent reconnu par leurs pairs et par le public, la Fédération Wallonie-Bruxelles se doit d'aider et d'accompagner le rayonnement des grands talents afin que le plus grand nombre puisse être touché par leurs créations.

Il y a matière à travailler sur ces deux chantiers, raison pour laquelle ils figurent dans la DPC. Deux mois et demi après le début de cette législature, je reconnais que nous n'en sommes encore qu'au stade embryonnaire. Toutefois, ces deux chantiers témoignent de notre volonté de soutenir les artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agira de trouver les bons mécanismes en fonction de la situation propre à chacun de nos artistes; je peux vous assurer que nous y travaillerons tout au long de cette législature.

M. Charles Gardier (MR). – Je constate que ce dossier doit encore mûrir, ce que je suivrai avec beaucoup d'attention. Je vous ferai cependant part de certaines de mes réactions. En premier lieu, j'ai un petit doute quant au vocable choisi: je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous parlions de «grands talents», mais les pépites aussi ont du talent, et j'imagine que cette question fera l'objet de discussions.

L'intérêt accordé aux artistes à différents stades de leur carrière me semble tout à fait positif. Lors des différentes commissions d'avis auxquelles j'ai assisté, j'ai souvent entendu l'argument consistant à dire qu'un artiste déjà connu n'a pas besoin d'aide. Or, en Fédération Wallonie-Bruxelles, la croissance de la notoriété en début de carrière ne permet que rarement aux artistes d'en vivre. L'aide aux talents déjà reconnus, qu'ils soient grands ou petits, est donc impor-

tante. Ce dossier nécessitera beaucoup de travail, et il sera intéressant de voir comment, dans les différents secteurs, seront sélectionnés les bénéficiaires des aides de la Fédération. Quoi qu'il en soit, ces soutiens sont nécessaires; plus tôt ils seront mis en œuvre, mieux ce sera.

1.8 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité de la culture pour les personnes porteuses de handicap»

Mme Sabine Roberty (PS). – La culture est l'affaire de tous! Il est important que chacun et chacune y ait accès de manière inconditionnelle. Y compris les personnes porteuses d'un handicap, bien entendu! Cette question de l'accessibilité est multiple. Elle concerne les personnes en situation de handicap et chacun de nous. Elle présente un aspect lié à la mobilité et comporte aussi un aspect financier. Je souhaiterais que l'on fasse le point sur la situation actuelle, sur les dispositifs existants en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les directions à prendre.

L'action 26 du plan «Bouger les lignes» définie sous la précédente législature avait pour objectif de favoriser l'accessibilité à la culture. Il était question de sonder l'accessibilité des publics à travers trois études. En février dernier, votre prédécesseure annonçait que le processus de récolte de données était achevé et que celles-ci étaient en cours de traitement. Une fois ces études publiées, l'objectif était de rédiger un guide pour l'ensemble du secteur culturel. Madame la Ministre, toutes les données relatives aux trois études ont-elles été analysées? La publication d'un guide est-elle encore à l'ordre du jour? Si tel est le cas, selon quel agenda?

L'action 29 du plan précité prévoyait un audit des infrastructures culturelles afin d'évaluer les efforts à consentir pour améliorer l'accès des lieux et le contenu pour les personnes en situation de handicap. Cet audit a-t-il été réalisé? Avons-nous déjà une idée générale de l'accessibilité actuelle des infrastructures culturelles (théâtres, centres culturels, bibliothèques ou musées)? Quelles sont les adaptations nécessaires à apporter, pour chaque infrastructure, en vue de la rendre accessible aux personnes porteuses d'un handicap? Enfin, d'autres initiatives sont-elles en cours en Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer l'accès à la culture?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je suis particulièrement sensible, moi aussi, à la question de

l'accès à la culture pour toutes et tous. Le développement d'une politique culturelle inclusive des personnes porteuses d'un handicap sera un point d'attention durant cette législature. Je collaborerai certainement avec Frédéric Daerden, ministre de l'Égalité des chances, pour avancer dans cette voie.

Je ne puis encore répondre en détail à toutes vos questions, mais je peux déjà vous donner certains éléments. Une série d'interventions passées et futures opérées par la direction générale des infrastructures (DGI) visent à améliorer l'accessibilité physique des implantations culturelles appartenant à la Communauté française. Depuis que le cinéma Le Parc à Liège a été équipé récemment de deux plateformes élévatrices, tous nos cinémas sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite: le Palace à Bruxelles ainsi que les cinémas Churchill, Le Parc et Sauvenière à Liège sont des infrastructures modèles en matière d'accessibilité.

Les futurs investissements comprennent des travaux au Botanique à Bruxelles ainsi qu'à l'Orangerie du château de Senefte en Wallonie. Des études en cours visent à permettre l'accès à d'autres bâtiments culturels de la Communauté française, tels que l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP), le Mundaneum ou le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas propriétaire de l'ensemble des équipements culturels situés sur son territoire. La question de l'accès ne se résume pas non plus à la mobilité. Par contre, chaque fois que des travaux de rénovation sont réalisés, l'accessibilité reste un point d'attention, comme ce fut le cas au Musée de folklore de Mouscron qui a été entièrement rénové et dont l'aménagement est remarquable. Tout est réfléchi pour être à la hauteur des personnes à mobilité réduite. Les résultats sont très positifs.

Dans le domaine des arts de la scène, l'équipement des salles par des boucles à induction magnétique destinées aux personnes malentendantes tend à se généraliser. Des initiatives visant à améliorer l'accès des malvoyants aux équipements et aux œuvres artistiques se développent également. Enfin, la stimulation de la créativité et des pratiques artistiques des personnes en situation de handicap mental sont favorisées par des associations soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le Creahm ou le centre d'expression et de créativité (CEC) La Hesse, à Vielsam, qui sont des pépinières de talent.

En qualité de ministre de la Culture et de l'Enfance, je veillerai à ce que les enfants porteurs d'un handicap aient le droit de participer à la vie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des initiatives existent et nous pourrions sans doute aller encore plus loin dans le futur.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je suis vraiment heureuse d'entendre que

l'on ne parlera pas seulement de handicap moteur. Vous avez évoqué de belles initiatives comme la boucle à induction magnétique. Je suis ravie de savoir que vous porterez ce thème et je ne manquerai pas d'en reparler durant la législature.

1.9 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Avenir du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Ministre, la quantité de salles et d'écrans en Belgique reste stable, mais il est plus préoccupant de constater une baisse du nombre de spectateurs à l'année puisqu'il se rapproche aujourd'hui des 18 millions. Dès lors, le cinéma risque-t-il de disparaître, au moins dans sa forme actuelle? D'après M. Marion, professeur en sciences économiques, sociales, politiques et de communication à l'Université catholique de Louvain, le cinéma a déjà traversé des crises et sa mort a déjà été évoquée à plusieurs reprises, au moment de l'apparition du cinéma parlant, puis de la télévision ou encore du magnétoscope. Et pourtant, le cinéma est toujours là!

Il faudrait peut-être se mettre d'accord sur la définition du terme cinéma. Nous avons parlé tout à l'heure du terme culture. Dans le milieu, il semble y avoir un conflit sur la façon de définir le cinéma. Néanmoins, la dimension sociale permettra au cinéma de résister à la poussée du numérique, toujours selon ce professeur. Il le constate avec ses étudiants quand il dit qu'aller au cinéma reste une expérience physique, un moment de partage, alors que regarder un film en *streaming* dans son salon constitue en quelque sorte un acte désincarné.

En Wallonie, de petits cinémas offrant une proposition de salles et de films qui correspondent à un certain public parviennent ainsi à émerger et à intéresser le spectateur. Je pense notamment au cinéma de Tamines, mais aussi à ceux de Waterloo, de Rixensart ou encore de Stockel. Les spectateurs vont y chercher le facteur humain, se rencontrer, discuter des films du moment. De façon générale, nous observons un certain attrait pour les cinémas de proximité.

Quelles initiatives pouvez-vous prendre pour ces petits cinémas de proximité et, plus généralement, pour une approche plus particulière auprès des spectateurs de cinéma? Envisagez-vous des stratégies de promotion pour faire revenir le public dans les salles obscures? Comment aider les exploitants de cinémas en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comptez-vous lancer des actions plus spécifiques en faveur des cinémas de proximité?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La fréquentation des cinémas a connu des hauts et des bas en Belgique. D'après l'Office belge de statistique, l'année de fréquentation la plus faible fut 1988 avec 15 223 663 spectateurs. Il faut donc être très prudent lors de l'analyse des chiffres de fréquentation des cinémas, qui nécessite une certaine nuance. Cette fréquentation a, certes, tendance à s'éroder ces dernières années.

Les derniers chiffres publiés par le SPF Finances pour 2017 sont plutôt positifs. Cette année, notre pays comptait 93 cinémas, soit un de plus qu'en 2016. Le nombre de spectateurs a augmenté de 20 581 267 à 21 009 653. Les recettes brutes, hors TVA, ont augmenté de 154,4 à 162 millions d'euros. Parmi ces 93 cinémas, 30, dont 3 à Bruxelles et 18 en Wallonie, disposent d'un écran unique; 37 autres, dont 3 à Bruxelles et 14 en Wallonie, ont de deux à sept écrans.

Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) a soutenu en 2019 douze cinémas, soit 38 écrans, qui ont la particularité de programmer au moins 70 % de films d'art et d'essai sur au minimum 70 % de leurs séances, pour 1 050 000 euros. Ces cinémas sont le Nova, le Galeries, le Flagey, le Palace, le Vendôme et l'Aventure à Bruxelles; le Quai10 à Charleroi; le Parc, le Sauvenière et le Churchill à Liège; le Caméo à Namur et le Plaza Art à Mons. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient aussi les distributeurs qui se sont également spécialisés dans la diffusion de films d'art et d'essai. En 2019, le CCA a ainsi soutenu quatre distributeurs pour un montant global de 161 000 euros. Il s'agit de Cinéart, O'Brother Distribution, Imagine Film Distribution et Le Parc Distribution. Le CCA a aussi subventionné 18 festivals en 2019 à hauteur de 719 000 euros. Sans être un soutien direct aux salles de cinéma, cette aide pousse les spectateurs à venir découvrir des œuvres audiovisuelles en salle dans un contexte événementiel.

En dehors de ces soutiens structurels, le CCA organise également des actions ponctuelles, comme Le Mois du Doc, qui se déroule durant tout le mois de novembre. Il propose au public de découvrir des documentaires en salle, souvent en présence de réalisateurs. La programmation de l'événement, qui vient de commencer, est consultable sur le site www.moisdudoc.be. Une action similaire autour du court-métrage, Le Jour le Plus Court, est organisée durant cinq jours en décembre. La prochaine édition aura lieu du 18 au 22 décembre 2019. Le CCA organise également des projections gratuites de films belges en salle à l'occasion de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, il a soutenu la sortie en salle en 2018 des films belges francophones pour un montant de 341 047 euros.

Toutes ces actions démontrent l'importance accordée à la diffusion en salles de nos films et au

soutien apporté aux petites salles par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette aide permet le maintien d'une diversité dans l'offre et il n'y a pas de raison que cela change.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces chiffres éclairants et intéressants sur tout ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles réalise déjà dans ce domaine. Je vous remercie pour le soutien que vous continuerez à apporter à ce secteur.

1.10 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Rénovation du théâtre Jean Vilar»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, il faut sauver le théâtre Jean Vilar! Ce cri d'alarme, je l'ai lancé à plusieurs reprises sous la précédente législature ici même, dans cette commission. Ce phare de la culture, installé depuis 40 ans à Louvain-la-Neuve, a besoin d'une profonde rénovation. Pour vous donner un exemple, il n'y a pas si longtemps, il pleuvait sur la scène lors de fortes précipitations. Heureusement, au bout de nombreuses années de palabres, un accord sur le financement des travaux a pu être trouvé. Plusieurs acteurs importants se sont mobilisés. La province du Brabant wallon interviendrait à concurrence de 2, voire 3 millions d'euros en cas de bouclage définitif du tour de table. La ville de Louvain-la-Neuve contribuerait à hauteur de 500 000 euros. Le Théâtre lui-même injecterait 500 000 euros sur fonds propres et bénéficierait d'un prêt de 2 millions d'euros grâce au fonds St'art, ce dispositif mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encourager le déploiement stratégique d'institutions culturelles majeures.

Il y a un an, ici même, votre prédécesseure Mme Greoli m'expliquait que ce prêt serait octroyé sans franchise en capital, moyennant deux conditions essentielles, d'une part l'obtention d'une garantie de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ou de la province du Brabant wallon et, d'autre part, l'élaboration d'un plan d'exploitation pendant la période de rénovation du théâtre. Alda Greoli m'avait également répondu que le permis d'urbanisme serait déposé début 2019 et que la procédure de marché public des travaux serait lancée dans le courant de 2020, de manière à ce que le chantier puisse débiter à la fin de l'année 2020, pour une ouverture du théâtre au public dans le courant de l'année 2023.

Madame la Ministre, il y a un an, cet accord semblait ne pas être encore totalement définitif. Ce dossier a connu pas mal de rebondissements, ce qui est souvent le cas lorsqu'il s'agit de monter

des projets importants de rénovation ou de construction. Une incertitude planait par exemple sur la participation de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Pourriez-vous me dire ce qu'il en est aujourd'hui? D'une manière générale, chacun respectera-t-il ses engagements dans ce montage financier? Est-il désormais définitivement bouclé ou des difficultés sont-elles survenues entre-temps? Les deux conditions de l'emprunt St'art sont-elles remplies? Quelle sera finalement l'ampleur de l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le permis d'urbanisme était censé être déposé durant le premier trimestre 2019. L'a-t-il dans les délais? Des études techniques complémentaires devaient avoir lieu durant cette année 2019. Confirmez-vous que le dossier avance comme convenu sur les aspects techniques? Bref, où en est-on?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Avant de répondre concrètement aux questions, je dois quand même rappeler le contexte en ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Fédération n'est pas du tout maître d'ouvrage dans ce dossier. Elle accorde un soutien sous forme de subvention à l'infrastructure. Elle n'est donc pas « pilote » de l'opération, ce qui ne m'empêchera pas de tenter de répondre à vos questions.

À ma connaissance, il n'existe pas d'accord incluant toutes les parties. En revanche, il existe une convention entre la Province du Brabant wallon et l'Atelier Théâtre Jean Vilar pour un montant de 3 millions d'euros. Il existe aussi un contrat qui est en cours de finalisation entre l'Intercommunale InBW, qui est le maître d'ouvrage délégué, et l'Université catholique de Louvain qui est propriétaire. Ce contrat est en cours de finalisation, me dit-on. Un arrêté de subvention a été signé par la Fédération Wallonie-Bruxelles le 10 mai 2019 pour sa part de subvention pour un montant de 2 millions d'euros en capital ainsi que 424 127 euros en intérêts. Enfin, le Conseil communal de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve s'est réuni ce 22 octobre et il me revient qu'il aurait confirmé l'octroi d'une aide financière à concurrence de 500 000 euros.

Il reste donc à finaliser les accords sur l'emprunt de 2 millions d'euros à contracter par l'Atelier Théâtre Jean Vilar auprès de St'art – vous l'avez évoqué – qui sont en cours de discussion, auxquels s'ajoutent les 500 000 euros en fonds propres de l'Atelier Théâtre Jean Vilar lui-même. À ce stade, les conditions de l'emprunt St'art ne sont pas remplies, en particulier celle qui porte sur la garantie et qui fait toujours débat.

En ce qui concerne l'état d'avancement du dossier, le permis de bâtir a été déposé et jugé complet en mai dernier. Il est attendu au plus tard pour février 2020, nous dit-on. Les auteurs de projet travaillent actuellement sur le dossier dit

d'exécution, c'est-à-dire que le dossier destiné à demander un prix aux entreprises doit être déposé le 15 janvier 2020. Le premier semestre 2020 sera donc consacré aux marchés de travaux avec comme objectif le respect du planning de fermeture du théâtre pour l'exécution des travaux sur les deux saisons 2020-2021 et 2021-2022 et une réouverture du théâtre au public en 2023.

Voici les informations dont je dispose à ce jour et que je vous ai transmises.

M. Olivier Maroy (MR). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir fait le point sur le dossier. Je sais bien que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas le maître d'œuvre puisqu'effectivement vous n'êtes pas propriétaire des murs. Néanmoins la Fédération a, comme vous, à cœur de faire en sorte que cet écrin de la culture retrouve tout son lustre, d'autant que son rayonnement s'étend bien au-delà du Brabant wallon puisque l'Atelier Jean Vilar accueille énormément de spectateurs bruxellois, mais aussi de la province de Namur.

On s'attendait à ce qu'il y ait encore des difficultés, mais cela a l'air de progresser dans le bon sens. Je suis un petit peu inquiet à propos de l'emprunt au Fonds St'art. Je ne comprends pas trop pourquoi les conditions ne sont pas toujours remplies. Cela ne devrait quand même pas être si compliqué; il suffit qu'une garantie soit accordée. Mais croisons les doigts, je me réjouis en tout cas que le dossier continue de progresser. Mais on sait par habitude que dans ce genre de dossier, il faut faire preuve de patience.

1.11 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Collaboration entre les institutions culturelles et les différents organisateurs de missions économiques et académiques belges à l'étranger»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Au début de l'été, l'Orchestre philharmonique royal de Liège (OPRL) s'envolait pour le Japon afin de donner une série de concerts en marge de la mission économique et académique menée conjointement par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Ce type de collaboration, un peu circonstancielle, entre mission économique et culturelle n'est certes pas une première. Cependant, nous ne pouvons que constater que le modèle séduit et que nos institutions culturelles ne manquent pas de jouer un rôle important comme ambassadrices de notre image à l'étranger. C'est évidemment profitable à nos institutions culturelles, notre économie et notre savoir-faire.

Dans la mesure où ce type de collaboration entre mondes économique et culturel est concrétisée au cas par cas, sans doute, serait-il judicieux de quelque peu de les systématiser, ces deux mondes s'appuyant l'un sur l'autre.

Y êtes-vous favorable? Et si oui, quelles actions concrètes peuvent-elles être mises en œuvre pour appuyer et favoriser une collaboration accrue entre économie et culture lors des missions économiques et académiques belges à l'étranger?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, d'un côté, WBI soutient les opérateurs culturels en vue de renforcer leur dimension internationale par le biais de mécanismes spécifiques favorisant leur exportation sur les marchés, les festivals ou les manifestations prioritaires à l'étranger. De l'autre côté, l'AWEX soutient les entreprises wallonnes dans leurs démarches de développement international.

Au carrefour de ces grands axes, les deux institutions ont également pour mission le rayonnement international des espaces sur lesquels elles opèrent, le renforcement de la notoriété de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est autour de ce point de rencontre que se sont greffées les nombreuses initiatives de synergie entre l'AWEX et WBI, en ce compris en matière culturelle.

L'opération au Japon à laquelle vous faites allusion résulte d'une de ces initiatives émanant conjointement de l'AWEX et de WBI. Elle visait à sensibiliser les grands opérateurs culturels à l'importance de lancer des actions favorisant un rayonnement global de nos richesses, en maximisant les chances de faire coïncider les tournées et les prestations internationales avec des missions économiques. C'est en effet ainsi que l'OPRL a contacté l'AWEX en l'informant de sa tournée au Japon à l'été 2019 et qu'une véritable «mission à 360°» a été organisée, combinant les volets économique, culturel et scientifique.

Je suis convaincue que les actions de ce type sont à promouvoir. Elles ont l'ambition de promouvoir la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. En s'articulant autour des axes économique, académique et culturel, elles renforcent la conviction qu'il existe plusieurs portes d'entrée pour se faire connaître, se positionner sur le scanner des organisations économiques, académiques ou culturelles, et susciter leur intérêt.

En offrant la possibilité à notre public cible d'ouvrir la porte qu'il privilégie, nous contribuons au développement économique des entreprises belges et à celui des institutions académiques et culturelles.

Sur la question de la systématisation de ces opérations, l'administration m'informe qu'une mission de ce type pourrait être mise sur pied pro-

chainement à Madrid. Je ne peux qu'y souscrire. S'il ne s'agit pas encore de systématisation, mais on peut déjà y voir une récurrence d'actions.

Pour aller plus loin dans ce sens, vous pourriez aussi interroger mon collègue chargé des Relations internationales, le ministre-président Jeholet. Il pourra certainement vous apporter un complément d'information sur les actions conjointes à mener entre l'AWEX et WBI.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Ministre, j'avais déjà interrogé le ministre Borsu à ce sujet. Comme vous êtes ministre de la Culture, il me semblait plus judicieux de me tourner vers vous, mais je peux aussi poser la question au ministre-président. Je pense que cela couvre la question de la notoriété, de l'image et de notre rayonnement international.

À l'étranger, les gens ont un peu de mal à faire la différence entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce voyage au Japon montre bien que l'association entre les arts et l'économie est un enjeu pour les trois entités fédérées et les trois parlements dans lesquels nous siégeons. Les exemples fleurissent avec les super productions de Franco Dragone ou l'exposition d'art contemporain qui s'est tenue à Berlin. Les productions théâtrales et la vivacité du marché contemporain peuvent être regroupées autour d'un axe à la fois économique et culturel. Je suis ravie d'entendre qu'une prochaine récurrence est envisagée à Madrid. Je demanderai au ministre-président d'aller dans le sens d'une pérennisation de ce type d'opération.

1.12 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Lecture dans les bus scolaires»

M. Olivier Maroy (MR). – En Brabant wallon, voici quelques années, un chauffeur de bus scolaire a eu l'idée géniale de mettre des livres à la disposition de ses petits passagers. Ils pouvaient ainsi entamer un autre voyage, imaginaire celui-là, durant leur trajet souvent long jusqu'à l'école ou leur domicile. La magie a opéré. Les écoliers se sont mis à bouquiner, ont emporté un livre chez eux, en ont ramené d'autres dont ils n'avaient plus l'usage. Je reste persuadé qu'un enfant qui lit sera un adulte qui pense. Pourquoi ne pas donner une ampleur bien plus large à cette initiative ponctuelle?

Voilà pourquoi j'ai plusieurs fois interpellé durant la précédente législature votre prédécesseure, la ministre Alda Greoli. Celle-ci s'est montrée particulièrement enthousiasmée par l'idée. Mieux, elle m'a alors expliqué que le service de la lecture publique allait développer un projet consistant à former des accompagnateurs de bus sco-

laires, en partenariat avec les bibliothèques de l'ensemble de la Communauté française.

La question de la sécurité avait toutefois été soulevée par son administration, ce que nous comprenons. Un groupe de réflexion devait être créé avec la Région wallonne pour trouver rapidement des solutions. Lors de ma dernière question sur ce sujet, Alda Greoli avait avancé qu'un programme d'actions concerté entre son administration et les transports scolaires de la Région wallonne serait adopté au cours de 2019. Madame la Ministre, quel est dès lors l'état d'avancement de ce dossier depuis février dernier? Un programme d'actions a-t-il été adopté? Dans la négative, quand les enfants pourront-ils lire et emprunter des livres dans nos bus scolaires? Pourriez-vous me détailler le programme en question? Un budget est-il prévu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou la Région wallonne à cet effet? Si oui, quel est-il?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le développement des pratiques de lecture dans les bus scolaires est une piste qui est effectivement explorée au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'idée n'est pas de reproduire ce qui se faisait dans le bus de Pierre Seraille en Brabant wallon ou de transformer les bus scolaires en bibliothèques itinérantes, mais plutôt de construire, avec des bibliothécaires désireux de développer la lecture chez les enfants, un projet adapté à chaque situation.

Bien entendu, ce projet roulant, qui va permettre aux livres de rejoindre les yeux et les mains des enfants, ne pourra être opérationnel qu'à la condition de répondre aux préoccupations de la sécurité du transport et à celle de ne pas perturber le déroulement habituel du transport scolaire. Il ne peut donc s'improviser.

Durant la législature précédente, l'administration a pris contact avec le département de l'exploitation du transport de la Région wallonne pour discuter des conditions de la mise en œuvre du projet. Les deux départements ont convenu de la nécessité d'offrir une formation aux volontaires accompagnateurs des transports scolaires. Cette formation devrait répondre à différentes questions méthodologiques et de sécurité. Je citerai notamment les suivantes. Comment mettre les livres à disposition de manière sécurisée et éviter qu'ils se transforment en objets dangereux lors des déplacements? À quelles normes de sécurité devraient répondre les boîtes de rangement des livres dans les bus scolaires? Comment l'accompagnateur de bus peut-il combiner un rôle d'incitant positif à la lecture, tout en restant attentif à ses missions primordiales d'accompagnement? Comment choisir des livres répondant aux attentes spécifiques d'un public d'enfants en déplacement? Comment mettre en place un système de dépôt de livres de qualité?

Depuis lors, le groupe de réflexion poursuit son travail de préparation et a abordé notamment les questions de la prise en charge des coûts d'installation du dispositif et de la gestion du stock des livres mis à la disposition des enfants. Il faut savoir que le temps de lecture ne correspond pas forcément à la durée d'un trajet. Il ressort de ces réflexions que la question de l'encadrement de l'activité est primordiale et que, sans médiation, la mise à disposition de livres pourrait être contre-productive. Il ne faut pas que ce soit perçu comme de l'occupationnel. L'idée est bien de créer une relation entre le livre et l'enfant.

Un projet de ce type ne peut fonctionner que si les personnes adéquates et compétentes au niveau local s'occupent elles-mêmes de la mise en œuvre du projet. On voit dans plusieurs communes où des projets de boîtes à livres existent qu'il est nécessaire que quelqu'un s'en empare. Il me semble que le rôle des deux administrations est de rendre la chose possible. Il faut qu'elles aient créé un cadre et se soient au préalable posé les questions essentielles. Il faut donc qu'elles donnent la possibilité et les moyens à l'acteur local de réaliser le projet, mais elles ne doivent pas l'imposer.

Aujourd'hui, il ne manque plus que des bibliothécaires, par exemple, ou d'autres opérateurs comme une association pour s'emparer de la question et mettre le projet en place. Celui-ci pourra ensuite être soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles après discussion sur les modalités.

Il est à noter que le service de la lecture publique n'est pas le seul à envisager le transport scolaire comme vecteur potentiel de développement des pratiques de lecture. Par exemple, le service général des lettres et du livre (SGLL) est également en contact avec la direction Namur-Luxembourg des transports scolaires des TEC afin de mettre à la disposition des enfants les plaquettes éditées chaque année dans le cadre de «La fureur de lire». Leur format et leur durée de lecture sont bien adaptés aux trajets. Une fois que le cadre a été défini, ce genre de projet, si quelqu'un s'en empare, peut être mis en œuvre assez facilement.

M. Olivier Maroy (MR). – *«Quand l'administration s'en mêle...»* pourrait être le titre de cette réplique. Je comprends bien, Madame la Ministre, qu'il ne sert à rien d'imposer le projet. Vous avez raison: pour qu'il fonctionne, des acteurs de terrain doivent s'impliquer. Ils sont nombreux à vouloir le faire. J'ai récemment assisté à une réunion au centre culturel de ma commune et je suis certain que ce genre de projet trouverait preneur. Un trajet en bus scolaire peut être long; certains durent presque deux heures. Je trouve l'idée géniale et il faut saluer l'initiative de ce chauffeur de bus du Brabant wallon qui l'avait lancée.

Ma grand-mère disait toujours que le mieux est l'ennemi du bien. Il ne faut pas vouloir tout

réglementer! Quand vous avez lu votre texte, Madame la Ministre, on a pensé à un sketch de l'administration! Il est évident qu'il faut s'assurer que les enfants ne s'envoient pas les bouquins à la tête; ceux-ci ne doivent pas devenir des objets volants non identifiés. Je suis impatient de nature, mais la mise en place d'un tel projet devrait quand même être possible. Alors, en avant! Cela fait deux ans que l'initiative a été lancée et je suis persuadé que de nombreux acteurs de terrain ne demandent qu'à embrayer.

Nous sommes aussi d'accord sur le fait que ce n'est pas le seul projet qui doit être mené, mais celui-ci est intelligent. Il a le mérite de mettre les enfants en contact avec les livres alors que nombre d'entre eux ne disposent pas de livres chez eux.

1.13 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme Pickx de Proximus»

M. Olivier Maroy (MR). – Au début de l'été, Proximus a lancé sa nouvelle plateforme multi-écrans baptisée Pickx. Je vous ai déjà interrogée à ce sujet il y a quelques semaines en séance plénière, Madame la Ministre. Comme vous le savez, cette initiative pose problème aux chaînes de télévision qui reprochent à Pickx et à Proximus de ne pas respecter l'intégrité de leur signal.

Quel est le problème? En réalité, Pickx ou Proximus découpe les programmes des différentes chaînes et formule des recommandations à ses clients en fonction de leurs centres d'intérêt. Par exemple, si vous aimez le sport, Proximus en a connaissance grâce aux données fournies par le décodeur que l'opérateur a installé chez vous au moment où vous vous êtes abonné. Le décodeur devient parfois un petit mouchard. Du coup, on vous proposera du sport à profusion quand vous activerez la plateforme Pickx. Vous serez de moins en moins amené à suivre l'intégralité du signal de telle ou telle chaîne. En quelque sorte, c'est Pickx qui manipule votre télécommande. «Déchaînez-vous», disait un vieux slogan publicitaire pour une chaîne télévisée. Il reste totalement d'actualité.

Les patrons de la RTBF et de RTL estiment que cette initiative constitue une violation de leur propriété intellectuelle et représente un risque important pour leur viabilité, à tel point que l'administrateur général de la RTBF a demandé au législateur francophone d'adopter un décret protégeant l'intégrité du signal des diffuseurs, comme cela existe en Flandre.

En séance plénière, vous avez reconnu que l'initiative de Proximus posait question et qu'il fallait y apporter des réponses. Vous demandiez

un petit délai, occupée à constituer votre cabinet. Vous souhaitiez également prendre le temps de consulter des spécialistes et d'approfondir vos connaissances des techniques sous-jacentes pour bien comprendre la problématique. Vous m'affirmiez également attendre avec une certaine impatience des éléments de réponse du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), celui-ci travaillant depuis des mois sur la transposition de la directive européenne des services de médias audiovisuels (SMA).

Pouvez-vous nous donner davantage de précisions sur les dispositions relatives à l'intégrité du signal contenues dans la directive SMA? En quoi consistent-elles précisément? Ces dispositions vous semblent-elles suffisantes? Avez-vous reçu des éléments de réponse de la part du CSA? Dans l'affirmative, lesquels? Si vous n'avez pas encore reçu d'informations de la part du CSA, à quelle date espérez-vous les obtenir? Au-delà du CSA, le Service général de l'audiovisuel et des médias (SGAM) vous a-t-il transmis d'autres éléments sur ce dossier? Si oui, lesquels?

Envisagez-vous de proposer au gouvernement un avant-projet de décret centré exclusivement sur la protection de l'intégrité du signal des diffuseurs? Ou ces dispositions feront-elles partie du projet de décret transposant la directive SMA et dont l'objet est nettement plus large?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Nous suivons attentivement le problème depuis plusieurs semaines. Nous avons eu un premier échange à propos de la plateforme Pickx de Proximus lors de la séance plénière du 2 octobre et nous l'avons poursuivi au sein de cette commission le 15 octobre dernier à l'occasion d'une question orale de Mme Roberty. J'ai alors rappelé le calendrier et les procédures de consultation prévues dans le cadre de la transposition de l'ensemble des nouvelles réglementations européennes: la directive SMA, le Code des communications électroniques européen et l'*Accessibility Act*. Je ne reviens donc pas sur cet aspect; il vous suffit de consulter la réponse.

Aujourd'hui, je vous fais part des éléments nouveaux suivants. Le SGAM poursuit son travail sur l'avant-projet de décret qui consacrerait expressément le principe de l'intégrité du signal des diffuseurs en transposant l'article 7ter de la nouvelle directive SMA. Le travail se poursuit. L'administration et moi-même sommes toujours en attente de l'avis final du collège d'avis du CSA afin d'affiner le projet. Il me revient que les travaux du collège d'avis ont pris du retard par rapport au calendrier, dont l'échéance avait été initialement fixée à la fin du mois d'octobre. Nous ne disposerons pas de l'avis avant le 19 novembre prochain. Il conviendra dès lors d'attendre de recevoir cet avis avant d'avancer d'éventuelles solutions. Comme je le disais précédemment, cet avis

sera déterminant dans notre réflexion et l'élaboration de notre stratégie.

Quant aux arguments juridiques soulevés par RTL et la RTBF sur le non-respect du droit d'auteur, nous nous trouvons à nouveau dans une situation où la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente puisque cette matière relève exclusivement des compétences de l'État fédéral, ce qui complique toujours les choses. En outre, mon administration n'est pas en possession des analyses juridiques des différentes parties, ce qui est logique. Il est donc impossible de remettre un éventuel avis circonstancié sur leurs arguments qui ne sont donc pas en notre possession.

Enfin, il convient d'être prudent en la matière, d'autant plus qu'elle ne relève pas de notre compétence. Il reviendra éventuellement aux tribunaux, et non au pouvoir exécutif, de constater la violation effective des droits d'éditeur. Nous travaillons donc chacun dans les limites de nos compétences et suivons le dossier de près. Pour votre information, je poursuis les rencontres, entamées il y a déjà quelque temps, avec les différents opérateurs du secteur des médias afin d'avoir toutes les clés en main pour répondre au mieux à leurs attentes.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je suis ravi d'apprendre que vous poursuivez l'examen du dossier et en faites une de vos priorités. Selon moi, il y a péril en la demeure, car la viabilité de nos chaînes télévisées est gravement menacée. Je comprends que vous attendiez de recevoir les différents avis, dont celui du CSA, prévu pour le 19 novembre, soit le lendemain de la prochaine réunion de notre commission. Il me faudra donc attendre quinze jours de plus. Cependant, j'aimerais connaître votre avis personnel, alors que vous vous retranchez un peu derrière l'attente des avis.

Êtes-vous convaincue de la nécessité absolue de protéger le signal? Faut-il aller au-delà de la directive SMA qui, selon certains, ne va pas assez loin? Vous ne vous êtes pas vraiment prononcée, mais nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur la question.

1.14 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «E-sport»

M. Olivier Maroy (MR). – Je suis avec attention l'évolution de l'*e-sport* en Belgique depuis plusieurs années. Le week-end des 12 et 13 octobre s'est tenu à Malines les *GameForce Masters*, un rendez-vous incontournable pour les fans de jeux vidéo. Des compétitions des célèbres jeux «*League of Legends*» et «*Counter-Strike*» ont eu lieu durant le week-end, avec pas moins de

30 000 euros de *prize money* répartis entre les vainqueurs.

Le groupe Orange était le principal sponsor de cet événement. L'opérateur télécom a bien compris l'ampleur que prend le phénomène. L'*e-sport* devrait en effet générer cette année à l'échelon mondial 2,3 milliards d'euros. On estime qu'en 2018, 380 millions de personnes ont visionné une compétition en direct ou en différé. Selon une étude menée par Digital Sports, 48 % de la population belge joue à des jeux vidéo et 24 % des joueurs sont prêts à payer pour cela.

La RTBF a déjà lancé plusieurs initiatives sur la plateforme Auvio et sur la chaîne Tarmac. À la fin de l'année 2018, elle a notamment organisé un événement intitulé «Tarmac Ciné Sessions» consistant en une série de dix soirées organisées au cinéma Kinopolis autour d'une approche compétitive et divertissante des jeux vidéo. Madame la Ministre, d'autres «Tarmac Ciné Sessions» ont-elles eu lieu depuis ou sont-elles prévues à l'avenir? Quel bilan précis la RTBF en tire-t-elle? Envisage-t-elle d'autres initiatives de ce type? Si oui, lesquelles?

La RTBF doit prendre le train en marche et capter les téléspectateurs de demain. Or les jeunes ne regardent plus beaucoup voire plus du tout la télévision. Votre prédécesseur me signalait en novembre 2018 que la RTBF avait clairement identifié les générations X et Z comme consommatrices d'*e-sport* et avait l'intention de fournir à ce public un contenu qualitatif dédié, tout en participant au développement, à la professionnalisation et à l'émergence de cette pratique en Belgique francophone. Comment cette intention s'est-elle concrétisée? Combien d'heures d'*e-sport* la RTBF a-t-elle diffusées en 2018 et 2019 et sur quelles plateformes? Plus globalement, pourriez-vous faire un point complet sur les initiatives prises par la RTBF en matière d'*e-sport*?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, votre question concerne un domaine très en vogue chez les adolescents et les jeunes. Mes enfants, comme les vôtres, regardent des écrans alternatifs!

Permettez-moi tout d'abord deux petites précisions. Les *GameForce Masters*, auxquels vous faites référence, se sont tenus les 5 et 6 octobre à Malines, et non les 12 et 13 octobre. Ils ont été intégralement retransmis sur la chaîne Twitch de Tarmac. Celle-ci assurait l'offre francophone de la transmission de cet événement.

La RTBF m'informe que le 13 septembre dernier a débuté la seconde saison des «Tarmac Ciné Sessions» qui se sont tenues tous les jeudis soir, du 13 septembre au 24 octobre, au Kinopolis de Bruxelles. Elles se prolongeront au Kinopolis de Liège, du 7 novembre au 12 décembre 2019, les jeudis soir également. Toutes les informations

sont disponibles sur le site rtbf.be/tarmac/cinesessions.

La RTBF précise que la saison 2018 a permis à Tarmac de rassembler plus de 2 000 personnes aux cours de ces soirées dans la salle bruxelloise du Kinopolis. Cette saison a généré environ 800 000 vues sur la chaîne Twitch de Tarmac. Elle visait spécifiquement un public cible jeune, communautaire et passionné. L'objectif de ces sessions est d'assurer à Tarmac une place de partenaire solide dans le domaine de l'*e-sport*.

En outre, la RTBF a mené quinze initiatives similaires au cours de l'année 2019. La liste est longue; je la tiens à votre disposition. Sachez également que, pour 2020, la RTBF travaille déjà à la réalisation de cinq projets. Je tiens également la liste à votre disposition.

La RTBF souhaite apporter un contenu qualitatif aux générations X et Z dans le domaine de l'*e-sport*. Elle entend encourager des initiatives personnelles au sein de Tarmac et a décidé, en janvier 2019, de créer un poste d'expert thématique «Jeu vidéo et *e-sport*» au sein du pôle «Culture et musique».

La RTBF a diffusé 4 267 heures de contenus jeu vidéo et *e-sport* sur sa chaîne Twitch, soit 32 291 654 minutes regardées sur cette plateforme. Sur Auvio, la durée des événements *e-sport* s'élève à plus de 500 heures. (*La ministre remet les listes à M. Maroy*)

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, et pour m'avoir remis en main propre la longue liste des initiatives prises par la RTBF dans ce domaine. Je ne me considère pas moi-même comme féru de jeux vidéo, mais je suis convaincu que la RTBF doit préparer demain et qu'elle doit donc aussi s'adresser aux générations futures, tout en respectant les balises du service public. Elle ne doit évidemment pas offrir une vitrine aux nombreux jeux violents ou de guerre. Tous les jeux vidéo ne sont toutefois pas violents; j'y veille d'ailleurs personnellement en tant que père de famille.

Je me réjouis en tout cas d'apprendre qu'il y aura une deuxième saison des «Tarmac Ciné Sessions» et qu'un poste d'expert thématique a été créé pour suivre de près le développement de l'*e-sport*.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je souhaite préciser que des visites sont régulièrement organisées à la RTBF dans le cadre de l'émission «Inside». Je vous encourage à faire ces visites qui permettent, entre autres, de découvrir les studios de Tarmac et de rencontrer l'équipe qui a un modèle très particulier d'émission.

(*Mme Isabelle Emmerly, vice-présidente, prend la présidence*)

M. Olivier Maroy (MR). – Il faudrait pour cela que la RTBF nous envoie une invitation. J'ai moi-même fait ce genre de proposition et soumis plusieurs idées à l'une des responsables de la communication extérieure, en faisant remarquer que les membres de notre commission avaient très peu de contacts avec la RTBF. Celle-ci a pourtant de très nombreuses occasions de nous tenir au courant de ce qui se fait dans le domaine du théâtre ou des séries télévisées, par exemple. Nous attendons...

1.15 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Propos haineux sur les forums de discussion»

M. Olivier Maroy (MR). – La lutte contre les propos haineux est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Je suppose que, comme la plupart d'entre nous, vous avez déjà été choquée de lire certains commentaires sur les réseaux sociaux qui sont utilisés par les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis que je suis député, je milite pour que cela cesse.

Je vous invite à lire mon échange avec votre prédécesseur à ce sujet. C'était le 23 novembre 2018. Au cours de cette discussion, nous avons fait le point sur la situation. Les chiffres précis fournis par la société Netino by Webhelp – chargée de la modération de 12 sites et 31 pages Facebook appartenant aux cinq plus gros éditeurs de presse – permettent de dire qu'un commentaire sur dix en moyenne est supprimé. Au total, sur ces médias, 294 367 commentaires ont été supprimés en l'espace d'une seule année. C'est énorme.

On observe une nette amélioration par rapport à la situation il y a six ou sept ans, mais, à l'époque, rien ou presque n'était entrepris pour lutter contre les propos haineux. Selon moi, il reste encore aujourd'hui beaucoup trop de commentaires problématiques sur les sites francophones. Le système n'est pas encore suffisamment performant.

Madame la Ministre, disposez-vous de nouvelles données actualisées concernant les commentaires problématiques? Quelles conclusions en tirez-vous le cas échéant? L'éducation aux médias est évidemment un remède qu'il faut développer. J'ai lu avec satisfaction dans les notifications du dernier gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que des crédits supplémentaires étaient débloqués dans ce domaine. Ce gouvernement peut s'en féliciter. La Déclaration de politique communautaire (DPC) indique d'ailleurs la volonté d'évaluer et d'adapter le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développe-

ment d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française. Des mesures seront-elles prises concernant ce sujet? Envisagez-vous d'autres actions concrètes pour lutter contre les propos haineux? Si oui, lesquelles?

Par ailleurs, on sait que le système de modération des forums est un programme automatisé.

Une série de mots sont encodés et le programme va les détecter dans les commentaires afin qu'ils soient mis en attente d'examen. Les commentaires en question ne sont donc pas publiés directement. Un modérateur va ensuite les lire et statuer sur leur caractère problématique ou non. Sur le fond, il n'est évidemment pas question de censure. J'accepte de lire des propos qui ne correspondent pas à ma façon de penser. Le problème, ce sont les insultes, le racisme et des choses de ce type. Mais je suis persuadé que la machine ne remplacera pas complètement l'homme.

Il faut donc que vous insistiez auprès des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'ils investissent dans ce domaine. Il convient de prendre ses responsabilités et, dans cette optique, des modérateurs sont nécessaires. Je suis conscient que cela a un coût. Mais une intervention humaine est nécessaire et je ne parle pas de stagiaires. Dans le cas contraire, à terme, les différents médias risquent de ne plus permettre à leurs lecteurs internautes de commenter leurs articles. Plusieurs d'entre eux – comme «*Le Vif/L'Express*» ou la RTBF – ont déjà mis fin à la possibilité de commenter en ligne. Cela reste néanmoins possible sur les réseaux, en particulier sur Facebook, où on peut lire des horreurs. Il est temps de serrer la vis et que les médias investissent dans ce domaine. Je suis impatient de connaître vos ambitions à ce sujet.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je commencerai par évoquer un aspect connexe à votre question. Effectivement, l'éducation aux médias constitue un axe majeur de la législature. Nous le répétons lors de chacune de nos rencontres avec les opérateurs de terrain et tentons de voir comment chacun pourra prendre sa part dans ce domaine. En effet, les médias ne sont pas les seuls concernés, de nombreux autres acteurs le sont aussi. Avec mes collègues du gouvernement, nous souhaitons travailler de manière conjointe sur ce dossier pour lequel nous avons déjà posé certains jalons.

Pour revenir à votre question, si les réseaux sociaux et les forums de discussion offrent aux citoyens un moyen d'exercer leur liberté d'expression en leur permettant de communiquer directement et publiquement, force est cependant de constater des abus réguliers prenant notamment la forme de propos haineux. Comme vous, je suis particulièrement interpellée par cette forme de

haine rencontrée sur les réseaux sociaux. Il est toujours très facile de tenir des propos derrière son clavier, propos que l'on ne tiendrait certainement pas face à une personne. La dimension virtuelle libère une parole souvent raciste ou discriminatoire, par exemple envers les femmes.

Quant aux chiffres que vous me demandez, je ne dispose pour l'heure pas des données récentes actualisées par la société Netino by Webhelp concernant la modération des sites et pages Facebook des éditeurs belges francophones. Plusieurs d'entre eux ont bel et bien délégué cette fonction de modération à cette société. Je la solliciterai donc afin de disposer des dites données.

À titre illustratif, je peux néanmoins faire état des données publiées par cette même société dans son dossier «*Panorama de la haine*» concernant les médias français pour 2018 et 2019. Des similitudes existent évidemment. Pour ces deux années, la société a analysé un échantillon de 15 000 commentaires, pris de manière aléatoire avant modération, parmi 15 millions de commentaires faits sur 25 pages Facebook de grands médias français. D'après ces statistiques, on constate qu'entre janvier et mars 2019, 14,3 % des commentaires sont jugés agressifs ou haineux, contre 10,4 % début 2018, c'est-à-dire une hausse de 3,9 % en 1 an. Entre avril et juin 2019, 12,4 % des commentaires étaient agressifs ou haineux, soit une baisse de 1,9 point par rapport au 1^{er} trimestre 2019.

Concernant plus particulièrement la typologie des propos haineux, la société Netino by Webhelp en relève quatre principales identiques en 2018 et 2019, valables aussi bien en France qu'en Belgique. Premièrement, les propos agressifs et insultes entre internautes représentant une hausse de six points en 2019 par rapport à 2018; deuxièmement, les attaques contre la classe politique en hausse de 15,6 points en 2019; troisièmement, les attaques contre une personnalité hors politique, en hausse de 5,6 points en 2019; quatrièmement, les attaques contre les médias ou les journalistes. La hausse, dans ce dernier cas, atteint 6,5 points en 2019.

La progression la plus marquante est évidemment celle enregistrée au niveau des propos haineux tenus à l'encontre de la classe politique, révélateurs d'un sentiment particulier de la population à l'égard de cette catégorie. Deux nouvelles cibles sont pourtant apparues en 2019: les attaques contre les gilets jaunes (plus marquées en France qu'en Belgique) et les attaques contre les criminels et les casseurs. Bien que je ne dispose pas encore de données précises pour la Belgique, je m'interroge sur la capacité des systèmes actuels à obtenir des résultats satisfaisants en termes de lutte contre les discours de haine. Force est de constater qu'en plus d'exister, ils sont en progression.

Récemment, plusieurs personnalités publiques – notamment des journalistes de la RTBF et de RTL-TVI – ont fait l'objet de telles attaques. Cela me paraît totalement inacceptable. Cette question fait l'objet de nombreuses réflexions dans plusieurs pays européens qui s'interrogent sur des possibilités de développer de nouvelles législations et de lutter contre les discours de haine propagés sur les réseaux sociaux, tout en veillant à ne pas censurer tous les commentaires. En tout cas, la presse francophone se montre soucieuse de permettre la liberté d'expression tout en limitant la diffusion de ce genre de propos.

Dans les réflexions en cours, je citerai par exemple le rapport de la mission «Régulation des réseaux sociaux-Expérimentation Facebook» intitulé «*Créer un cadre français de responsabilisation des réseaux sociaux: agir en France avec une ambition européenne*» datant de mai 2019. Il concerne la France, mais a le mérite d'être très récent. Il présente donc un intérêt particulier. Il a été remis au secrétaire d'État français chargé du numérique et évalue diverses pistes d'action. Nous devrions en prendre connaissance et examiner si certaines d'entre elles ne pourraient pas être transposées avec succès chez nous. En Belgique, cette problématique fait également l'objet de réflexions particulières, notamment au sein du collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ou du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). Tout un travail y est mené sur cette question spécifique.

Je serai bien entendu attentive aux résultats de ces diverses réflexions. En partenariat avec les médias en général, nous déterminerons aussi comment aller plus loin dans ce domaine réellement problématique. Je profite de ma présence à cette tribune pour ouvrir une petite parenthèse sur l'utilisation des réseaux sociaux par les différents publics. Je viens en effet d'apprendre que le réseau social *Tik Tok*, chinois au départ, est également utilisé par de nombreux jeunes. Pourtant, même s'il ne s'inscrit pas dans le même contexte que Facebook, il semble enregistrer très peu de propos de ce type. Ce réseau social est sans doute de nature différente, certes, mais son public n'a probablement pas les mêmes réflexes que celui fréquentant le réseau social Facebook. Par conséquent, nous devrions également creuser la piste de la relation unissant les utilisateurs d'un réseau social à un autre et voir s'il est possible d'en tirer des enseignements particuliers. Je referme ici cette parenthèse sur les réseaux sociaux.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui me comble de bonheur! Je note en tout cas que vous donnez une inflexion nouvelle à cette problématique. Il y a un an, votre prédécesseur M. Jean-Claude Marcourt se voulait rassurant, affirmant que la RTBF était «pleinement satisfaite du système de modération sur sa page Facebook» et que les chiffres «démont[raient] l'efficacité du sys-

tème». Pourtant, le système n'est pas pleinement efficace, car on lit encore beaucoup trop de commentaires haineux ou racistes. On ne peut pas les tolérer en ce qu'ils constituent un danger pour notre démocratie.

Les médias doivent, avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prendre leurs responsabilités et investir un peu plus dans l'humain. L'outil technologique est certes utile, mais insuffisant. Je pense comme vous qu'il convient de réfléchir à la législation qui encadrerait cette problématique. La difficulté est de savoir où placer le curseur. Il faut en effet éviter de supprimer tout espace de débat et entretenir la liberté d'expression. Sur ce dossier comme sur d'autres, nous sommes évidemment prêts à vous épauler dans ce combat ô combien nécessaire.

1.16 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Fedeweb»

M. Charles Gardier (MR). – Le 25 octobre 2018 était lancée FedeWeb, une fédération rassemblant quinze *web TV*. Son objectif était de créer des synergies et de structurer un secteur dont le fonctionnement repose sur un projet participatif. En outre, ces *web TV* ne dépendent pas ni de YouTube ni de Facebook ni d'un autre géant de la toile pour leur diffusion. Elles disposent toutes d'un portail qui leur est propre. L'an dernier, M. Maroy avait questionné le ministre Marcourt à ce sujet qui s'était montré très enthousiaste et avait apporté plusieurs éléments de réponse. FedeWeb comprenait bien quinze *web TV* à cette époque, mais s'apprêtait selon lui à en accueillir d'autres, une fois que le lancement des différents portails de ces *web TV* serait finalisé.

Madame la Ministre, qu'en est-il aujourd'hui? Combien de *web TV* compte aujourd'hui Fedeweb? D'autres *web TV* désirent-elles rejoindre cette fédération? En matière de financement et de régulation, le gouvernement et FedeWeb négociaient fin 2018 sur la base des propositions établies par FedeWeb. En quoi consistaient les demandes de cette fédération? À quel résultat ces négociations ont-elles abouti? Enfin, de manière générale, quelle est votre position sur le soutien à apporter à FedeWeb et aux *web TV*?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai consulté mon administration, qui me dit ne pas être au courant de la teneur des négociations entre le gouvernement précédent et FedeWeb. J'ai en revanche pris connaissance du dossier qui avait été présenté au gouvernement précédent. Il avait pris la décision

d'octroyer une subvention d'un montant de 210 000 euros à FedeWeb pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019. L'arrêté précise que la subvention est destinée à couvrir une partie des dépenses de personnel et de fonctionnement, ainsi qu'à la coordination, à la promotion et à la représentation des *web TV* en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je ne peux vous dire si d'autres *web TV* ont demandé à intégrer cette fédération. À mon sens, elles sont toujours quinze. Par contre, mon équipe va prochainement rencontrer les représentants de FedeWeb qui nous ont sollicités pour ce faire. Je pourrai vous en dire plus après cette rencontre. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit expressément de soutenir FedeWeb afin de lui permettre de remplir ses missions de représentation et de développer son rôle d'information et de ressource pour les acteurs du monde digital.

De manière plus globale, le gouvernement entend développer une politique audiovisuelle globale qui intègre les nouvelles formes de création telles que les *web TV*, les *YouTubeurs*, etc. afin de renforcer notre modèle culturel et de réussir une transition numérique francophone. Vous avez certainement pris connaissance de l'initiative du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) visant à rassembler les *YouTubeurs* lors d'une rencontre en leurs locaux, qui s'est déroulée le 24 octobre dernier.

La forme que devra revêtir ce soutien doit encore être établie. En effet, la question qui se pose ici n'est pas tant de se prononcer sur la qualité du projet, mais plutôt sur la manière de soutenir ce type de projets, qui s'inscrit dans la durée et vise à aller à la rencontre du public. Le fait d'envisager un soutien récurrent pose inévitablement la question des disponibilités budgétaires. Un tel projet est bien entendu soumis aux arbitrages habituels de financement.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, un soutien sera apporté à FedeWeb, oui, mais de quelle manière? Je n'ai pas bien compris dans votre réponse si vous n'étiez pas informée qu'il y avait eu des négociations ou s'il n'y en avait pas eu, à votre connaissance. Qu'en est-il exactement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mon administration m'informe qu'elle n'est pas au courant qu'il y a eu des négociations entre le gouvernement précédent et FedeWeb.

M. Charles Gardier (MR). – J'imagine que, quand ces négociations auront eu lieu, nous y verrons plus clair sur la manière dont FedeWeb sera soutenue. C'est étonnant dans la mesure où M. Marcourt avait l'air emballé. Dont acte.

1.17 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée « Méthodologie utilisée par le Centre d'information sur les médias (CIM) pour mesurer les parts de marché en radio et en télévision »

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, la mesure des audiences est cruciale pour les médias, tant par son impact sur le marché publicitaire que par ses effets sur la programmation. Depuis bien longtemps, le Centre d'information sur les médias (CIM) est chargé de cette mission. Au fil du temps, sa méthodologie a évolué pour prendre en compte de nouveaux comportements et de nouveaux médias.

En 2018, une nouvelle méthode a été utilisée pour la radio, prenant moins en compte les enquêtes réalisées en face à face et ouvrant la récolte des statistiques aux outils numériques, non sans provoquer de surprenants basculements d'audience. Pourtant, si, au gré des vagues du CIM, les différents opérateurs médias saluent ou critiquent la méthodologie, celle-ci n'en garde pas moins l'avantage d'être indépendante, ce qui évite que chaque annonceur ne vienne avec ses propres chiffres. Au-delà de l'impact sur le marché publicitaire, il importe de disposer de données fiables quant aux audiences des médias dans le cadre de la question de l'accès à une information de qualité.

Madame la Ministre, quelles sont les grandes lignes de la méthodologie utilisée par le CIM pour la télévision, d'une part, et la radio, d'autre part? Étant donné son application depuis un an, quelle est votre opinion sur la méthodologie utilisée pour la radio? La nouvelle procédure est-elle encore sous le feu des critiques? Qu'en pensent les opérateurs du secteur? Quel est selon vous son degré de fiabilité?

Considérez-vous qu'il serait souhaitable que le CIM fasse encore évoluer ses méthodologies pour la radio et la télévision? Si oui, dans quel sens? Est-ce que le CIM devrait davantage tenir compte de l'audience réalisée par les nouveaux médias?

Disposez-vous d'informations sur les méthodes de mesure d'audience, telles que les appliquent d'autres pays européens? Il peut s'avérer intéressant de réaliser un *benchmarking*. Parmi ces informations, avez-vous trouvé des pistes pour améliorer la mesure des audiences en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, envisagez-vous de rencontrer le CIM pour évoquer la question avec lui tout en préservant, bien entendu, sa nécessaire indépendance?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je partage votre avis: disposer de données fiables quant aux audiences des médias est un enjeu important, non seulement pour la question de l'accès à l'information et à la culture, mais également en ce qui concerne la conduite des politiques publiques.

Cela étant, le CIM est une organisation indépendante dont les membres sont les opérateurs du monde de la communication, des annonceurs, des intermédiaires tels que les agences de publicité et les médias, notamment leur régie. Puisqu'il s'agit d'une organisation indépendante, je n'ai malheureusement que très peu de réponses à vous fournir. Il n'appartient pas à l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles de traiter la question de méthodologie d'audience qui relève strictement de l'exercice d'une association privée et des relations qu'elle développe avec ses membres clients. De la même manière, il ne me semble pas opportun de commenter les évolutions récentes des méthodologies des mesures d'audience, puisque cet aspect ne relève pas de ma compétence.

Je n'ai prévu aucune rencontre avec le CIM. Cela n'empêche pas que cela pourrait être envisagé. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a donc pas la légitimité pour intervenir sur cette question. Je ne peux que vous inviter à prendre contact directement avec l'ASBL, le CIM, pour obtenir des réponses à vos interrogations.

Vous me voyez désolée de vous faire cette réponse-là. Depuis le début de la législature, j'essaie d'être la plus exhaustive et la plus transparente possible dans les réponses que je vous donne. Mais, dans ce cas-ci, je ne peux pas aller plus loin que ce que je vous dis aujourd'hui.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie du moins pour l'honnêteté de votre réponse. J'avais évoqué l'indépendance du CIM. Bien entendu, il est nécessaire qu'il le reste. Néanmoins, je n'aurais pas trouvé inintéressant de quand même en discuter avec vous, même si vous n'avez pas de prise directe sur cette ASBL.

Vous pourriez avoir un échange, développer une vision, travailler sur un *benchmarking* international afin de voir comment les mesures d'audience se font ailleurs. Vous ne semblez pas fermer la porte à une rencontre avec le CIM.

Je ne manquerai pas de suivre votre conseil et chercherai à entrer en contact avec le CIM pour obtenir les autres réponses. Vu la brièveté de votre réponse, ma réplique ne sera pas beaucoup plus longue. (*Sourires*)

1.18 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite

Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Critiques à l'encontre de la nouvelle plateforme Faky de lutte contre la désinformation de la RTBF»

1.19 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme Faky de la RTBF»

1.20 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Plateforme Faky et lutte contre les fake news»

1.21 Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les fake news»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Le 18 octobre dernier, la RTBF a lancé la plateforme en ligne Faky destinée à lutter contre la désinformation sur internet. Cet outil évalue le degré de fiabilité d'une information ou d'une image. Une application mobile avait également été développée.

Si nous pouvons *a priori* nous réjouir de la volonté de la RTBF de lutter contre les *fake news*, qui s'inscrit sans doute dans ses missions de service public, la plateforme Faky a suscité de vives critiques quant à la pertinence de ses évaluations. Toute une série d'articles de la télévision publique locale BX1 ont en effet été considérés comme «peu fiables», de même que les publications du magazine d'investigation «*Médor*». Par ailleurs, une récente information largement démentie a été considérée comme tout à fait fiable par Faky, à savoir l'arrestation de Xavier Dupont de Ligonès.

Face aux nombreuses failles détectées par les internautes, Faky a été suspendue par la RTBF quelques heures seulement après sa mise en ligne. La RTBF a précisé que l'ensemble des questions soulevées par la mise en ligne de la version bêta de l'outil permet déjà de l'améliorer. C'est un bel euphémisme. On aurait pu dire que l'ensemble des questions soulevées par la mise en ligne de la version bêta de l'outil permettait de confirmer le bien-fondé de cette appellation. La RTBF a également annoncé qu'une version améliorée serait très prochainement mise en ligne. C'était le 18

octobre. Depuis lors, à ma connaissance, la plateforme n'a pas été remise en ligne. L'expérience fut donc brève et peu concluante.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous apporter davantage de précisions sur le projet Faky? Qui en sont les porteurs? Comment a-t-il été développé et testé avant sa mise en ligne? Comment fonctionnent ses algorithmes? Quels moyens financiers et humains la RTBF y a-t-elle consacrés? Qui a validé la publication de la version bêta de la plateforme? Des objectifs avaient-ils été fixés en termes de promotion ou d'utilisation de l'outil?

Une évaluation de l'ensemble des défaillances du système a-t-elle été réalisée? Qu'en ressort-il? Comment expliquer les nombreuses erreurs d'appréciation qui ont été constatées? Quels moyens seront nécessaires pour redévelopper une plateforme de lutte contre la désinformation fiable? Ces moyens supplémentaires vous paraissent-ils proportionnés aux objectifs poursuivis?

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le 18 octobre dernier, dans la matinée, la RTBF n'était pas peu fière de lancer Faky, sa nouvelle plateforme en ligne permettant de vérifier la fiabilité des articles publiés sur internet. Le principe est simple: on fait un copier-coller de l'URL de l'article à vérifier dans le moteur de recherche de Faky et le verdict tombe après quelques secondes. Un score entre un et cinq indique la fiabilité du document. Dans une société où les *fake news* deviennent monnaie courante, cette initiative est évidemment la bienvenue. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain! Nous aurions sincèrement aimé féliciter notre service public d'avoir développé cet outil. Malheureusement, la plateforme Faky à peine lancée, ce fut le dépit. Il n'aura fallu que quelques heures pour que l'outil montre ses limites.

Quelques exemples. Mon collègue l'a dit, un article pourtant très documenté du magazine «*Médor*» a été jugé peu fiable; tout comme une information issue du site de BX1. En revanche, un horoscope ou encore un article annonçant l'arrestation de Xavier Dupont de Ligonès ont reçu une excellente note! La RTBF a donc dû rapidement se résoudre à remettre Faky hors ligne pour procéder à d'indispensables réglages.

Madame la Ministre, beaucoup de questions se posent face à ce qu'il convient d'appeler un flop en espérant que cela devienne un top! Comment l'expliquez-vous? Comment évaluez-vous ce projet? Comment et par qui a-t-il été développé? Il semble que Faky combine en réalité cinq outils existants: Décodex, Les Décodeurs, Neutral News et le détecteur de désinformation. Ils ont pour la plupart été développés à l'étranger, notamment en France. Ont-ils été suffisamment adaptés à la réalité de notre paysage médiatique? Quel investissement la RTBF a-t-elle consacré à ce projet Faky? Des pistes d'amélioration sont évoquées,

lesquelles? Quand la RTBF espère-t-elle mettre en ligne une version réellement fiable?

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le 20 octobre dernier, la RTBF lançait sa plateforme Faky, une application pour lutter contre les *fake news* dont l'objectif est d'évaluer la fiabilité d'articles publiés sur internet. Cette plateforme a été conçue pour les journalistes et le grand public afin de faciliter les démarches de *fact checking* (vérification des données) et d'obtenir plus rapidement des informations sur la fiabilité d'un contenu. Les concepteurs précisaient également qu'il s'agissait d'un outil d'éducation aux médias, visant à encourager l'esprit critique et à accompagner les utilisateurs face aux différentes sources d'information.

À la suite de retours négatifs liés à certains dysfonctionnements, par exemple des articles de médias considérés comme peu ou relativement peu fiables, la RTBF a décidé de suspendre l'application de la version publique. Les concepteurs ont directement fait leur autocritique et précisé qu'il s'agissait d'une version d'essai. L'idée était d'avoir des retours des utilisateurs pour améliorer l'outil, tout en le laissant public. Finalement, la décision a été prise de suspendre l'accès et de proposer ultérieurement une nouvelle version.

Madame la Ministre, dans le contexte de multiplication de l'information que nous connaissons et d'une désinformation toujours plus importante, quelle est votre analyse d'une telle initiative? Pensez-vous que cela pourrait être un outil efficace pour les consommateurs des médias? Comment soutenez-vous le renforcement des partenariats entre les médias et le monde scolaire pour améliorer continuellement les outils mis à la disposition des citoyens?

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Les citoyens et les citoyennes sont constamment bombardés d'informations publiées sur de multiples canaux et n'ont que l'embarras du choix: télévision, journaux électroniques ou papier, réseaux sociaux, etc. Ces nouvelles sont omniprésentes et se présentent à nous, même lorsqu'on ne le requiert pas, par le biais des nombreuses notifications que nous recevons. C'est désormais l'information qui vient à nous, et non plus l'inverse.

En conséquence, on le sait, l'éducation aux médias est primordiale et constitue un véritable enjeu du 21^e siècle. Si une telle familiarisation avec les outils numériques commence à être intégrée aux programmes scolaires, il n'est cependant pas toujours facile de distinguer le vrai du faux, face à ce flux continu et à la rapidité de propagation des informations.

En plus de former et de préparer les adultes de demain, je pense qu'il y a une obligation qui revient aux autorités publiques, à savoir celle de protéger au maximum les citoyens et les ci-

toyennes contre les *fake news*, vu l'impact qu'elles peuvent avoir.

En effet, dans certains pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni, de fausses informations auraient influencé les résultats électoraux. Plus qu'un questionnement sur l'information disponible, les *fake news* se posent également comme un défi, car elles peuvent sérieusement menacer et influencer nos démocraties.

Dans la presse de la semaine dernière, on pouvait lire un article présentant Faky, un nouvel outil instauré par la RTBF. L'ambition de celui-ci était de permettre à toutes et tous de vérifier le degré de fiabilité d'une information. Pour Ecolo, cette initiative va *a priori* dans le bon sens et doit être encouragée.

Assez rapidement, une fois la version *bêta* de «Faky» publiée, des journalistes ont réagi, pointant du doigt l'incohérence de certains résultats, notamment sur Twitter. En l'occurrence, il s'agissait d'un article du magazine «Médor», identifié comme une source d'information peu fiable. C'est regrettable puisque «Médor» est un journal d'investigation reconnu pour la qualité de son information, fournie en toute indépendance.

On peut, à ce sujet, lire dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) qu'une des priorités en la matière est de garantir l'indépendance des rédactions. Celles-ci jouent un rôle très important dans le contexte actuel par rapport aux *fake news*.

Mon axe est plutôt celui de savoir comment intégrer la question de la presse indépendante dans toutes ces questions de *fake news* puisque les algorithmes sont construits pour qu'une information soit validée le plus possible par plusieurs médias.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous renseigner sur ce qui a été à l'origine du problème? Quelles sont les raisons du retrait rapide de cet outil? Êtes-vous favorable à son maintien? Comment faire pour qu'il soit le plus fiable possible, tant pour les journalistes que pour les internautes? Que mettez-vous en place pour lutter contre les *fake news*? Pouvez-vous nous indiquer si des mesures spécifiques sont prises pour soutenir l'activité des journaux d'investigation?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vous remercie pour vos questions sur Faky qui se veut une plateforme de lutte contre la désinformation. Les *fake news* montrent la volonté de certains de faire de la désinformation. Je suis heureuse de constater que ce sujet passionne les différentes tendances politiques, parce que j'y porte moi-même une grande attention.

Pour votre information, j'étais présente à l'événement de lancement de la plateforme, sur l'invitation de la RTBF, le 18 octobre à Mont-Saint-Guibert. Comme j'ai pu le souligner aux

journalistes ce jour-là, une initiative de ce type est évidemment bienvenue, mais avec la prudence nécessaire, j’y reviendrai.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) fait de la lutte contre les *fake news* une priorité. Elle indique précisément que «Le Gouvernement soutiendra et développera l’éducation aux médias afin de développer l’esprit critique et de lutter contre les *fake news*. Le Gouvernement veillera notamment à [...] renforcer les collaborations entre les acteurs de terrain pour des actions concertées en éducation aux médias (RTBF, télévisions locales, éditeurs de presse, centres de ressources en éducation aux médias, centres culturels, Point Culture, associations de jeunes, associations de parents, opérateurs d’éducation permanente, cinémathèques, bibliothèques publiques, etc.)» J’insiste sur l’ensemble de ces acteurs, car il s’agit d’une thématique transversale touchant aussi bien ce secteur que celui de l’éducation. Dans ce cadre, l’initiative de la RTBF s’inscrit dans l’objectif de lutte contre les *fake news* ainsi que dans sa mission de service public en matière d’éducation aux médias.

J’ai aussi vu, presque en direct, les difficultés rencontrées par cet outil dès son lancement et qui ont entraîné sa suspension. J’ai reçu, à ce sujet, des explications précises de la RTBF. Le projet *Faky* poursuit l’objectif d’encourager et de soutenir le regard critique du citoyen face à la masse d’informations qui circule. Cet outil visera à ce que l’utilisateur puisse analyser, en quelques clics, un article ou une image postés sur les réseaux sociaux. L’équipe *Faky* est une équipe multidisciplinaire composée de journalistes de la RTBF, d’une collaboratrice directe de la rédaction de l’info et de deux cadres du pôle Technologies de la RTBF. Pendant six mois, l’équipe de la RTBF, dont un journaliste employé à temps plein, a développé ce projet. L’outil a été élaboré grâce à des partenariats noués avec différents acteurs du web. L’impact sur l’analyse de l’information vise à obtenir des clés pour déterminer le caractère fiable d’un article lu sur internet.

Concernant les photos, des liens sont récupérés avec l’*API Vision* de *Google* et croisés avec la base de données du *Décodex* du journal «*Le Monde*». Pour la recherche sur la base d’URL, fonction qui a notamment posé problème au moment du lancement public le 18 octobre, *Faky* se base sur cinq outils différents avec des résultats renvoyés de façon indépendante. Ces outils informatiques analysent les URL sous différents angles. D’abord, sous l’angle journalistique, à l’aide de deux outils. Un premier vérifie la source de l’information et la compare avec les outils existants, comme le *Decodex*. Une telle démarche vise à juger tout article provenant d’un site qui diffuse régulièrement de fausses informations comme non fiables. C’est le cas du site *Riposte Laïque* qui diffuse souvent de fausses informations. Un second outil analyse l’information à travers le regard

d’équipes de *fact checking* (vérification des faits), notamment grâce aux décodeurs du journal «*Le Monde*» ou d’autres initiatives similaires. D’un côté, l’analyse de sources, de l’autre, le *fact checking*.

Le deuxième angle d’analyse se pratique par algorithmes ciblant le contenu. Là, trois outils coexistent. Un premier repère des éléments de désinformation dans un contenu d’article, par exemple «Cliquez ici pour découvrir ce fruit inconnu, remède miracle contre le cancer.» Des éléments alertent sur le risque de désinformation. Un deuxième détecte des éléments de subjectivité (*textgain*). Enfin, un troisième et dernier outil analyse la dissémination de l’information (*Neutral News*). À partir des différents résultats envoyés par ces cinq outils qui ciblent des aspects différents de l’information, la plateforme livre un indice de fiabilité de l’information. Cet indice unique est le fruit de la démarche suivante: les résultats envoyés par les outils sont normalisés pour comparer des pommes avec des pommes, mitigés, car les sources journalistiques ont plus de poids dans le calcul que la subjectivité calculée par une machine, puis agrégés en un seul indice.

La RTBF m’indique que la plateforme a été testée par des journalistes et des membres de divers pôles de la RTBF avant sa mise en ligne. Elle a également été testée par des utilisateurs représentatifs de diverses catégories de la société: adolescents, jeunes parents, cadres, enseignants, personnes plus âgées.

À la suite des remarques formulées au cours de cette phase de tests, des adaptations ont été apportées. La RTBF a alors décidé de lancer la version *bêta* de *Faky* le 18 octobre dernier. Après la mise en ligne, des erreurs ont été constatées. À ce propos, j’ouvre ici une toute petite parenthèse sur l’affaire Dupont de Ligonnières: avec n’importe quel outil, même optimal, de détection des *fakes news*, cette fausse information n’aurait pas été détectée comme telle, car il s’agit d’une erreur de toutes les sources journalistiques fiables qui ont travaillé sur le sujet. Cette exception restera dans les annales. Je ferme la parenthèse.

La RTBF nous apporte les explications suivantes à propos des erreurs et des événements survenus le 18 octobre 2019. Quand un internaute colle un lien URL pour qu’il soit analysé, les différents outils sont interrogés pour envoyer un résultat. Si un ou deux outils, essentiellement les outils algorithmiques dans ce cas, répondent, et que les autres ne sont pas en mesure de livrer un résultat, le bilan agrégé fourni par le site internet manque de pertinence.

Des réactions ont suivi le test de fiabilité du magazine «*Médor*». Le résultat a fait scandale, car il jetait l’opprobre sur un média d’investigation de qualité. Ce jour-là, dans ma prise de parole, j’ai fermement défendu ce média et j’ai demandé que la plateforme puisse, entre

autres, tenir compte de la notoriété et de la qualité des journalistes d'investigation belges.

Des réactions sont aussi survenues à propos d'autres articles, réellement problématiques, contenant des *fake news*. Pour ceux-ci, le problème était qu'à peine un ou deux outils avaient été en mesure d'analyser les liens URL encodés. Le fait que tous les outils sont agrégés dans un seul indicateur final entraîne un manque de lisibilité du résultat en vue de sa correcte interprétation par l'algorithme.

Par ailleurs, on peut noter que l'usage d'une terminologie autour d'une évaluation de la fiabilité a aussi été interprété par certains comme si la RTBF s'autorisait à juger une partie du travail des rédactions et des journalistes confrères. L'initiative de la RTBF, considérée comme de l'ingérence, a suscité la polémique. Ce n'était certainement pas l'intention initiale de Faky. Son but est de déceler la désinformation volontaire et de traquer les *fake news*.

La RTBF affirme qu'en aucun cas cette plateforme n'a eu, et n'aura, pour vocation de juger le travail journalistique.

Concernant la question des moyens, selon la RTBF, le budget global pour le développement de la plateforme a été conséquent. En termes de moyens humains, l'équipe de Faky a travaillé à définir les priorités, les développements et les orientations majeures du projet. L'équipe a également pu compter, de façon ponctuelle, sur la collaboration de plusieurs services de la RTBF. Un journaliste est aussi spécifiquement investi dans le projet depuis fin mars 2019.

En ce qui concerne les moyens pour réparer l'outil et poursuivre le projet, la RTBF précise que l'enveloppe actuelle permet de mettre rapidement le site en ligne moyennant certaines adaptations. L'analyse du taux de fiabilité d'une URL ayant suscité beaucoup de réactions, cet aspect du traitement des informations de la plateforme sera retiré et laissera place aux résultats des différents outils, qui seront affichés de façon plus lisible pour l'internaute. L'avis synthétique de la plateforme, matérialisé par les cinq indicateurs, à savoir fiable, relativement fiable, neutre, peu fiable et pas fiable, disparaîtra. Ce travail est déjà en cours à la RTBF avec les différents partenaires impliqués dans le projet. La RTBF a également sollicité le concours d'autres rédactions pour qu'elles testent la nouvelle version avant sa mise en ligne.

Vous me demandez, Mesdames et Messieurs les Députés, si je suis favorable à cet outil. En tant que ministre des Médias et au vu de la DPC, je suis évidemment favorable à l'existence d'un outil de décodage dès lors qu'il aura été adapté et répondra aux exigences des internautes et des journalistes.

J'aurai cependant une réserve à émettre, ce type d'outil ne peut pas représenter un jugement qualitatif ou déontologique de l'information, ce n'est pas l'objectif. Je rappelle que le Conseil de déontologie journalistique a pour mission de rendre des avis sur le respect, par les journalistes, des règles professionnelles en matière de déontologie reprises dans le Code de déontologie. Pour avancer sur Faki, j'invite la RTBF à travailler en collaboration avec les autres rédactions et les acteurs de l'éducation aux médias.

Madame Roberty, concernant votre question sur les partenariats entre les médias et le monde scolaire, la RTBF en fait également une priorité. Les ponts entre les médias et le monde de l'enseignement doivent être encouragés. Je prends pour exemple E-classe, la nouvelle plateforme créée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et destinée aux professeurs. Elle contient des ressources notamment audiovisuelles pour les aider dans leur travail. La RTBF et la Sonuma en sont partenaires. La RTBF fait bien plus que cela. Dans son projet de lien avec les écoles, notamment avec l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS), elle invite des classes à venir créer de l'information. Cette initiative a pour objectif de décoder le fonctionnement de l'information, d'éduquer sur ce qu'est l'information pour permettre de juger ce qui pourrait être de la désinformation. La RTBF organise de nombreuses visites d'écoles et des studios ont même été créés pour l'organisation d'ateliers spécifiques.

En tant que ministre des Médias, je m'inscris parfaitement dans la ligne de la DPC, qui invite le gouvernement à renforcer le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), à évaluer le décret relatif à l'éducation aux médias et à l'adapter si nécessaire. Durant toute la législature, je m'impliquerai avec ma collègue, Mme Désir, avec laquelle j'ai déjà pris contact, pour renforcer les collaborations entre les acteurs de presse et le monde scolaire.

Il est évident que la question de l'éducation aux médias doit trouver sa place dans le Pacte d'excellence, nous en avons déjà discuté avec Mme Désir. Comme ce n'est pas encore le cas, c'est un chantier à entamer.

Madame De Re, concernant votre question sur les mesures spécifiques en faveur du journalisme d'investigation, sachez qu'il existe un fonds pour le journalisme, qui est géré par l'Association des journalistes professionnels (AJP). Il est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à concurrence de 275 000 euros par an. L'AJP a mis en place le site www.fondspourlejournalisme.be très didactique qui permet de prendre connaissance des projets qui ont été financés ainsi que des conditions à remplir pour qu'un projet journalistique soit soutenu. Depuis 2009, 189 projets de reportage et d'analyse sur tous types de médias ont été financés. Cette subvention est accordée dans le

cadre d'une convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'AJP qui s'achève en 2021. Comme vous l'aurez constaté dans la DPC, il est prévu que le gouvernement soutienne et renforce ce fonds. Je m'engage bien évidemment à le pérenniser.

M. Benoît Dispa (cdH). – Votre réponse m'apparaît comme un long plaidoyer *pro domo*, une assez laborieuse autojustification de la part de la RTBF. Si la grand-mère de M. Maroy était ici, elle dirait peut-être que quand on veut monter au mât, il ne faut pas avoir un trou dans son pantalon!

La plateforme dont nous parlons a en tout cas atteint un de ses objectifs: celui d'encourager l'esprit critique, en tout cas le nôtre. Elle n'a, en revanche, pas atteint l'objectif de lutter contre la désinformation. D'après les dires de la RTBF, les moyens dégagés sont conséquents. Vous avez ajouté que l'enveloppe actuelle reste suffisante pour poursuivre l'expérience, mais sans fournir de chiffre. Quel est le montant de cette enveloppe? Quelle est la hauteur de ces «moyens conséquents»? Si ce n'est pas de la désinformation volontaire, je ne sais pas de quoi il s'agit!

En tout cas, ce pataquès fera sans doute le bonheur des écoles de journalisme. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la mise en ligne de la nouvelle version de cette plateforme.

M. Olivier Maroy (MR). – Certes, le lancement de la plateforme Faky a été un flop. Pour autant, M. Dispa, je n'aime pas quand vous jouez au schtroumpf grognon. Ce n'est pas votre meilleur rôle. Il ne fait pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Ce projet est intéressant, il a du sens et s'inscrit dans les missions de service public de la RTBF. M. Dispa, je sais que vous êtes sensible à la lutte contre la désinformation volontaire et à la promotion d'une information de qualité. On ne peut à la fois soutenir cet objectif en commission et incendier les initiatives quand elles sont prises. Cette plateforme aurait certes dû être mieux testée. On l'a demandé aux journalistes. Bien peu ont pris le temps de le faire. On a sans doute voulu aller un peu trop vite, mais cet outil est intéressant et il sera amélioré. Il faut bien sûr éviter de tomber dans l'écueil d'une RTBF donneuse de leçons, distribuant les bons et les mauvais points.

Mme la Ministre, vous avez livré les modalités de modification de cette plateforme. Tout outil qui aura été suffisamment testé et conçu intelligemment est bon à prendre. Ce ne sera pas le seul, évidemment. Je vous rejoins entièrement, Madame la Ministre, il y a un indispensable travail à mener dans tous les secteurs de la société, y compris dans les écoles. Je suis intervenu plusieurs fois au cours des cinq années précédentes, pour souligner à quel point l'opération «Journalistes en classe» est précieuse. Des journalistes se rendent dans les écoles pour expliquer en quoi consiste leur métier, la ligne éditoriale d'un journal, etc.

Mme Sabine Roberty (PS). – La vérité est un processus vivant, comme disait Hegel. Je dirais même plus: humain et complexe. Les faits doivent être objectivables et la vérité objectivée. C'est également la recherche de la vérité par l'information qui caractérise une démocratie. Une vérité qui est davantage mise en péril, puisque les *fake news* ont la couleur de l'information, sans en être une.

Tout est perfectible dans la vie. Nous n'allons pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il y a eu quelques ratés, mais j'ai également envie de croire que l'on peut y arriver. Les enjeux sont trop importants.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Venant du monde de l'informatique et ayant lancé plusieurs applications mobiles, je ne m'étonne nullement des bugs survenus lors du lancement d'un tel projet. J'ai conscience qu'il peut être compliqué à mettre en place. Il serait intéressant que l'outil, une fois opérationnel, puisse évoluer grâce aux retours des utilisateurs. C'est à la RTBF de s'en occuper.

Votre intervention, Madame la Ministre, montre qu'il est indispensable de donner des moyens conséquents aux médias pour que les journalistes aient le temps de réaliser un véritable travail de recherche. Comme vous l'expliquiez à l'aide d'un exemple, si le travail journalistique réalisé en amont ne convient pas, l'outil de *fake news* n'aura aucun effet.

Je terminerai en soulignant un autre élément important que vous avez mentionné. Il s'agit de la nécessité de la RTBF de travailler avec les autres médias, journalistes ou même le paysage associatif s'occupant de ces questions. Il serait intéressant que l'information obtenue par ces plateformes, accessible librement, puisse servir de base à un mouvement de lutte contre les *fake news* qui ne serait pas uniquement cantonné à la RTBF. J'ignore si d'autres initiatives existent, mais je me renseignerai. La Belgique pourrait ainsi se démarquer sur les questions des *fake news*.

Mme la présidente. – La parole est à M. Dispa pour un fait personnel.

M. Benoît Dispa (cdH). – Si l'on m'empêche de répliquer à un fait personnel, je vais vraiment devenir grognon! En l'occurrence, je voudrais vous rassurer, Monsieur Maroy, j'ai dit dans ma question que la volonté de lutter contre les *fake news* faisait partie des missions du service public. Je ne cherche pas à me montrer boudeur à l'égard de la RTBF. Vous-même avez considéré que les tests préalables n'avaient pas été sérieux et que l'opération était un fiasco.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h55 et reprise à 14h00.*

(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence)

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

1.22 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Mise en œuvre de la directive européenne sur le droit d’auteur»

1.23 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Bras de fer entre Google et les éditeurs de presse: à travers le cas français, un combat pour le respect des droits d’auteur et la survie d’une information de qualité»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, le 2 octobre dernier, dans le cadre d’une question d’actualité, je vous interrogeais déjà sur le droit voisin et spécifiquement sur l’application de la directive européenne 2019/790/UE du 17 avril 2019 du Parlement européen et du Conseil sur le droit d’auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE, qui concerne notamment les moteurs de recherche numériques.

Je connais les forces et les faiblesses des médias francophones, protégés par la proximité de leurs lecteurs, mais exposés par la petite taille de leur marché. En contrôlant près de 80 % du trafic dans les sites de presse, les moteurs de recherche ont évidemment un impact essentiel sur les audiences. Cette question a déjà fait couler beaucoup d’encre par le passé et même mobilisé les tribunaux – Monsieur Devin aura l’occasion de revenir sur ce point, j’en pense. Cette directive européenne change la donne, en ce qu’elle consacre vraiment le droit voisin. En France, où la directive a déjà été transposée, les positions se clarifient dès à présent au gré des rapports de force entre éditeurs et opérateurs du monde numérique.

Pour contourner la directive, Google a invité chaque éditeur français à remplir un formulaire déterminant ce qu’il était prêt à céder gratuitement aux moteurs de recherche: un titre, un titre, une vignette, les premières lignes de l’article, etc. Mais, selon nos voisins français, ce type d’autorisation n’exonère pas Google du paiement des droits voisins. Obtenir par convention que les éditeurs renoncent à un droit que la loi leur ac-

corde est en effet juridiquement contestable. Ce type de pratique pose également question dans le domaine du droit de la concurrence. Aux yeux des éditeurs, le refus de Google de se soumettre à la législation européenne ou française relève de l’abus évident de position dominante. La France et l’Allemagne ont d’ailleurs invité les autorités européennes concernées à se saisir du dossier.

Madame la Ministre, où en est ce dossier aux niveaux français et européen? L’instruction de l’enquête pour abus de position dominante est-elle lancée? Aux niveaux belge et francophone, où en est la transposition de cette directive? Avez-vous des précisions sur l’impact pour les éditeurs belges quant aux résultats de recherche sur Google.fr? Quelle est la proportion de recherche de contenus médias sur les différents sites Google.fr, Google.be et Google.com?

Le 2 octobre dernier, vous aviez annoncé prendre des initiatives de soutien au secteur de la presse francophone. Quel sera le calendrier de ces initiatives? Quelles seront les mesures que vous souhaitez prioritairement prendre? Vous annonciez aussi que vous comptiez rencontrer le secteur. Est-ce que cette rencontre a eu lieu dans l’intervalle? Si oui, qu’en est-il ressorti? Avez-vous étendu le périmètre à tous les créateurs de contenu d’information ou limité vos investigations aux seuls éditeurs de presse écrite?

M. Laurent Devin (PS). – Alors qu’une directive européenne visant le droit d’auteur a déjà été transposée en partie en droit français, le moteur de recherche bien connu, Google, refuse de s’acquitter des droits d’auteur et droits voisins dus pour l’utilisation des contenus des éditeurs de presse. L’opérateur internet propose aux éditeurs français d’avancer sur la base de formulaires de collaboration, moyennant le maintien sur le moteur de recherche. Toutefois, les éditeurs refusent, car ils estiment que les droits leur sont dus.

C’est une situation que les éditeurs belges ont bien connue. Après une série d’actions judiciaires, un accord avait été trouvé avec Google. Cet accord reposait sur un partenariat commercial destiné à stimuler la fréquentation des sites de ces journaux et à monétiser leurs contenus en ligne, ainsi que sur l’achat par Google d’espaces publicitaires auprès des éditeurs. Parallèlement, les éditeurs s’étaient engagés à faire appel aux solutions publicitaires de Google.

La situation française actuelle est un cas très intéressant, car elle pourrait redéfinir les modes d’échanges entre, d’une part, le géant de l’internet et, d’autre part, les éditeurs de presse qui peinent à développer un modèle économique vertueux, reposant sur des ressources publicitaires captées par quelques acteurs, dans un écosystème à ce point marqué par les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple et Netflix).

Madame la Ministre, comment suivez-vous ce dossier? Avez-vous noué des contacts avec vos

homologues européens sur le sujet? Avez-vous fait le point sur la situation en Belgique francophone? Qu'en est-il de l'évaluation des accords de 2012? Avez-vous été sollicitée par les éditeurs de presse afin de leur apporter un soutien dans leur combat inégal contre un géant dominant?

Sous réserve de la stratégie globale dévoilée le 24 octobre par les éditeurs réunis au sein de l'Alliance de la presse d'information générale (APIG), ne conviendrait-il pas de mener la réflexion à l'échelle européenne? La qualité de l'information, ciment de la démocratie, doit être considérée comme un patrimoine majeur et bénéficiaire d'une protection adéquate face aux logiques économiques.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a réitéré sa volonté de «se concerter avec le secteur pour relayer ses préoccupations et priorités au niveau international, notamment les thèmes relatifs à la sécurité des journalistes et de leurs sources, à la promotion de la francophonie et aux thématiques relatives à la concurrence et la fiscalité». C'est pourquoi je souhaite faire le point sur cette thématique importante avec vous.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'article 15 de la directive 2019/790/UE du 17 avril 2019 introduit un nouveau droit pour les éditeurs de presse visant à faciliter l'octroi de licences pour l'utilisation de leurs publications en ligne, leur permettant d'obtenir une rémunération afin de récupérer leurs investissements. Cet article peut être résumé dans les termes suivants: toute utilisation (reproduction et mise à disposition du public) en ligne d'une publication de presse par un fournisseur de services de la société de l'information devra se faire avec l'autorisation de l'éditeur de presse concerné. Les agrégateurs de contenu devront par conséquent conclure des licences avec les éditeurs de presse afin de pouvoir publier tout ou partie de leurs publications. Ce nouveau droit ne s'applique toutefois pas aux utilisations faites par des utilisateurs individuels. Le nouveau droit des éditeurs de presse a une durée limitée et expire deux ans après la date de parution de la publication de presse.

Les États membres doivent transposer la directive en droit national d'ici le 7 juin 2021 au plus tard, mais la France a décidé de prendre de l'avance en adoptant une loi en juillet 2019, visant également les extraits et les vidéos. Madame Nikolic, cette directive ne doit pas faire l'objet d'une transposition en Fédération Wallonie-Bruxelles, car elle ne relève pas de nos compétences, mais bien des compétences fédérales.

En ce qui concerne l'enquête menée pour abus de position dominante, d'après les informations qui ont été publiées dans la presse française, l'Autorité de la concurrence française a lancé une

enquête exploratoire dans le courant du mois de septembre et elle a désormais été saisie d'une plainte formelle de la part des éditeurs de presse. Elle devrait prendre, le cas échéant, des mesures conservatoires dans les trois ou quatre mois et rendre ses décisions sur le fond dans les dix-huit mois. Nous ne disposons d'aucune donnée en ce qui concerne les résultats de recherche de contenus de médias sur les différents moteurs de recherche.

Monsieur Devin, il m'apparaît tout comme vous que la réflexion doit avant toute chose être menée à l'échelle européenne. Dans un communiqué du 24 octobre, l'Alliance de la presse d'information générale a rappelé son souhait d'une réaction solidaire afin de parvenir à un véritable partage de valeur avec les géants de l'internet. Je rappelle toutefois que l'Alliance regroupe uniquement les syndicats de la presse nationale, régionale et départementale française.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de nouer des contacts avec mes homologues européens sur ce sujet spécifique. Néanmoins, pour votre parfaite information, deux rencontres sont prévues en ce qui concerne les compétences culturelles dans le courant du mois de novembre: le Forum des ministres de la Culture de l'UNESCO et le Conseil des ministres de la Culture au niveau européen.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit, en effet, une concertation avec le secteur pour relayer ses préoccupations au niveau international, notamment sur les thématiques liées à la concurrence et à la fiscalité. À cet égard, je rappelle l'intention très claire de la Fédération Wallonie-Bruxelles de porter la revendication d'une meilleure contribution des GAFAN au bénéfice du financement des secteurs culturels et médiatiques.

Enfin, le 16 octobre dernier, j'ai en effet rencontré l'association lapresse.be. Au cours de cet échange, les éditeurs ont exposé leur point de vue non seulement sur les matières qui concernent directement les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également les aspects qui relèvent des niveaux européen et fédéral en matière de droits d'auteurs et de droits voisins pour les courts extraits de publication. Lors de cette rencontre, le sujet a donc bel et bien été abordé même si les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont limitées en la matière.

Madame Nikolic, je n'entends pas limiter mes contacts aux seuls éditeurs de presse écrite, mais bien rencontrer également les autres acteurs créateurs de contenu d'information. J'ai rencontré plusieurs acteurs de l'audiovisuel notamment. De nouvelles rencontres avec les autres acteurs du secteur devront être programmées dans les semaines à venir.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète, même si vous avez fait l'impasse sur les

demandes plus statistiques. Je me réjouis de voir que nous partageons le souci de défendre les éditeurs de presse francophones. J'ai pris bonne note aussi des rencontres qui avaient déjà eu lieu.

Je me permettrais juste d'insister sur les initiatives de soutien au secteur de la presse francophone. J'imagine que, si les rencontres ont lieu, vous nous informerez de leur contenu. Je me permets de rappeler, comme je l'avais fait lors de ma question d'actualité, que le groupe MR avait déposé, par le biais d'Olivier Maroy et Fabian Culot, une proposition de résolution qui comportait un nombre considérable de mesures de soutien pour ce secteur.

Je partage l'avis de M. Devin quant à l'importance de contacts et de solidarité au niveau européen dans ce dossier. Nous aurons certainement l'occasion d'en rediscuter, au sein de cette commission ou ailleurs.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, nous sommes d'accord sur deux points: ce sujet est d'une importance capitale et il revêt une dimension internationale. Je peux comprendre que vous ayez besoin de temps pour rencontrer l'ensemble des parties prenantes à cette thématique. La première réunion européenne à laquelle vous participerez sera l'occasion de faire connaître la position de votre gouvernement. Sur la base des informations que vous y aurez récoltées et des directions que vous et vos homologues envisagez de prendre, nous poursuivrons le travail ensemble. Nous reparlerons de ce sujet au début du mois de décembre.

1.24 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Nouveaux arrêts en suspension du Conseil d'État à l'égard du plan de fréquences»

1.25 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Suspension de licences de radiofréquences par le Conseil d'État»

1.26 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Arrêt du Conseil d'État du 21 octobre 2019 suspendant l'octroi des licences radio de Fun Radio, LN24 et NRJ»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Le 21 octobre dernier, le Conseil d'État a suspendu une nouvelle fois les autorisations délivrées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à LN24, Fun Radio et NRJ. Depuis son adoption, le plan de fréquences est contesté par IPM qui estime avoir été lésé dans l'attribution des points à DH Radio en application des critères définis par le décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, appelé décret «SMA». À la mi-août, les décisions refusant d'attribuer un réseau de radiofréquences à DH Radio et en octroyant un à Radio Contact, NRJ, Fun Radio et LN24 avaient déjà été suspendues une première fois par le Conseil d'État. Le CSA s'était alors contenté d'adopter les mêmes décisions, en les motivant différemment.

Au-delà de la motivation de ces décisions, les nouveaux arrêts du Conseil d'État font état d'irrégularités dans l'application des critères d'attribution des points sur lesquels le CSA se base pour autoriser ou non l'octroi d'un réseau de radiofréquences. Étant donné le faible écart de points entre la candidature de DH Radio et celles de Fun Radio, LN24 et NRJ, la correction de ces irrégularités serait susceptible de modifier l'ordre utile du classement. Par contre, le Conseil d'État a rejeté la demande de suspension relative à Radio Contact. L'écart de points avec DH Radio a été jugé trop important pour qu'une nouvelle attribution des points entre ces deux candidatures puisse bénéficier à la seconde aux dépens de la première.

Madame la Ministre, le décret «SMA» fixe des critères sur la base desquels le CSA évalue les candidatures et adopte un plan de fréquences. Cette procédure se doit d'être objective, rigoureuse, motivée et juridiquement irréprochable. La raison d'être d'un régulateur audiovisuel est d'en être le premier garant. Pouvez-vous dès lors nous éclairer sur la succession de suspensions qui touche les décisions du CSA? Comment expliquez-vous les irrégularités constatées par le Conseil d'État? Qu'en est-il de la suite de la procédure? Le CSA procédera-t-il à une nouvelle évaluation des candidatures en tenant compte des griefs soulevés par le Conseil d'État?

M. Laurent Devin (PS). – Dans ce dossier à rebondissements du plan de fréquences, le Conseil d'État a rendu ce lundi 21 octobre des arrêts de suspension à la suite du recours en extrême urgence introduit par le groupe IPM. Ce recours faisait suite aux décisions d'attribution des réseaux de diffusion par le CSA. Les autorisations délivrées respectivement à Fun Radio, LN24 et NRJ sont dès lors suspendues.

Il ne nous appartient pas de commenter les décisions de l'autorité administrative et du régulateur indépendant. Toutefois, je suis particulièrement attentif à la paix des ondes. Je souhaite

qu'une solution durable, fondée sur les prescrits légaux et reposant sur la recherche d'un équilibre adéquat du paysage radiophonique, soit trouvée dans les meilleurs délais. Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de la situation? Dans quels délais pouvons-nous espérer voir ce dossier enfin aboutir?

M. Olivier Maroy (MR). – Lors de la dernière réunion de notre commission, Madame la Ministre, je vous avais déjà interrogée sur le recours au Conseil d'État introduit par le groupe IPM, le propriétaire de DH Radio, sur l'attribution par le CSA d'une licence FM à LN24, Contact, NRJ et Fun Radio. Vous vous étiez montrée particulièrement prudente il y a quelques semaines vu que le Conseil d'État n'avait pas encore rendu son arrêt. Nous ne disposions alors que de l'avis de l'auditeur. Mais aujourd'hui, nous savons que la haute instance a suspendu le refus du CSA d'attribuer à DH Radio un réseau FM. Le Conseil d'État estime qu'une partie des griefs développés par DH Radio sur les critères de l'appel d'offres est sérieuse. Elle a par exemple suivi le groupe IPM dans la défense de l'originalité de son projet DH Radio et dans sa critique de l'appréciation par le CSA du plan d'affaires de LN24.

Cela risque d'avoir des conséquences importantes puisque les critiques en question peuvent remettre en cause l'écart de points entre DH Radio, Fun Radio, LN24 et NRJ. Concrètement, les autorisations octroyées à ces trois derniers opérateurs sont suspendues. Pas celles de Contact. Le CSA va donc devoir revoir sa copie, à tout le moins en motivant mieux ses critères d'attribution et en intégrant les remarques du Conseil d'État.

Quelle lecture faites-vous de cet arrêt? Estimez-vous également que la décision du CSA est critiquable sur la question de l'appréciation des plans d'affaires des diverses radios? Par ailleurs, avez-vous pu lire le vade-mecum rédigé par le CSA et qui est une pièce également critiquée par DH Radio? Quel regard portez-vous sur ce document? Disposez-vous d'autres éléments dans ce dossier? Si oui, lesquels?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le Conseil d'État a effectivement rendu son avis ce 21 octobre et des arrêts de suspension ont été pris suite au recours en extrême urgence déposé par le groupe IPM. Ce recours faisait suite aux décisions d'attribution des réseaux de diffusion FM/DAB dans le cadre du nouveau plan de fréquences.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne m'appartient nullement ni de me positionner sur cet arrêt ni de m'immiscer de quelque sorte qu'il soit dans le suivi qui sera réservé par le CSA à ces arrêts. Ce dernier m'indique que sept des griefs

qui étaient invoqués dans le recours concernent la manière dont il a appliqué des critères d'évaluation prévus par l'arrêt du gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2018, fixant un appel d'offre global pour l'attribution de radiofréquences destinées à la diffusion de services sonores en mode analogique et en mode numérique.

Le Conseil d'État en a retenu cinq comme étant apparemment fondés. Ils portent sur les critères d'évaluation suivants: la production propre, la musique issue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'originalité du projet, les programmes d'information et les décrochages. Sur le point de la production propre, le Conseil d'État reproche au CSA d'avoir fait une appréciation trop poussée, non seulement quantitative, mais également qualitative, de la production des candidats, alors que l'arrêt du 21 décembre 2018 prévoit un critère purement quantitatif. Il a également pointé une imprévisibilité méthodologique qui aurait pu être évitée si le CSA s'en était tenu à une appréciation quantitative.

Le Conseil d'État reproche au CSA d'avoir comparé entre eux des opérateurs qui, selon lui, n'auraient pas dû l'être pour la musique d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, les opérateurs présentant des formats généralistes ont été comparés avec des candidats d'autres formats, communautaire ou géographique, et/ou avec d'autres dont le dossier était non conforme. Ceci aurait donné lieu à des écarts différents entre les dossiers qui auraient pu désavantager DH Radio.

Le Conseil d'État a pointé des problèmes de motivation par rapport à deux sous-critères utilisés par le CSA pour évaluer l'originalité des projets portant sur les programmes spécifiques et la diversité musicale. Le Conseil d'État reproche au CSA d'avoir bien coté LN24 pour les programmes d'information malgré des moyens financiers jugés peu réalistes qui devaient faire douter de sa capacité à mettre en œuvre ses engagements. Il a également estimé que le CSA avait récompensé par trop de points forfaitaires le simple fait de diffuser de l'information. Enfin, il a pointé un problème spécifique de motivation pour le nombre d'heures d'information comptabilisées pour le dossier de DH Radio.

Le Conseil d'État tient rigueur au CSA d'avoir octroyé d'office la moitié des points à tous les candidats qui s'engageaient à faire des décrochages, même très peu. Il reproche également au CSA d'avoir comparé des projets conformes avec un projet non conforme, qui comportait un gros engagement en termes de décrochages, et a ainsi faussé la comparaison.

Le Conseil d'État a estimé que, même si elle était frappée des mêmes irrégularités apparentes que les autres, elles n'étaient pas de nature, en cas de réévaluation des critères concernés, à remettre en cause la primauté de Radio Contact sur

DH Radio dans le classement des projets de radios en réseau à format généraliste, en raison du grand écart entre ces deux projets qui est plus de 20 points. Cet arrêt ne concerne bien sûr pas les radios qui n'ont pas intenté de recours, même si elles ont suivi une procédure identique.

Le Conseil d'État a estimé que le vade-mecum adopté par le Collège d'autorisation et de contrôle du CSA comportait un certain nombre de règles méthodologiques problématiques. Par exemple, le fait de tenir compte d'éléments qualitatifs pour l'évaluation du critère de la production propre, les points forfaitaires alloués pour le simple fait de diffuser de l'information ou de faire des décrochages. Le CSA m'indique cependant que l'adoption d'un nouveau vade-mecum n'est plus possible dans le cadre de l'appel d'offres du 21 décembre 2018, car le règlement d'ordre intérieur du CSA prévoit que ce vade-mecum doit être adopté au plus tard avant la clôture du délai de dépôt des offres, soit le 16 mars 2019.

Le CSA m'indique enfin étudier, en ce moment et activement, les actions qui sont possibles afin de restaurer au plus vite et de façon durable la sécurité juridique de la bande FM et du *digital audio broadcasting* (DAB+). Il est conscient de la nécessité d'agir rapidement, mais il ne souhaite pas compromettre le succès de son intervention par une trop grande précipitation. Il tente donc de faire au plus vite. Mais il lui est extrêmement difficile de déterminer à ce stade quand le problème pourra être définitivement réglé.

M. Benoît Dispa (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète, du moins sur l'analyse des griefs qui ont été jugés fondés par le Conseil d'État. Un souci majeur, en termes de méthodes de travail, a été clairement pointé par le Conseil d'État. Nous devons nécessairement en reparler.

Nous comprenons que le CSA soit en train d'évaluer la marche à suivre et de réfléchir aux actions à entreprendre. Il ne faudrait cependant pas que cette réflexion dure trop longtemps, car c'est toute la stabilité du plan de fréquence qui est pour le moment menacée et la sécurité juridique dont il aurait besoin qui est compromise. J'espère que nous pourrions sortir de ce problème le plus rapidement possible.

M. Laurent Devin (PS). – «À suivre», comme on dit en Fédération Wallonie-Bruxelles!

M. Olivier Maroy (MR). – Je voudrais d'abord rappeler qu'il est heureux que ce n'est pas la ministre, c'est-à-dire le pouvoir politique, qui décide quelles radios doivent avoir une autorisation. J'ai connu une époque, car j'ai participé au lancement des radios privées au tout début des années 1980 où c'était le fait du prince et où il fallait être soutenu par le politique pour avoir une autorisation d'émettre. Heureusement ce n'est plus le cas!

Je prends bonne note, Madame la Ministre, des explications intéressantes que vous nous avez données. Pour ma part, je ne partage pas l'entière vision du Conseil d'État. Je trouve qu'il est normal que le CSA s'intéresse à l'aspect tant quantitatif que qualitatif de la production propre. Je pourrais discourir pendant de très nombreuses minutes sur les entourloupes utilisées pour contourner quelque peu ce critère.

Je m'étonne aussi que le Conseil d'État juge peu réalistes les moyens financiers de LN24. Je trouve cela gonflé! Sur la base de quoi la haute juridiction se permet-elle d'apporter ce genre d'éléments? Cela dépasse mon entendement! Je voudrais aussi rappeler, même si ce n'est pas la politique qui doit choisir, que DH Radio est un projet qui a eu sa chance. Il était très ambitieux au début et a changé plusieurs fois de nom puisqu'au départ il s'appelait Radio Ciel puis Twizz avant de devenir DH Radio. Je tiens à préciser que ce projet n'a jamais respecté ses engagements. Il a d'ailleurs été condamné par le CSA, car cet opérateur avait notamment allégé ses programmes d'information.

Le CSA doit à présent remettre de l'ordre dans tout cela. Il y a eu une réunion tout à l'heure des différents opérateurs radio afin de donner un coup de pouce au lancement du DAB+ qui est l'avenir. Or, au moment où ces opérateurs ont besoin de sécurité juridique, cela fait un peu tache, mais c'est assez habituel.

(M. Olivier Maroy prend la présidence)

1.27 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Semaine de l'info constructive»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, la Semaine de l'info constructive s'est tenue du 21 au 27 octobre. Elle portait sur le thème «Comment faire de la Belgique le pays où il fait le mieux vivre». Tout un programme. Initiée par l'ASBL NEW6S, cette semaine a pour objectif de mettre en avant le travail déjà entamé par les médias pour faire du journalisme dit constructif, mais elle tend aussi à les encourager à intégrer la démarche de manière plus régulière dans leur travail. Cette ASBL, composée de huit journalistes et communicants, part du constat que les événements relayés par les médias sont principalement négatifs, ce qui renforcerait leur caractère anxigène et provoquerait une saturation des lecteurs.

Chez NEW6S, la position n'est pas de dire qu'il faut tronquer la vérité, mais qu'il faut conscientiser les journalistes quant à leur impact sur la société et la nécessité de donner une image équilibrée de celle-ci. Qu'il s'agisse de la télévision, la

radio ou la presse, la plupart des rédactions francophones du pays y ont participé avec des sujets estampillés «Semaine de l'info constructive». Le projet a été lancé il y a trois ans. Aujourd'hui, leur message commence à avoir une résonance importante, notamment auprès des écoles de journalisme qui y sont associées.

Quel est le bilan de cette édition de la Semaine de l'info constructive? Quels sont les médias qui y ont participé? Les différents types de médias se sont-ils mobilisés de la même manière? Quel est le retour des organes participants? Quel relais l'opération a-t-elle eu auprès des établissements scolaires?

Il y a quelques semaines, je vous interrogeais sur la question de l'éducation aux médias. Cette initiative s'inscrit dans cette optique en proposant un journalisme porteur de perspectives et de solutions. Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette initiative? De manière générale, que pensez-vous du constat posé par NEW6S et de l'initiative proposée? Pensez-vous qu'une telle démarche puisse aider à renouer la confiance entre les lecteurs et les médias?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la Semaine de l'info constructive lancée par l'ASBL NEW6S vient de se terminer. Pour la première fois dans l'histoire de la presse francophone belge, les rédactions belges, tous supports confondus, se sont mobilisées pour répondre à la question «Comment faire de la Belgique le pays où il fait le mieux vivre?»

Les médias y ayant participé sont: BX1, Chérie FM, «La Dernière Heure», «Femmes d'aujourd'hui», «Flair», «Imagine demain le monde», «La Libre Belgique», «Le Soir», «Le Vif/L'Express», «L'Avenir», «Le Ligueur», Nostalgie, NRJ, RTBF, RTL Info, Sudinfo.be, «Trends-Tendances», TV Lux et les web TV Al-mouwatin TV, TV Lab et TV Wallonie.

Des sujets estampillés du logo «Semaine de l'info constructive» ont été diffusés ou publiés dans ces médias. Une page Facebook a également été créée. Elle indique l'objectif de cette initiative «d'initier ou de poursuivre au sein des rédactions une réelle réflexion autour de la valeur ajoutée d'une information porteuse de perspective ou de solution et de montrer aux publics que dans un monde de plus en plus complexe, les médias s'impliquent pour faire bouger les lignes.» L'ASBL NEW6S, à la base du projet, a été créée en 2017 à l'initiative de huit journalistes et communicants. Ils défendent une vision du journalisme constructif qui vise à rendre une vision plus équilibrée sans occulter ce qui va mal.

Selon l'ASBL NEW6S, le bilan de cette édition de la Semaine de l'info constructive est positif à plus d'un titre. Pour commencer, il s'agit

d'une initiative fédératrice qui a été proposée aux médias. Ensuite, la quasi-totalité des médias a accepté d'y participer. Enfin, cet événement a permis à NEW6S d'entamer les discussions avec la majorité des rédactions francophones du pays. Indépendamment de l'événement lui-même, une dimension plus structurelle pourrait se mettre en place.

Le bilan de la Semaine de l'info constructive aura lieu le 13 novembre prochain avec les journalistes et les rédacteurs en chef qui ont participé à l'événement. L'objectif de cette réunion est de comprendre comment est perçu le journalisme constructif au sein des rédactions, d'évaluer l'impact d'un tel événement auprès des professionnels et de réfléchir à l'évolution de la sensibilisation. La quasi-totalité des médias ont fait preuve du même enthousiasme à se mobiliser pour l'opération. En pratique, et toujours selon NEW6S, la mobilisation ne s'est pas concrétisée de la même façon d'un média à l'autre pour deux raisons essentielles.

Premièrement, le journalisme constructif n'est pas une innovation dans le paysage médiatique global. Initié dans les pays nordiques et anglo-saxons, il s'implante progressivement dans les médias de la francophonie, notamment en France et en Belgique. Certains médias le pratiquent depuis un certain temps, sans nécessairement utiliser l'appellation «journalisme constructif». Pour d'autres, par contre, il s'agit d'expérimentations plus récentes ou plus ponctuelles. La pratique de ce type de journalisme est donc variable.

Deuxièmement, la vision du journalisme constructif n'est pas harmonisée. Selon la définition élaborée par NEW6S, en collaboration avec des journalistes et des experts, le journalisme constructif est une facette du journalisme et ne constitue pas un journalisme à part. Il est orienté solutions et perspectives dans tous les domaines. Il ne s'agit donc pas d'un journalisme des bonnes nouvelles, dit aussi journalisme bisounours.

Enfin, s'agissant des relais avec les établissements scolaires, NEW6S m'a indiqué que son objectif initial et fondamental est de travailler avec les médias et les rédactions, ce qui se fait depuis environ deux ans au moyen de plusieurs outils. Parallèlement, l'ASBL a noué des partenariats avec les écoles de journalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour sensibiliser les futurs journalistes. J'étais d'ailleurs cette semaine à l'Institut des hautes études des communications sociales (IHECS) pour la sortie de www.mammouth.media. La notion de journalisme constructif y a été abordée. Le travail avec l'enseignement secondaire et primaire pourrait être un prolongement naturel des activités de NEW6S dans le futur.

Je trouve cette initiative très positive. Combien de fois ai-je entendu dire que les médias n'abordaient jamais les faits positifs? Alors que

L'on sait, selon une étude de Reuters Institute for the Study of Journalism réalisée en juin 2018, que seuls 53 % des Belges font confiance aux médias, je ne peux qu'applaudir cette initiative de réflexion autour de la valeur ajoutée d'une information porteuse de perspectives ou de solutions. Réinstaurer du positif est une des voies possibles pour permettre aux médias de renouer le lien avec le public et rétablir une confiance qui n'a cessé de décliner.

Mme Sabine Roberty (PS). – Encore un peu de philosophie pour terminer. Je reprendrai les mots de Leslie Rijmenams de l'ASBL NEW6S qui dit que le journalisme ne doit pas « se contenter d'être le chien de garde de la démocratie, il doit aussi être son chien guide ».

(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, reprend la présidence)

1.28 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Volume sonore trop élevé de certaines communications commerciales»

Mme Françoise Mathieux (MR). – La problématique du volume sonore excessif des communications commerciales n'est pas nouvelle. Elle se matérialise par le fait qu'au moment de la diffusion de la publicité, le volume sonore augmente alors que le spectateur ou l'auditeur n'a pas modifié le volume. En réalité, si le volume de certains programmes est élevé lors de la diffusion de certaines publicités, c'est en raison du recours à la compression dynamique. Celle-ci consiste à gonfler artificiellement, notamment dans les spots publicitaires, le niveau des basses fréquences de manière à l'aligner sur celui des fréquences les plus hautes, ce qui engendre un son plus dense, dit saturé. Si la situation s'est considérablement améliorée concernant la télévision, force est de constater que certains citoyens se plaignent encore du volume sonore des publicités diffusées par la radio et sur internet. Dans ce dernier cas de figure, il s'agit essentiellement des *pre-rolls* et des *mid-rolls*, ces courtes vidéos publicitaires qui démarrent respectivement au début et au milieu d'une vidéo visionnée sur internet.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un état des lieux de cette problématique? Parmi les plaintes reçues par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et la RTBF au cours de l'année 2018, combien mettent en avant le volume sonore trop élevé des communications commerciales? Ces chiffres sont-ils en augmentation ou en diminution? Combien de plaintes concernent le volume sonore des communications commerciales diffusées sur internet?

Pouvez-vous rappeler les mesures prises ces dernières années afin de trouver une solution à ce problème? D'autres initiatives sont-elles envisagées pour les années à venir? D'après certains, le problème est plus délicat sur internet, car il serait nettement plus difficile d'harmoniser les pratiques en amont. Qu'en est-il exactement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le volume sonore excessif de certaines communications commerciales a posé pendant plusieurs années un problème pour le confort d'écoute des citoyens, surtout en télévision. Cependant, la problématique est différente selon qu'il concerne la télévision, la radio ou internet. Ma réponse fera donc la distinction entre ces trois médias.

L'article 14, § 3 du décret coordonné de la communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels énonce que «le volume sonore des spots de communication commerciale, ainsi que des écrans qui les précèdent ou qui les suivent, ne doit pas faire intentionnellement l'objet d'une variation, par quelque moyen que ce soit, par rapport au reste des programmes». L'objectif du législateur est donc de garantir le confort d'écoute du téléspectateur.

Concernant la télévision, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait mis en évidence, dans une étude de 2010 portant sur le volume sonore des publicités télévisées, que les spectateurs ressentent le son des publicités comme étant plus agressif alors qu'en réalité, il n'existe pas de variation de volume en valeur absolue, mesurée en décibels. Il fallait donc chercher l'origine du problème en amont, du côté des producteurs de spots publicitaires. Il s'est alors avéré, comme vous le relevez à juste titre, que les publicitaires utilisaient effectivement une technique de compression dynamique du son pour gonfler artificiellement le volume des spots publicitaires. De nombreuses agences publicitaires recouraient à cette technique de postproduction dans le but de faire ressortir les spots du reste de l'offre télévisuelle et de garantir leur impact sur les audiences.

De son côté, la RTBF rappelle qu'à la suite de l'étude menée par le CSA, elle a décidé en 2012 d'adopter la norme R128 établie en 2011 par l'Union européenne de radio-télévision. Cette norme prévoit notamment l'utilisation de la *loudness unit*, une nouvelle unité de mesure du volume sonore basée sur la perception subjective du son.

La normalisation de la sonie des programmes selon cette unité de mesure et non plus selon le niveau maximal du signal sonore permet de faire diminuer la différence de volume entre les chaînes de télévision et entre les différents programmes et messages publicitaires diffusés sur une même chaîne. Cette norme permet ainsi d'éviter aux téléspectateurs toute impression de différence

significative de volume entre les publicités et les programmes.

Aujourd'hui, l'ensemble des régies belges, rassemblées au sein de l'Association belge des médias audiovisuels (ABMA), respectent cette norme à travers l'utilisation généralisée du système D-MAT, qui intègre le *loudness unit*, pour la livraison des spots publicitaires en télévision. La norme R128 ne concerne toutefois ni la radio ni internet.

En ce qui concerne internet, le problème est plus complexe. Il n'existe actuellement aucun consensus imposant un encodage harmonisé des publicités. Environ la moitié des spots diffusés ne transitent pas par les régies ou les éditeurs et n'est donc pas contrôlable. Par ailleurs, les autres spots sont acheminés au départ d'agences de publicité ou de studios nationaux ou internationaux, qui ne sont soumis à aucune règle particulière de production sous le format mp4 pour lequel, de manière générale, les régies publicitaires belges ne sont pas en mesure de mesurer le respect des normes de compression.

Rappelons toutefois que le bouton permettant d'activer ou de désactiver le son est toujours présent et permet aux internautes de couper le son des messages publicitaires qu'ils ne souhaitent pas écouter. C'est le dernier recours possible pour le moment.

Enfin, en ce qui concerne la radio, le CSA a constaté en 2010 qu'elle était moins concernée que la télévision par la question du volume sonore des publicités. En effet les stations de radio diffusent des contenus plus prévisibles d'un point de vue acoustique, puisqu'il s'agit pour l'essentiel de musique et de voix qui sont déjà très compressées et qui rivalisent donc naturellement avec les publicités. Le signal radio passe par plusieurs compresseurs avant d'être émis, et ce fort niveau de compression initial fait que la dynamique sonore est moins complexe à gérer en radio qu'en télévision. Aucune norme de niveau n'est actuellement en vigueur pour la production des messages publicitaires en radio. Les agences publicitaires et les studios produisent leurs spots de manière indépendante, et les régies publicitaires les distribuent vers les différents médias, qui n'ont aucune prise sur les niveaux sonores de ces messages.

Le CSA précise également qu'il n'existe actuellement aucune initiative commune des régies publicitaires concernant le niveau sonore des publicités en radio. Les éditeurs essaient de contraindre leur signal dans une plage dynamique très étroite; autrement dit, ils font en sorte qu'il y ait le moins d'écart possible entre les sons forts et les sons faibles. Pour ce faire, chacune des radios en réseau, à l'exception notable de Musiq3, s'est dotée de processeurs d'antenne extrêmement sophistiqués qui assurent un niveau sonore constant sur l'ensemble du programme, de telle façon qu'il est impossible que les publicités ressortent plus

que le reste. Le problème peut en revanche se poser dans le cas des radios indépendantes, qui ne disposent pas de ce type d'équipement.

Enfin, les statistiques montrent que les plaintes introduites par des citoyens sont peu nombreuses. Le CSA a reçu quatre plaintes en 2019, quatre en 2018, deux en 2017, aucune en 2016 et une seule en 2015. De manière globale, l'année 2019 n'a encore vu que très peu de plaintes à ce sujet. Les chiffres restent globalement assez minimes, puisqu'il ne s'agit que de quelques plaintes par an. La réflexion devrait se poursuivre en ce qui concerne les publicités diffusées sur internet; c'est sur ce chantier qu'il nous faudra progresser dans le futur.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, j'aurais aimé vous entendre davantage concernant la situation sur internet.

1.29 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Liste des événements d'intérêt majeur et leurs modalités de diffusion»

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, le gouvernement précédent adoptait en février 2018 un avant-projet d'arrêté modifiant la liste des événements d'intérêt majeur et leurs modalités de diffusion en télévision, comme l'autorise une directive européenne de 1989. Pour ces événements, la diffusion doit être accessible à tous, c'est-à-dire gratuite, non cryptée et relayée par une chaîne diffusée sur l'ensemble du territoire. Une précédente liste de 2004 reprenait 22 événements, essentiellement sportifs. Si un diffuseur acquiert les droits pour ces événements, il ne peut le faire qu'à condition de les avoir proposés dans un délai raisonnable et au prix du marché aux chaînes belges francophones diffusant librement et en clair, actuellement la RTBF, RTL et AB3. Celles-ci ne sont toutefois pas obligées de se porter acquéreurs, comme ce fut le cas pour la finale de la coupe du monde de hockey, diffusée uniquement par Voo du côté francophone, la RTBF n'ayant pas manifesté la volonté d'en acquérir les droits.

Le ministre Marcourt avait annoncé son intention d'actualiser la liste afin de la féminiser, d'intéresser un public plus jeune et d'y inclure le handisport. Le groupe MR avait également insisté pour y faire figurer davantage d'événements culturels puisque, sauf erreur de ma part, seul le Concours Reine Élisabeth a le statut d'événement d'intérêt majeur.

Disposez-vous de la liste actualisée en 2018? Si oui, pouvez-vous nous la fournir? Quelles sont les recommandations du collège d'avis du Conseil

supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui devait être demandé, selon l'avant-projet d'arrêté? Des modifications ont-elles été apportées à l'avant-projet d'arrêté à la suite de cet avis du CSA? Quel est l'avis de la Commission européenne sur le texte qui lui a été transmis? Quelles ont été ses remarques? Le texte a-t-il été adapté en conséquence? Cet avant-projet d'arrêté est-il devenu un arrêté? Si oui, quel en est le contenu? Quelle est la liste finale des événements d'intérêt majeur arrêtée à ce jour?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le précédent gouvernement a en effet adopté en première lecture, le 7 février 2018, un projet d'arrêté modifiant la liste des événements d'intérêt majeur et leurs modalités de diffusion. Conformément aux dispositions prévues dans le décret sur les services de médias audiovisuels, le gouvernement a demandé l'avis le Collège d'avis du CSA, que j'ai moi-même sollicité afin de connaître l'évolution de ce dossier.

Le CSA m'indique que le Collège d'avis n'a pas encore rendu son avis sur l'avant-projet d'arrêté, car sa saisine n'est intervenue qu'en juin 2019. Ce point était à l'ordre du jour de la séance du Collège d'avis du 16 octobre. Des contributions écrites de membres parviennent encore au CSA à ce jour. L'avis sera déposé prochainement. Le CSA m'informe également que les débats ont porté sur des enjeux plus larges que celui de la liste des événements. Par exemple, les critères constitutifs d'un événement d'intérêt majeur peuvent être sujets à interprétation en fonction du contexte médiatique et sportif.

Afin de garantir un maximum de sécurité juridique, dans un contexte où les pratiques du marché audiovisuel évoluent, le collège a débattu de certains aspects de l'arrêté fixant la liste d'événements d'intérêt majeur et leurs modalités de diffusion. Je vous en passe ici quelques-uns en revue.

Le premier aspect porte sur la possibilité d'encourager les éditeurs à recourir de manière prioritaire aux modes non contentieux de résolution des litiges qui pourraient survenir sur les modalités financières de rétrocession des droits. Le deuxième aspect concerne la possibilité de clarifier le champ d'application de l'article 4 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009 portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels et d'y inclure explicitement, en tant que services linéaires, destinataires de l'obligation, les plateformes internet à accès payant qui diffusent des manifestations sportives en direct. Un autre aspect est la potentielle nécessité de clarifier les contours du concept de service à accès libre dans le contexte spécifique des plateformes ouvertes, singulièrement internet.

Enfin, l'avis de la Commission européenne n'a pas encore été demandé. La validation de la liste par cette dernière est une étape ultérieure prévue à l'article 14.2 de la directive services de médias audiovisuels. Outre l'enjeu du droit européen, une telle liste nécessite également une négociation avec la Communauté flamande. Vous comprenez donc que le dossier est très loin d'être clos, et est toujours débattu par le Collège d'avis du CSA qui rassemble les différents opérateurs du secteur. Dans l'attente de cet avis, le gouvernement n'a pas encore pu se pencher le sujet.

Mme Diana Nikolic (MR). – C'est un dossier à suivre, mais je désire insister sur certains propos de ma question, à savoir la volonté de féminiser les événements et de rajeunir le public visé. J'insiste également sur le fait que les événements sportifs aient une place démesurée au détriment de la communication relative à d'autres types de manifestations et d'événements culturels qui présentent un intérêt majeur. Comme beaucoup d'autres dossiers, nous aurons l'occasion d'y revenir.

1.30 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Projet “Les Grenades”»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Depuis quelques mois, la RTBF propose sur son site internet un nouveau projet «Les Grenades» dont le slogan est: «On dégoupille l'actualité d'un point de vue féministe». Le projet s'adresse donc à toutes les personnes qui se sentent concernées de près ou de loin par les questions de genre. Je dirais même que l'information est analysée à travers des lunettes de genre.

Les baromètres du Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) se suivent et se ressemblent encore et souvent. Il y apparaît clairement que les femmes sont encore trop souvent sous-représentées quantitativement. Elles représentent 51 % de la population belge, mais seulement 37,28 % des intervenants dans les émissions d'information. Cette sous-représentation tend à amoindrir le poids des femmes dans la société et à limiter le nombre de modèles féminins ou de références dans les médias.

Les médias peuvent changer la donne, car ils construisent et véhiculent les stéréotypes. Plus nous parlerons de ce genre d'initiatives, plus nous proposerons une société où chacun se trouve représenté. *In fine*, ces initiatives conduisent à davantage d'égalité entre les femmes et les hommes.

Madame la Ministre, j'ai lu que le projet «Les Grenades» est porté par Alter Égales. Pouvez-vous m'en dire plus sur ses spécificités, no-

tamment sur sa ligne éditoriale? Concrètement, la rédaction des «Grenades» s'intègre-t-elle au sein des rédactions de la RTBF ou constitue-t-elle une entité à part? Existe-t-il des journalistes spécifiquement «Grenades»? Le projet existe depuis quelques mois. Quelles en sont les retombées au niveau de l'audience?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Nous sommes en effet 52 % de femmes dans la population! Pourtant, dans de nombreux domaines, les femmes sont encore sous-représentées. Les médias n'échappent pas à ce constat. Le stéréotype de l'homme blanc, hétérosexuel, issu de la classe moyenne supérieure et en bonne santé, reste le profil type des médias belges. Ce constat concerne non seulement la représentation dans les médias, notamment audiovisuels, comme l'ont encore démontré les baromètres de l'égalité et de la diversité dans les programmes et les communications commerciales publiés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en avril 2018, mais il s'applique aussi aux équipes derrière les caméras et les micros et dans les rédactions. L'Association des journalistes professionnels (AJP) rappelle dans une étude récente qu'en Belgique francophone, les femmes ne représentent que 35 % de l'effectif journalistique, journalistes agréés et stagiaires compris.

Les femmes sont non seulement sous-représentées en nombre, mais aussi à travers les questions qui les concernent directement. Le traitement de certains débats de société, comme les violences sexistes et intrafamiliales, doit encore faire l'objet d'un travail conséquent.

Je suis d'accord pour dire que les médias peuvent changer la donne et, comme je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, la place des femmes est un enjeu capital pour moi.

L'assemblée participative Alter Égales a pour vocation de travailler sur des thématiques visant à aboutir à une égalité réelle entre les hommes et les femmes. L'appel à projets «Alter Égales» de 2018 avait pour thème «le droit à être représentée». «Les Grenades» est un projet innovant issu de ces réflexions. Le projet est en effet innovant, car aucun média en Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'était encore doté d'un programme spécifiquement dédié aux questions qui concernent les droits des femmes à être représentées.

Un financement de 20 000 euros a été accordé pour le projet pilote «RTBF Diversité» dont l'objectif visait la réalisation d'une capsule par semaine, encadrée par un dossier complet. Ces capsules rendent visibles les réalités des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles, valorisent certaines professions et donnent la voix aux femmes qui souffrent d'invisibilité médiatique. En 2019, un financement de 30 000 euros a été accordé dans le cadre du projet spécifique «Les Grenades». Ici,

l'objectif était d'aller encore plus loin en réalisant des dossiers pour déconstruire les stéréotypes en étant directs et accessibles, en suscitant le débat, en allant chercher l'expertise parmi les femmes majoritairement, en laissant du temps à l'enquête. Cet objectif se concrétise par la création de formats plus longs sur la situation des femmes: harcèlement, femmes migrantes, féminicides, médias, etc.

«Les Grenades» mettent donc en valeur certains profils féminins que l'on retrouve dans des articles de médias dédiés aux questions de genre et d'égalité. Ceux-ci sont en forte progression, principalement sur internet avec des sites tels que «Les glorieuses», «J'ai piscine avec Simone», «Terriennes», etc. Ces sites donnent la parole à des expertes, offrent une meilleure représentation des femmes, permettent aux associations spécialisées de proposer des opinions, telles que CÉMEA, le Conseil des femmes francophones de Belgique, Garance, Vie féminine, La Ligue des familles, etc., et prennent en charge des sujets non abordés dans les médias grands publics, comme les problématiques des droits individuels et les pensions alimentaires.

Les contributrices des «Grenades» sont issues de la société civile: ces *free-lance*, blogueuses ou membres d'organisations ne doivent pas être des expertes formellement reconnues, mais être compétentes sur les sujets couverts. Cette visibilité crée un effet boule de neige, avec une augmentation du nombre de femmes voulant exprimer leur point de vue.

Plusieurs journalistes de la RTBF contribuent de façon régulière, mais aucun journaliste n'est spécifiquement dédié à ce projet. Le projet fait partie de la rédaction et bénéficie de son encadrement.

Enfin, le public visé est celui de jeunes adultes. À titre d'exemple, la page Facebook du projet a généré 560 000 visions de plus de trois secondes via Facebook et plus de 500 000 vues sur le site «info» de la RTBF. Ce résultat est tout à fait honorable pour un projet numérique natif, rebondissant sur l'actualité.

La route est encore longue pour une meilleure représentation des femmes et des problématiques qui les concernent dans les médias, mais une initiative comme «Les Grenades» nous fait prendre le bon chemin. C'est ce genre d'initiative que je veux soutenir tout au long de cette législature en tant que ministre des Droits des femmes et des Médias.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, et vous soutiens dans votre combat. Je ne manquerai pas de poser de nombreuses questions sur le sujet!

1.31 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Sondage de l'organisation non gouvernementale Plan International Belgique sur le harcèlement sexiste»

Mme Véronique Durenne (MR). – La Journée internationale de la fille a eu lieu le 11 octobre dernier. L'occasion de mettre en évidence des chiffres troublants: aujourd'hui encore, 91 % des filles et 28 % des garçons sont victimes de harcèlement sexiste dans nos rues.

Il s'agit de l'un des principaux enseignements d'un sondage réalisé auprès de 700 jeunes de 15 à 24 ans par Plan International Belgique, une organisation non gouvernementale (ONG) belge indépendante, fondée en 1983, qui œuvre pour l'égalité entre filles et garçons, et le respect des droits des enfants. Une fille sur cinq indique qu'elle a déjà été victime d'attouchements non souhaités. Les formes les plus courantes de harcèlement à l'encontre des filles sont les sifflements (82 %), les regards insistants (79 %), les commentaires sur le physique (62 %) et la drague lourde en face à face (59 %).

Le sondage montre aussi que les jeunes n'identifient pas toujours clairement ces situations comme étant des cas de harcèlement sexiste. Souvent, les victimes ne savent pas à qui raconter leur histoire ni auprès de qui porter plainte. En effet, seule une petite minorité s'adresse à un ou une psychologue (7 %), ou à la police (6 %).

Une plateforme digitale permet aux jeunes d'identifier et de partager anonymement des lieux publics où ils ne se sentent pas à l'aise – voire des lieux qui leur font peur –, ou, au contraire, des endroits sûrs et associés à une expérience positive, dans les villes d'Anvers, Bruxelles et Charleroi.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des résultats de ce sondage? De quelle manière ces chiffres seront-ils intégrés aux politiques menées à ce sujet en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pas moins de 93 % des jeunes indiquent qu'il faut davantage de mesures préventives. Partagez-vous ce constat? Quelles initiatives peuvent-elles être menées en Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de prévention? Enfin, comment orienter les victimes vers les services d'aide adéquats comme les psychologues et/ou la police?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les résultats de l'enquête réalisée en 2017 par l'ONG Plan International Belgique sur le harcèlement sexiste sont édifiants. Outre les chiffres plus qu'inquiétants que vous avez rappelés,

on constate également que les stéréotypes sexistes persistent. Elles se traduisent notamment par des discriminations à l'égard des tâches ménagères, en matière d'emploi et de formation, de loisirs et de libertés. La persistance de ces stéréotypes de genre, de la domination masculine et des fausses idées concernant la sexualité influencent la façon dont les filles et les femmes sont traitées et alimentent aussi la violence à leur égard.

En ma qualité de ministre de l'Enfance, je souhaite agir le plus tôt possible, dès la petite enfance, notamment dans le cadre des milieux d'accueil de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour déconstruire ces stéréotypes et surtout éviter qu'ils ne se reproduisent. Une attention particulière est déjà accordée au choix du matériel mis à la disposition des enfants, ainsi qu'aux comportements et attitudes que les adultes peuvent induire auprès de ceux-ci. Il s'agit par exemple de proposer aux enfants des objets et des jouets variés, quel que soit leur sexe, ainsi que des livres dénués de stéréotypes de sexe où les héros sont à la fois des femmes et des hommes.

La dimension de genre est un élément qui est régulièrement discuté lors des ateliers d'analyse des pratiques avec les professionnels, ainsi que dans la formation continue. Le thème «Approche non sexiste des pratiques éducatives» permet par exemple de questionner leurs représentations, d'identifier les stéréotypes masculins et féminins dont nous sommes porteurs, de développer les compétences à mettre en œuvre pour des pratiques d'éducation non sexistes. Une sensibilisation est aussi réalisée auprès des agents de la coordination d'accueil, ainsi qu'au niveau des parents, à travers des capsules vidéo, des articles, etc. Il me semblait important de nous focaliser sur le plus jeune âge.

Je me réjouis par ailleurs que les référentiels du maternel – qui ne relèvent pas de ma compétence, mais de celle de ma collègue Caroline Désir – qui sont en cours d'élaboration, intégreront une sensibilisation à la question du genre et le non-classement des activités pédagogiques selon le genre.

Au sein de la Déclaration de politique communautaire (DPC), la prévention des violences faites aux femmes chez les jeunes constitue également un enjeu majeur. Mon objectif est de poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention au sujet de la violence, non seulement dans nos rues, mais aussi dans les relations amoureuses des jeunes. En novembre 2018, la campagne «#arrête» lancée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF) visait la lutte contre les violences sexuelles et les cyberviolences à caractère sexiste. En collaboration avec le ministre de l'Égalité des chances, je viens de confirmer la poursuite de notre soutien à cette campagne. Elle devrait être visible sur internet dès novembre et de façon plus intensive en février. Nous réfléchissons à la possibilité d'offrir un es-

pace d'échange direct sous forme de chat en lien avec la ligne d'écoute «Violences conjugales». Le site internet de la campagne www.arrete.be comprend de nombreuses informations relatives aux aides disponibles en cas d'agression, dont certaines spécifiquement destinées aux mineurs.

Dans le cadre de l'appel à projets «EVRAS en Jeunesse», lancé en 2019, l'ASBL Z! a été financée par une convention à hauteur de 30 000 euros pour développer le plan «Sacha». Celui-ci vise à traiter la problématique des violences sexistes et sexuelles en milieu festif. Il se développe sur trois axes: formation, prévention et sensibilisation, ainsi que prise en charge psychosociale. Une analyse est en cours afin d'évaluer le projet et d'envisager les suites à y apporter.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, votre réponse évoque d'abord le plus jeune âge pour traiter ensuite de la question adolescente. Beaucoup d'actions sont développées et je m'en réjouis. Par ailleurs, j'entends bien que vous souhaitez poursuivre ce qui a déjà été entrepris. Je pense par exemple aux campagnes à mener, la première en novembre, la suite en février. En revanche, la semaine dernière, j'ai interrogé la ministre wallonne de l'Égalité des chances, Christie Morreale. À cette occasion, elle m'indiquait vouloir lancer, dès l'année prochaine, un nouveau plan intrafrancophone de lutte contre les violences, violences sexistes incluses.

Selon elle, une réunion de concertation est en cours avec ses collègues des autres niveaux de pouvoir. Je ne sais si elle est en cours ou si elle a déjà eu lieu, puisque je ne vous ai pas entendue évoquer ce sujet spécifique. La ministre Morreale ajoutait qu'elle tenait à organiser prochainement, en votre compagnie et celle de la secrétaire d'État bruxelloise Nawal Ben Hamou, une conférence interministérielle dont l'objectif serait de prendre des mesures coordonnées et efficaces et de lutter ainsi contre les violences faites aux femmes, en ce compris les violences sexistes. Il va de soi que je suivrai ce dossier de près, tout comme l'éventuelle conférence interministérielle sur le sujet. Il nous faut à la fois agir et réagir, car il en va d'une problématique grave et importante.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour travailler ensemble et de manière coordonnée sur le sujet, des réunions ont lieu tantôt entre les membres du cabinet et tantôt entre ministres. Nous ne nous sommes pas encore réunies à trois, mais nous avons déjà pris contact. L'idée est de collaborer, entre autres, à l'organisation de cette conférence interministérielle relative aux droits des femmes et prévue par la DPC. Nous y souscrivons complètement. Cela fait partie des tâches à accomplir, probablement à court terme, car nous nous sommes récemment entretenues sur la question de cette publicité tota-

lement inacceptable en raison de son caractère sexiste. Les premiers contacts sont noués et nous avons l'intention de collaborer. Les dires de Mme Christie Morreale sont donc avérés.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je n'en doutais pas, mais je désirais aussi vous entendre sur ce point. Je comprends parfaitement qu'il faille du temps, mais je vous conseille de ne pas tarder compte tenu de l'importance du sujet.

1.32 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Santé mentale chez les jeunes et prévention du suicide»

M. Laurent Devin (PS). – Ce 10 octobre, la journée mondiale de la santé mentale avait pour thème la prévention du suicide. Le suicide touche des personnes de tous âges, quel que soit le sexe ou le niveau socioéconomique. Il représente la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 24 ans après les accidents de la route. Malgré l'absence de données standardisées, en 2016, plus de 1 903 personnes se sont donné la mort en Belgique. Notre pays figure parmi les cinq pays qui ont le plus haut taux de décès par suicide en Europe.

Le suicide représente un réel enjeu de santé publique et une attention toute particulière doit être consacrée à la santé mentale chez les adolescents. Si la 6^e réforme de l'État a transféré la question de la prévention du suicide vers la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF), la Fédération Wallonie-Bruxelles reste compétente pour la santé des jeunes.

Madame la Ministre, de quels outils disposent les services de promotion de la santé à l'école (SPSE) pour mener un travail de fond sur la santé mentale et la prévention du suicide chez les jeunes? Des techniques de dépistages précoces existent pour les personnes à risque. Le personnel des SPSE est-il formé à la détection des élèves en situation de détresse émotionnelle aiguë et à leur prise en charge? De quelle manière l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) participe-t-il aux campagnes de prévention sur le suicide des jeunes? Définissez-vous une stratégie nationale de prévention du suicide avec vos collègues du secteur de la santé dans les entités des différents niveaux de pouvoir?

Quels dispositifs d'écoute l'ONE propose-t-il actuellement pour les enfants et les jeunes en situation de détresse psychologique et émotionnelle? Qu'en est-il par exemple de l'évolution de la ligne 103 que mon groupe a veillé, en son temps, à pérenniser tant les missions remplies sont importantes dans un monde où, malgré

l'omniprésence des réseaux sociaux, l'isolement ou le harcèlement conduisent à des situations de détresse fatales?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Au niveau de leur mission de suivi individuel des élèves, les SPSE disposent du bilan de santé comme outil. Celui-ci est, entre autres, guidé par une anamnèse que les parents remplissent, dans laquelle certaines questions permettent aux parents d'interpeller le professionnel de santé par rapport à des signes que le médecin pourra explorer lors d'un bilan de santé, comme des troubles du sommeil ou de l'appétit. Dès la 6^e primaire, la législation prévoit, en outre, un questionnaire de santé sur les habitudes de vie. L'élève le remplit lui-même avant son bilan de santé. Il permet d'attirer l'attention du médecin sur certains signaux.

À propos de leurs programmes de promotion de la santé et d'un environnement scolaire favorable à la santé, les centres psycho-médico-sociaux (PMS) ont la possibilité d'aborder cette thématique à travers leur projet de service. Le contenu du projet de service est fixé selon les priorités de santé, identifiées par le centre dans leur population sous tutelle, et en fonction des priorités de santé publique.

Concernant l'évaluation de l'importance du problème, l'ONE et le secteur disposent des résultats de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Celle-ci étudie le bien-être en général, dont le bien-être psychologique qui est étroitement associé à l'environnement dans lequel le jeune évolue – perception de l'environnement scolaire, des relations avec les amis et des relations familiales. Ainsi, en 2014, 85,2 % des jeunes rapportent un niveau élevé de satisfaction par rapport à leur vie. Cette proportion est plus élevée en primaire qu'en secondaire (88,5 % contre 84,4 %).

La proportion de jeunes indiquant un niveau élevé de satisfaction par rapport à leur vie est nettement plus élevée parmi les garçons que les filles (87,6 % contre 82,9 %), ce qui est particulièrement interpellant. De plus, un niveau élevé de satisfaction par rapport à la vie est plus fréquemment observé chez les jeunes dont le niveau d'aisance matérielle est élevé.

En tant que ministre de la Santé et de l'Enfance, je mènerai des actions de lutte contre la pauvreté infantile et je chercherai à développer des dispositifs de soutien à la monoparentalité afin de lutter contre les inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge.

La promotion de la santé à l'école joue aussi un rôle de prévention à travers certaines animations réalisées dans les écoles, d'initiatives dans le cadre du projet de service comme l'estime de soi, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ou pour répondre à une de-

mande spécifique de l'école. Il y a donc un aspect de prévention.

Pour les techniques de dépistage précoce, le personnel des centres PMS a l'obligation de suivre une formation continuée. L'ONE propose, depuis l'année scolaire 2019-2020, un programme de formation continuée destiné au personnel des centres. Cette thématique spécifique n'est pas traitée comme telle dans ce programme. Elle devrait le devenir.

Concernant les campagnes de prévention sur le suicide des jeunes, l'ONE n'a pas encore reçu de demande en ce sens par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ou le service public francophone bruxellois, les administrations chargées de la promotion de la santé. Durant cette législature, je souhaite développer davantage de collaborations et de synergies sur cette thématique avec mes collègues et ministres Trachte et Morreale, afin de mener des projets de santé publique cohérents et coordonnés.

Par ailleurs, une stratégie nationale a été mise en place par le biais de la Conférence interministérielle santé publique, s'agissant de la nouvelle politique de santé mentale enfants et adolescents. Cette nouvelle politique prévoit le développement du travail en réseau grâce à des projets pilotes et plusieurs programmes d'activités, dont les activités de prévention et un programme de détection et d'intervention précoce. L'ONE participe effectivement aux différents réseaux de santé mentale pour enfants et adolescents, mis en place dans chaque province et à Bruxelles.

Enfin, il est à noter que la ligne téléphonique 103 dépend du secteur de l'aide à la jeunesse. Concernant les dispositifs d'écoute actuellement soutenus par l'ONE pour les enfants et les jeunes en situation de détresse, l'ONE a, dans ses missions opérationnelles, la tutelle des services de promotion de la santé à l'école et les équipes SOS Enfants ayant pour but de prévenir et de traiter les situations où des enfants sont victimes de maltraitance physique, psychologique, sexuelle, institutionnelle ou de négligence.

M. Laurent Devin (PS). – Dans ma question, je disais que l'isolement existe encore malgré les réseaux sociaux. Nous sommes d'ailleurs témoins du harcèlement qui peut se développer sur ces réseaux.

Nous aurons l'occasion de travailler ensemble sur ce thème vital, tout au long de la législature.

1.33 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «30 ans de la conven-

tion internationale relative aux droits de l'enfant»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations-Unies prenait une décision historique en adoptant la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant (CIDE). Au-delà de la démonstration de la pertinence de travailler dans un cadre multilatéral, cette convention a innové fondamentalement en ce qu'elle a érigé l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'ordre juridique, en le faisant un véritable sujet de droit. C'était déjà le cas pour certaines nations, mais l'ériger en principe juridique par le biais d'un acte international a permis également d'obtenir des avancées très concrètes dans les droits des enfants en Belgique francophone.

Dans quelques jours, nous fêterons donc les 30 ans de cette convention. Au vu de la répartition des compétences en Belgique, tous les niveaux de pouvoir sont partie prenante de certains domaines d'action concernant l'enfance. Mais les Communautés ont été explicitement chargées de l'Enfance. C'est une chance pour elles, mais aussi un devoir.

Madame la Ministre, vous avez obtenu la compétence de la coordination de la politique du gouvernement relative à la réalisation des droits de l'enfant. Cette compétence était traditionnellement dévolue au ministre-président pour assurer la cohérence et la transversalité de l'action gouvernementale. Si vous l'avez obtenue, c'est certainement parce que vous souhaitez y consacrer une attention particulière.

Quels aspects de la CIDE seront prioritaires dans votre action? Quelle sera votre méthodologie de travail en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant entre les cabinets qu'entre les administrations? Avez-vous déjà eu des contacts avec d'autres niveaux de pouvoir à ce sujet? Un ou des événements marquant ce 30^e anniversaire ont-ils été programmés? Si oui, quels sont-ils et quels sont leurs objectifs? Le secteur associatif, partie prenante à la création des droits de l'enfant, à leur promotion, à leur évolution et à leur mise en œuvre concrète doit être associé à ces différents processus. Selon quelle méthodologie travaillerez-vous avec ce secteur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme il y a de nombreuses questions, il y aura donc de nombreuses réponses. Je suis en effet ravie d'avoir en charge les droits de l'enfant dans mes compétences. Lors de l'accord de majorité, nous avons tenu à réaffirmer que la CIDE s'appliquait prioritairement aux politiques de l'enfance. C'était important de le réaffirmer, et cela a été fait dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Faire référence à ce texte

fondamental pour définir les engagements du gouvernement sur ces politiques était essentiel. Les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, remises en janvier 2019, sont également une référence dans mon action comme ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le gouvernement est d'ailleurs tenu par décret d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel relatif aux droits de l'enfant. Le plan 2015-2019 est en cours d'évaluation. C'est l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) qui est chargé de coordonner ce travail. Il mobilise actuellement l'ensemble des administrations et s'est également adjoint les apports de représentants de la société civile. Cette évaluation est également prévisionnelle, puisqu'elle doit conduire à poser les bases du prochain plan d'action des droits de l'enfant (PADE) qui doit débuter en 2020. Cette phase est réalisée en collaboration avec BDO, société spécialisée dans la prospective et l'évaluation.

Les résultats de ce travail évaluatif s'articulent également avec les recommandations faites à la Fédération Wallonie-Bruxelles par le Comité international des droits de l'enfant. Ces recommandations ont été analysées par le Groupe permanent de suivi de la CIDE (GP CIDE), instauré au sein de l'OEJAJ et qui rassemble à la fois des représentants des cabinets, des administrations, du délégué général aux droits de l'enfant, et des représentants de la société civile. Parallèlement, l'OEJAJ a été chargé par le gouvernement de réaliser une consultation des enfants dans le cadre de l'élaboration de ce plan. Cette consultation, intitulée «Nos droits, nos voix», a été menée sur deux années et a comporté deux volets.

Le premier volet est quantitatif: plus de 2 000 enfants de cinq à dix-sept ans ont été interrogés par questionnaire sur la réalisation de leurs droits et de leurs priorités. Le second volet a consisté en une approche qualitative reposant sur un processus participatif articulant des ateliers de réflexion et d'autres créatifs. Ce travail avec les enfants a abouti en juin dernier à une journée de réflexion qui a réuni au Parlement les 136 enfants impliqués dans le processus. L'ensemble des résultats de cette consultation, ainsi que l'évaluation menée avec les administrations, seront diffusés par l'OEJAJ le 20 novembre prochain et un GP CIDE sera organisé pour travailler sur ces résultats début décembre.

Sur cette base, mon cabinet coordonnera le travail d'élaboration du prochain plan d'action. Ce travail impliquera les différents cabinets ministériels et leurs administrations. Dans les mois qui viennent, des réunions impliquant les différents cabinets seront organisées pour lancer la dynamique.

L'élaboration de ce PADE est une opportunité de développer des projets spécifiques de ma-

nière coordonnée pour faire progresser les droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

De nombreux événements sont programmés par les acteurs de terrain pour célébrer le 30^e anniversaire de la CIDE. Depuis 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles organise le festival #ZÉRO>18. C'est un événement unique, une fête d'un genre nouveau qui n'est ni un festival artistique ni une journée pédagogique. C'est une fête qui fait la promotion des droits de l'enfant et les met en œuvre et les concrétise à tous les échelons de l'organisation, de la programmation aux aspects logistiques, en passant par tous les détails techniques. Il s'agit d'un événement totalement gratuit, pensé jusque dans les moindres détails dans l'esprit de la CIDE, qui s'adresse aux enfants et jeunes de tous âges, de moins de dix-huit ans, et suivant quatre grandes valeurs: cohérence, participation, mixité et durabilité.

Bien plus qu'un événement ponctuel, tout est mis en œuvre pour que cette fête soit un rebond, c'est-à-dire d'une part l'aboutissement de nombreux projets participatifs impliquant des enfants et des jeunes et d'autre part un moment clé pour faire rayonner durablement les droits de l'enfant, en faisant de la sensibilisation du public et en mobilisant tous les acteurs et les structures impliqués dans l'organisation à mieux respecter les droits de l'enfant dans leurs activités au quotidien. À l'occasion des 30 ans de la CIDE, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mené un travail de réflexion sur l'identité, la stratégie et le positionnement du festival #ZÉRO>18. L'objectif était de pouvoir construire une identité forte avec un positionnement clair.

Sous le label «En avant!», douze porteurs de projets organiseront, en novembre prochain, des événements célébrant les 30 ans de la CIDE un peu partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un événement phare aura lieu le dimanche 17 novembre à Bruxelles dans et autour du bâtiment Flagey et de manière décentralisée dans onze lieux en Wallonie, à Charleroi, Châtelet, Forchies, Gerpinnes, Braine-l'Alleud, Jemappes, Ottignies, Héron, Liège et Saint-Ode. Parallèlement, une exposition des réalisations des enfants impliqués dans la consultation «Nos droits, nos voix» se tiendra dans l'atrium du Bâtiment Surlet de Chokier le 27 novembre prochain. Une rencontre est également prévue avec ces enfants le même jour. Cette démarche vise à mettre en lumière leur droit à la participation.

Plusieurs démarches sont en cours pour l'implication du secteur associatif dans la promotion et la réalisation des droits des enfants. Tout d'abord, il est important de souligner que les secteurs sont représentés au GP CIDE, coordonné par l'OEJA qui comporte, en effet, des représentants de la *Commission consultative des organisations de jeunesse* (CCOJ), du Forum des jeunes, de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs, mais aussi des représentants des associations et ONG

actives en matière de droits de l'enfant et du *délégué général aux droits de l'enfant*. Les événements organisés à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont aussi très participatifs et impliquent un très grand nombre d'acteurs associatifs à toutes les étapes de l'organisation.

Enfin, pour votre parfaite information, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à la formation aux droits de l'enfant de tous les professionnels qui travaillent avec les enfants, à l'initiative du GP CIDE et pour répondre à une recommandation du Comité des droits de l'enfant. Ici aussi, le secteur associatif a été associé à la réflexion.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Il faut saisir l'occasion de sensibiliser le secteur associatif et les enfants. Je sais que, dans plusieurs écoles et dans des conseils communaux des jeunes, des enfants ont été amenés à travailler sur la CIDE. Ils ont pu découvrir quels étaient leurs droits et leurs devoirs. Cela contribue à former l'adulte de demain. Le progrès est immense, mais il reste encore du chemin à faire.

1.34 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Présence de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sur les réseaux sociaux»

Mme Véronique Durenne (MR). – internet, Facebook, WhatsApp, Instagram... Ces noms nous sont de plus en plus familiers et font partie de notre quotidien, que nous le voulions ou non. La petite enfance n'est pas épargnée. Les milieux d'accueil sont de plus en plus nombreux à s'être dotés d'un site internet, d'une page ou d'un groupe Facebook. Certaines accueillantes communiquent par l'intermédiaire de la messagerie instantanée ou de WhatsApp. De son côté, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) utilise un site internet, un compte Twitter et sa page Facebook pour communiquer. Depuis peu, l'Office possède également un compte Instagram.

Existe-t-il, au sein de l'ONE, un service «Réseaux sociaux»? De combien de personnes est-il composé? Comment sont-elles formées? Comment est née cette volonté d'être présent sur les réseaux sociaux? Comment sont prises les décisions par rapport au contenu publié? Est-ce qu'une équipe modératrice gère les commentaires des visiteurs et les réponses reçues à travers la messagerie instantanée?

L'ONE prévoit-il des évaluations régulières de ces outils numériques? Souhaite-t-il développer de nouvelles fonctionnalités et applications? L'espace professionnel du site internet de l'ONE propose encore, par exemple, un guide pratique

intitulé «6 clés pour ouvrir un milieu d'accueil». De quelle manière et à quel moment le site sera-t-il actualisé et tiendra-t-il compte de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, dite réforme «MILAC»?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le site internet de l'ONE et ses réseaux sociaux sont alimentés par son service de la communication externe, qui dépend lui-même de la direction des relations externes et internationales. Cette cellule est composée de deux conseillers en communication, d'un gestionnaire du contenu et d'un gestionnaire des médias sociaux. Toutes ces personnes sont diplômées de l'enseignement supérieur en communication. Elles mettent régulièrement leurs connaissances à jour en suivant des formations, en consultant des nouveautés sur des plateformes reconnues et en participant à des conférences sur le numérique. Ce service peut également compter sur la collaboration de trois agents supplémentaires, qui comptabilisent 1,8 équivalent temps plein, pour les suivis administratifs, l'événementiel, la production vidéo – «Air de familles» notamment – et les suivis internationaux au sein de ce même service.

L'ONE est présent sur Facebook et Twitter depuis novembre 2015. Cette présence est née de l'envie de se rapprocher du public et de montrer une image plus moderne. C'est avec cette même conviction que l'ONE s'est lancé quelques années plus tard sur LinkedIn, puis enfin sur Instagram en 2017.

Le site web de l'ONE a quant à lui bénéficié d'une refonte complète en 2018. Le contenu du site internet est soumis à une double validation, par le service de la communication externe et par les différents services concernés. C'est ainsi qu'un article sur l'importance des jeux sera soumis à la validation du service «Éducation à la santé» et/ou de la cellule «Soutien à la parentalité», en plus de celle du service de la communication externe.

Les modérateurs sont chargés de la gestion des commentaires et des réponses sur les réseaux sociaux. Au sein de l'équipe de la communication externe, une personne est en permanence – y compris pendant les soirées, week-ends et jours fériés – affectée à la veille des réseaux sociaux. Il s'agit généralement du gestionnaire des médias sociaux. Il peut toutefois être remplacé par un autre membre de l'équipe en cas d'indisponibilité. Cette veille permet de s'assurer que les commentaires restent bienveillants et respectent la charte d'utilisation. Elle permet aussi d'orienter les utilisateurs en cas de demande urgente en dehors des heures d'ouverture. Une réponse aux messages privés et commentaires est assurée toute l'année du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Par ailleurs, l'ONE évalue ces outils numériques à travers l'analyse des statistiques qui per-

mettent d'identifier le contenu consulté et de cibler ainsi les attentes du public. Les retours des internautes aident également l'ONE à s'améliorer sur la précision, la compréhension et la qualité des contenus. En outre, en interne, un retour sur ces outils numériques est fait chaque année au conseil d'administration.

Les évolutions du site www.one.be sont à envisager afin de mettre à disposition un site de qualité, intuitif et logique auprès des internautes: amélioration du système de commande des brochures ainsi que du moteur de recherche, lancement d'une lettre de diffusion, développement de l'espace membre, etc. Il y a toujours des améliorations à apporter à ce genre d'outil.

Actuellement, plusieurs projets sont à l'étude, notamment pour les plateformes «Parentalite.be» et «Premiers pas». «Parentalite.be» est une initiative de l'OEJAJ (Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse). L'objectif est de garantir une source d'information permanente, notamment en mettant sur pied une plateforme d'échanges entre professionnels autour du soutien à la parentalité. «Premiers pas» est une initiative de l'ONE. Ce site reprend la grande majorité des lieux d'accueil autorisés par l'ONE en Wallonie et à Bruxelles. «Premiers pas» recense des informations précises sur chaque lieu d'accueil, comme la localisation, les tarifs, l'horaire, l'équipe et le cadre d'accueil.

Enfin, le site www.one.be est sur le point d'être reconnu par AnySurfer, en vue de l'obtention d'un label sur l'accessibilité pour tous.

Pour ce qui est de la mise à jour du site par rapport à la réforme MILAC, des actualités spécifiques seront réalisées d'ici la fin de l'année 2019 et continueront à s'étendre progressivement en 2020. La réforme MILAC entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Dès lors, les demandes d'autorisation introduites jusqu'au 31 décembre 2019 seront traitées sur la base de la réglementation actuelle. La brochure «6 clés pour ouvrir un milieu d'accueil» et d'autres informations disponibles sur le site pour l'ouverture d'un milieu d'accueil collectif restent donc pertinentes jusqu'à la fin de cette année.

En ce qui concerne les accueillants salariés, les informations figurent déjà sur le site. Les informations liées aux accueillants autonomes redevenant des accueillants indépendants seront prochainement mises à jour.

Mme Véronique Durenne (MR). – Les sites et réseaux sociaux font donc l'objet d'une gestion et d'un contrôle rigoureux. C'est important! Que nous le voulions ou non, nous devons évoluer avec notre temps. Quand les outils sont bien utilisés, tout va toujours très bien. Malheureusement, les dérapages se produisent et peuvent porter à conséquence.

Concernant la réforme MILAC, les sites pourraient d'ores et déjà comporter des avertissements par rapport aux changements. Le 1^{er} janvier 2020 est en effet très proche. Pour le reste, je suis très satisfaite de votre réponse, Madame la Ministre.

1.35 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Hésitation vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Véronique Durenne (MR). – En janvier 2019, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pointait l'hésitation vaccinale comme l'une des dix plus grandes menaces pour la santé de l'humanité. Entre théories d'origine douteuse et croyances non scientifiquement fondées, de nombreuses informations, souvent contradictoires, circulent sur internet et les réseaux sociaux.

Pour contrer cela, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) s'est associé à l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et à la Commission communautaire française (COCOF) afin de créer une nouvelle version du site www.vaccination-info.be. Ce site permet l'accès à des informations rigoureuses, scientifiques, et exprimées dans un langage clair pour le plus grand nombre. En effet, les contenus proposés se basent sur les recommandations officielles de santé publique du Conseil supérieur de la Santé (CSS), sur le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les avis scientifiques et publications reconnues. Ce site internet entend être la référence en termes de vaccination.

Madame la Ministre, comment chaque personne concernée par la vaccination peut-elle prendre connaissance de ce nouveau site? Est-il décliné en brochure papier? Comment sont formés les travailleurs médico-sociaux (TMS) à l'hésitation vaccinale? Qu'en est-il dans les milieux d'accueil de la petite enfance? De quelle manière les informations sur les vaccins arrivent-elles aux parents?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je partage entièrement les préoccupations que vous relayez. Le retour de certaines maladies que nous pensions en voie d'extinction représente un défi majeur en termes de santé des plus petits. Force est de constater sur le terrain les ravages concrets des *fake news* contre lesquelles il me tient à cœur de lutter. C'est précisément pour combattre des *fake news* sur la vaccination que le site www.vaccination-info.be a été créé.

Lors de son lancement en avril 2019, une

campagne de communication par voie de communiqué de presse a abouti à la rédaction de nombreux articles tant dans des quotidiens que dans des hebdomadaires. C'était une façon de communiquer. Les affiches de promotion du site ont été distribuées à tous les vaccinateurs potentiels: consultations ONE, services d'accueil, services de promotion de la santé à l'école, médecins généralistes, pédiatres, gynécologues. Il a également été proposé aux associations de sages-femmes et de pharmaciens de commander l'affiche s'ils le souhaitent.

L'ensemble des courriers aux professionnels, des *flyers* d'information distribués dans le cadre de la promotion de la santé à l'école, etc., affichent le logo du site afin d'en faire la plus large promotion possible.

Des spots vidéo et audio sont en cours de réalisation à l'initiative de l'ONE. Ces spots ont notamment pour objectif la promotion du site www.vaccination-info.be. Ils feront l'objet, ce 22 novembre, d'un deuxième passage devant la commission d'avis «Campagnes radiodiffusées de promotion de la santé». Le plan média déposé concerne la période de fin février et de fin avril. Enfin, l'ONE éditera dans le courant 2020 une brochure d'information relative à la vaccination reprenant, de façon synthétique, le contenu du site.

Concernant la formation des TMS par rapport à l'hésitation vaccinale, une formation est organisée par les gestionnaires du programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles: y sont abordés la définition du programme, les grandes questions et les réactions à avoir face à celles-ci. De plus, des fiches à destination des professionnels (dont les TMS) qui abordent l'hésitation vaccinale et les grandes questions ont été réalisées par l'ONE, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), la Commission communautaire commune (COCOM), le service Kaleido et la Communauté germanophone. Ces fiches sont disponibles sur le site www.e-vax.be.

Les productions lors de la Semaine européenne de vaccination, ainsi que les fiches à destination des professionnels, sont également envoyées dans les milieux d'accueil collectifs. L'ONE participe également au symposium «Vaccination de la Saint-Valentin» où les professionnels peuvent s'informer sur ce domaine.

Le programme de vaccination produit également de nombreux supports d'information à destination des parents, notamment les dépliants intitulés «À chaque âge sa vaccination» et donnés aux services de promotion de la santé afin de les distribuer à tous les parents d'enfants en âge de vaccination.

De nombreuses informations sont disponibles dans ces documents: quelles vaccinations à quel âge, qu'en est-il de la gratuité, qui peut administrer le vaccin, qu'est-ce que la maladie? À ceci,

s'ajoutent des lettres d'information et divers documents, par exemple, «*Les rendez-vous des vaccins*». J'espère avoir été exhaustive concernant les supports existants pour la promotion du site et de la vaccination.

Mme Véronique Durenne (MR). – Vous répondez bien à mes différentes questions, Madame la Ministre. J'aimerais vous donner un petit conseil, si vous le permettez. J'entendais que les affiches ont été distribuées automatiquement, que ce soit auprès des médecins ou des spécialistes. Les pharmaciens et les sages-femmes devaient, eux, en faire la demande s'ils souhaitent les recevoir. C'est dommage au vu de la proximité que les pharmaciens ont avec les patients. Ceux-ci se rendent parfois plus facilement chez le pharmacien, qui est alors de premier conseil. C'est particulièrement vrai dans les milieux ruraux.

1.36 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Sommet mondial de la vaccination»

M. Dimitri Legasse (PS). – Organisé conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Commission européenne, le premier sommet mondial de la vaccination s'est tenu à Bruxelles en septembre dernier. Or, durant la précédente législature, mon groupe est très fréquemment intervenu sur la politique vaccinale menée en Fédération Wallonie-Bruxelles aussi bien concernant les nouveaux vaccins que sur la problématique de la réapparition de maladies comme la rougeole.

Le manque de confiance de plus en plus important dont fait preuve la population européenne à l'égard des vaccins provoque une baisse de la couverture vaccinale et engendre directement des conséquences importantes pour la santé publique et les coûts inhérents à ce secteur. En tant que ministre de l'Enfance et de la Santé, je ne doute pas que votre priorité sera de lutter contre les fausses informations sur les vaccins et de veiller à une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoir pour augmenter la couverture vaccinale des différentes populations.

De nouvelles missions sont-elles confiées à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans le cadre du Plan d'action européen pour les vaccins 2015-2020? Si la politique de vaccination légalement obligatoire dépend de l'État fédéral, l'ONE prévoit-il, à la suite de ce sommet, de nouvelles vaccinations exigées pour fréquenter un milieu d'accueil?

Concernant les vaccins contre la méningite, quelles sont les dernières recommandations européennes pour les enfants? Le Conseil supérieur de

la Santé (CSS) prévoit-il une actualisation des recommandations vaccinales?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est effectivement chargé de gérer le programme de vaccination destiné aux enfants et aux jeunes entre 0 et 18 ans, mais aussi des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur non universitaire et des femmes enceintes, ce qui représente *in fine* la grande majorité des vaccinations à administrer au regard du calendrier vaccinal, qui permet de protéger la population notamment contre la polio, la diphtérie, la coqueluche, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B et le papillomavirus.

L'Agence pour une vie de qualité (AViQ), la Commission communautaire française (COCOF), la Commission communautaire commune (COCOM) et la Communauté flamande sont responsables des matières touchant à la vaccination au-delà de l'âge de 18 ans.

Actuellement, il n'y a pas de nouvelle mission confiée à l'ONE dans le cadre du plan d'action européen pour les vaccins ni aucune modification par rapport aux vaccinations exigées pour fréquenter un milieu d'accueil. Il est néanmoins nécessaire, vu les progrès de l'hésitation vaccinale, de relancer la réflexion sur la liste des vaccins imposés par la loi fédérale ou, à notre niveau, pour fréquenter les milieux d'accueil ou les écoles en poursuivant parallèlement les démarches d'éducation et de sensibilisation de la population aux questions de la médecine préventive. Ce besoin, on le sent, est devenu plus prégnant. Par ailleurs, comme vous le soulignez, il est important de veiller à une bonne coordination et de développer des collaborations entre les niveaux de pouvoir afin de mener une politique vaccinale coordonnée.

Ainsi, le site www.vaccination-info.be, que j'ai évoqué dans ma réponse à Mme Durenne, est le fruit d'un cofinancement entre l'ONE, l'AViQ et la COCOF afin de mettre en place une stratégie de communication cohérente entre les niveaux de pouvoir et de mettre à disposition des informations scientifiquement fiables. En outre, l'ONE et l'AViQ ont conclu, le 7 février dernier, une convention de collaboration ayant pour objectif, d'une part, de développer un partenariat institutionnel visant à améliorer l'efficacité des services rendus par chaque partie et, d'autre part, de favoriser la complémentarité des offres de services entre la Région wallonne et la Communauté française pour les matières relatives à la santé et au handicap.

Concernant la méningite, les recommandations diffèrent entre les pays, en fonction de l'épidémiologie de la maladie concernée. En Belgique, la vaccination contre le méningocoque C est recommandée et la Fédération Wallonie-

Bruxelles met le vaccin gratuitement à la disposition des enfants de quinze mois.

En outre, en juillet 2019, le CSS a émis une recommandation sur la vaccination contre la méningite ACWY et sa généralisation. Elle n'est pas encore introduite dans le calendrier de vaccination et doit encore être discutée du côté francophone. En Flandre, les gestionnaires du programme de vaccination ont décidé de ne pas la suivre, étant donné l'impact très limité de la recommandation. Actuellement, aucun remboursement de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI) n'est prévu pour cette vaccination. Il sera donc nécessaire de porter globalement cette discussion à l'agenda de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique, dès que le gouvernement fédéral sera formé.

Enfin, en 2017, le CSS a émis un avis sur la vaccination contre le méningocoque de type B chez les enfants, les adolescents et les personnes présentant un risque élevé. Ce vaccin n'est pas ajouté dans le programme, car le Conseil considère qu'il n'y a pas suffisamment d'arguments épidémiologiques et que le vaccin n'a pas l'impact requis pour être recommandé «en routine» chez le nourrisson et l'adolescent. En revanche, il est recommandé pour les personnes à risque d'infections invasives à méningocoques, en cas de déficit immunitaire ou de pathologies comme la drépanocytose. Ces personnes dont la santé est plus fragile peuvent discuter de la vaccination contre le méningocoque B avec leur médecin traitant.

M. Dimitri Legasse (PS). – Madame la Ministre, il était intéressant de savoir ce que pensent vos services par rapport au méningocoque B. Nous sommes aussi convaincus de la nécessité d'élargir la vaccination.

(M. Dimitri Legasse prend la présidence)

1.37 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Partenariat de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) visant l'inclusion des personnes handicapées dans les milieux d'accueil»

Mme Sabine Roberty (PS). – En 2009, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) lançaient un appel à projets commun pour sensibiliser les milieux d'accueil à l'inclusion d'enfants handicapés. L'appel visait également à proposer un soutien et un accompagnement via des cellules mobiles. La collaboration est par ailleurs formalisée dans un protocole d'accord entre l'AViQ et l'ONE.

À la suite de cette collaboration, plusieurs projets ont été soutenus par l'AViQ. D'après cet organisme wallon en charge des politiques de soutien aux personnes handicapées, il semble qu'un bénéfice soit constaté sur le plan de l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil ordinaires. Les chiffres pour 2018 sont en effet encourageants puisqu'il s'agit de 145 enfants intégrés, de 642 milieux d'accueil sensibilisés, de 192 milieux formés et de 109 milieux accompagnés.

Si l'AViQ dépend de la Région wallonne – et je ne manquerai pas d'aborder la question avec la ministre concernée – j'aurais voulu savoir comment ce soutien est perçu par les milieux d'accueil et l'ONE. Madame la Ministre, quelle est l'implication de l'ONE dans ce projet? Les services d'accueil sont-ils assez informés de l'existence de ces cellules mobiles? Comment cet accompagnement est-il perçu par les acteurs de terrain? Est-il adapté à leurs besoins? D'autres partenariats existent-ils avec l'AViQ? L'ONE est-elle demandeuse d'augmenter ses échanges afin de faciliter l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les milieux d'accueil ordinaires?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Dès la création des services de soutien à l'accueil de l'enfance, l'ONE a établi un protocole d'accord avec l'AViQ. La collaboration s'effectue à différents niveaux. Je pointerai ici les actions réalisées sur le terrain dans le cadre d'une charte partenariale portée par les deux institutions qui engagent à la fois les agents et agentes de terrain de l'ONE, les représentants et représentantes de chaque service mobile et un ou une gestionnaire de projet tant de l'AViQ que de l'ONE par sa Cellule accessibilité inclusion recherche et nouveautés (CAIRN ONE). Diverses réunions ont été mises en place au cours desquelles le personnel du service mobile et les agents de l'ONE échangent notamment sur les problèmes rencontrés sur le terrain, le cadre de l'intervention, les démarches de sensibilisation et d'information des milieux d'accueil.

Les services de soutien organisent régulièrement à l'intention des services d'accueil, en collaboration étroite avec les travailleurs de l'ONE, des séances d'information sur l'existence des cellules mobiles afin de faire connaître les services et les modalités de travail et de collaboration. Cela se réalise notamment grâce à des rencontres sur le terrain, de la distribution de brochures et d'invitation à des aides d'accompagnement pour qu'ils puissent présenter leur mission ou la manière dont leur travail s'articule avec celui de l'ONE.

Au vu des résultats que vous avez évoqués, nous constatons que les équipes faisant face à l'accueil d'un enfant handicapé et de sa famille font appel, s'ils en éprouvent le besoin, aux ser-

vices qui existent dans chacune des provinces wallonnes. Ils peuvent répondre à la fois à une demande de conseil, venir sur place auprès des équipes, voire dépêcher une personne, professionnelle de l'enfance pour apporter un soutien à l'équipe des professionnels qui accueillent l'enfant dans son groupe. Pendant que la ou le professionnel du service mobile effectue des prises en charge des enfants du groupe, la puéricultrice ou le puériculteur de référence peut prendre le temps nécessaire pour donner des soins à l'enfant handicapé.

Un service similaire a vu le jour en 2013 à Bruxelles, l'Organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion (OCAPI). Il s'agit d'un projet pilote, mené par plusieurs services d'accompagnement bruxellois, soutenu à la fois par le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) et l'ONE. Une équipe de cinq personnes de référence, détachées chacune d'un des services d'accompagnement, répond par secteur aux demandes des milieux d'accueil. OCAPI intervient pour accompagner les professionnels qui se posent des questions sur l'accueil et ou le développement d'un enfant. Le service apporte un soutien à la réflexion sur la base des observations et des échanges avec l'équipe du milieu d'accueil. En collaboration avec l'équipe concernée, ils recherchent également des pistes et des outils pour répondre au mieux aux besoins de l'équipe, en vue d'accueillir tous les enfants et de se concentrer au mieux sur le bien-être de tous. OCAPI propose également des formations de sensibilisation en rapport avec l'inclusion en milieu d'accueil.

J'ai évoqué la formation des professionnels de l'enfance dans une réponse à une question d'actualité de Mme Sobry. La formation de base est, aujourd'hui, orientée dans une perspective généraliste qui s'efforce de prendre en compte les différences, migrations, pauvreté, mineurs non accompagnés (MENA), etc. Seule la formation continue comprend des modules particuliers sur les enfants handicapés et leurs familles. J'ajoute aussi que je prendrai contact avec l'ONE pour voir comment la question spécifique des enfants handicapés pourrait être abordée lors la formation de base des accueillantes. Une fois le contact établi, je vous contacterai, tout comme Mme Sobry.

Je termine en rappelant que l'ONE s'investit depuis 2010, au départ par une *Task Force* Handicap, devenue à partir de 2015, CAIRN ONE, dont la mission est de travailler spécifiquement les questions d'accueil pour tous, d'accessibilité et de qualité avec tous les services. Cela se concrétise notamment par la conception, l'élaboration et la diffusion d'outils, tels que des malettes pédagogiques et des démarches de rencontre et d'accompagnement des équipes.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses qui me donnent l'envie de revenir prochainement sur

cette problématique, notamment sur OCAPI. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter à nouveau.

1.38 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Projets innovants pour la lutte contre la pauvreté infantile»

Mme Sabine Roberty (PS). – L'importance d'un accueil de la petite enfance, à la fois de qualité et accessible à tous, est un enjeu fondamental qui anime les débats de cette commission depuis le début de ses travaux.

Le 14 octobre dernier, la journée d'étude consacrée à la pauvreté infantile a une nouvelle fois mis en avant la fonction sociale des milieux d'accueil et leur rôle primordial dans le développement de l'enfant. Ce colloque, organisé par l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), la Fédération des centres publics d'action sociale (CPAS) et la Fondation Roi Baudouin a été l'occasion d'échanger sur plusieurs thématiques, dont celle de l'accueil de la petite enfance, en particulier les projets dits «innovants». Je pense par exemple aux «Bébébus», c'est-à-dire les haltes d'accueil itinérantes qui permettent de proposer un service de proximité axé en particulier sur des publics plus précarisés.

Un autre exemple existe à Bruxelles: l'ASBL Badje travaille à trouver, avec les crèches partenaires, des temps d'accueil disponibles dans les structures pour les proposer à des publics précaires. Elle accompagne également le personnel pour lui apprendre à travailler avec ces publics en particulier.

Les porteurs de ces différents projets mettent en avant la nécessité de sortir des référents traditionnels des milieux d'accueil pour apporter de nouvelles offres qui répondent à une réalité en changement. Ces structures s'attardent aussi sur l'importance du travail en réseau pour apporter également un soutien adapté aux parents.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse face au développement de ces nouvelles formes d'accueil? Avez-vous une idée précise des différents projets menés actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles et de la manière dont ils pourraient être soutenus?

Le «Bébébus» de Liège, pour reprendre cet exemple, fonctionne grâce à l'opération «*Viva for Life*» et à des emplois APE (aide à la promotion de l'emploi). La réforme permettra-t-elle de financer des projets de ce type? Quelle est votre position par rapport à l'action menée par l'ASBL Badje à Bruxelles? Avez-vous connaissance d'une initiative similaire en Communauté française?

Ces projets sont-ils un moyen de répondre au

besoin, visé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), de «développer une stratégie visant à ce que tous les enfants en situation de pauvreté aient l'opportunité de fréquenter un milieu d'accueil»?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'amélioration de l'accessibilité des milieux d'accueil, en particulier de l'accessibilité sociale, est un des objectifs centraux du processus de réforme de l'accueil de la petite enfance et l'axe majeur de la politique que j'entends mener en tant que ministre de l'Enfance.

L'approche de la réforme se fonde d'abord sur le service universel et le renforcement de l'accueil de tous les enfants dans le plus grand nombre possible de milieux d'accueil, afin d'éviter une dualisation et de soutenir la mixité sociale de ces milieux d'accueil. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un ensemble de mesures complémentaires sont prévues, avec comme préalable le renforcement de la formation initiale des professionnels.

Je soulignerais également l'augmentation du pourcentage de priorités sociales à l'inscription dans le secteur subventionné, qui sera de minimum 20 % à maximum 50 %, et ce, dans toutes les crèches avec subside d'accessibilité. Il s'agit du niveau 2 de subvention. Certains milieux d'accueil pourront, dans le cadre de projets quinquennaux, renouvelables, aller jusqu'à 80 % de priorités sociales. Il s'agit alors d'une subvention d'accessibilité renforcée correspondant au niveau 3 de subvention. Ils verront le financement de leur personnel psycho-médico-social renforcé pour soutenir leur action auprès des parents et le travail en réseau.

L'expérience des BébéBus est maintenant réglementairement reconnue comme telle et intègre la réforme en tant que crèche mobile. Un travail sur le projet social du milieu d'accueil, sur la formation continue et sur l'accompagnement des milieux d'accueil est également prévu dans le cadre de plans annuels de renforcement de l'accessibilité.

Un ensemble d'actions à destination des parents est également développé: aide à la recherche d'une place, travail en réseau pour soutenir l'émergence de demandes d'accueil venant de familles qui, malgré l'existence d'un besoin d'accueil, ne parviennent pas à «franchir la porte» des milieux d'accueil pour des raisons culturelles ou sociales.

Jusqu'à la réforme, il n'existait pas de cadre de subventionnement structurel ONE pour les milieux d'accueil développant une approche spécifique en matière d'accessibilité sociale. L'ONE avait quelques moyens hétérogènes d'intervention, tels que le subside exceptionnel «halte-accueil» ou le maintien d'anciennes formes de financement. Je

cite, à titre d'exemple, l'accueil d'urgence anciennement financé par le Fonds des équipements et services collectifs (FESC) ou les projets soutenus antérieurement par le Fonds social européen (FSE).

Avec la création du niveau 3 de subvention dans le cadre de la réforme et grâce à la subvention d'accessibilité sociale renforcée, il existe maintenant un cadre spécifique pour soutenir ces milieux d'accueil. Celui-ci sera d'abord mis en œuvre auprès des opérateurs qui bénéficiaient jusqu'à présent d'au moins un des trois modes de subside qui viennent d'être cités. À l'avenir, par programmation et sur la base de critères objectifs, l'extension à de nouveaux opérateurs est prévue.

Les actions visant à soutenir les milieux d'accueil dans une logique d'accueil «de toutes et tous» pourront également être développées par les coordinations territoriales et thématiques subventionnées par l'ONE.

Quant à l'organisation de l'ONE avec les villes et communes afin d'atteindre un meilleur taux d'occupation des places existantes par le biais d'un accueil plus flexible, elle se règle actuellement de manière à ce que la prise en compte du taux d'occupation ne se fasse pas sur une base communale, mais au niveau du milieu d'accueil. Actuellement, pour les crèches subventionnées pratiquant la participation financière des parents selon le barème ONE, le taux d'occupation doit être de minimum 80 %. À défaut, une pénalité est appliquée sur les subsides.

Le projet «Bruxelles multi-accueil» que vous citez dans votre question vise à développer des pratiques d'accueil plus flexibles, améliorant l'accessibilité pour les publics précarisés et permettant d'augmenter les taux d'occupation des places d'accueil. L'ONE suit avec attention ce projet innovant qui a fait ses preuves à petite échelle et tend actuellement à s'étendre, en collaboration avec des communes.

La participation financière des parents sera revue afin d'élargir l'offre d'accueil accessible. Les dispositions transitoires prévoient que cette révision doit intervenir au plus tard pour la fin de l'année 2025. Elle devra d'abord faire l'objet d'une simulation sur une période d'un an afin d'évaluer les impacts financiers pour toutes les parties prenantes. À l'ONE, un groupe pilote prépare la mise en œuvre de cette mesure.

Enfin, sachez que j'ai recruté Mme Séverine Acerbis, directrice de Bruxelles Accueil et Développement pour la jeunesse et l'enfance (Badje), comme responsable de la cellule «Enfance» de mon cabinet. Cette association a pour objet de travailler à l'inclusion dans les milieux d'accueil des enfants issus des milieux les plus précarisés. Mme Acerbis fait donc partie des personnes-ressources disposant de l'expertise nécessaire pour mener à bien la feuille de route que nous nous sommes fixée.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je trouve que vous avez fait un bon choix, Madame la Ministre: je me réjouis de rencontrer Mme Acerbis en personne. Les objectifs de ces projets «innovants» sont multiples. Il importe d’être créatif. L’ASBL Badje et le projet liégeois en sont la preuve. Les démarches inédites qui ont une plus-value pour les enfants ainsi que les parents doivent être mises en évidence. En quatre ans, le projet Badje a permis à 101 enfants en situation de précarité d’être accueillis. Ce que vous venez de m’annoncer est donc de très bon augure.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Petite Enfance, de la Culture, des Médias, de la Santé et des Droits des femmes, intitulée «Condamnation de la journaliste Hajar Raissouni à un an de prison», est retirée.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 16h05.*

VERSION PROVISoire